

Schéma Régional de Développement Économique et Social



DOCUMENT ADOPTÉ LORS DE LA SESSION PLÉNIÈRE LES 15 ET 16 DÉCEMBRE 2005

ÉDITORIAL DE MICHEL SAPIN, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

Depuis de nombreuses années la question de l'emploi nourrit légitimement les inquiétudes des habitants de notre pays et de notre région.

Ces inquiétudes portent d'abord sur le nombre des emplois, ou symétriquement le nombre des chômeurs qui, s'il est en moyenne moins élevé en région Centre qu'à l'échelon national, atteint en certains bassins d'emplois des niveaux insupportables.

Elles portent ensuite sur le transfert d'emplois, avec des activités déclinantes (l'armement ou la confection) et d'autres croissantes, mais dans des secteurs qui demandent une tout autre qualification.

Elles portent enfin sur la qualité des emplois, avec une montée inquiétante de la précarité, du nombre des emplois à temps partiel imposés et de la pénibilité dans certains secteurs.

Puisque l'emploi et le développement économique demeurent la première préoccupation des habitants de la région Centre, ils doivent être la première des priorités de l'action du Conseil régional. C'est la raison pour laquelle l'Assemblée régionale a décidé, dans le cadre des dispositions récentes de la loi d'août 2004, d'élaborer un Schéma Régional de Développement Économique, que nous avons délibérément choisi de qualifier aussi de Social.

Mais il ne s'agit pas pour autant de passer sous silence les responsabilités des uns et des autres. Dans la France d'aujourd'hui, la première des responsabilités du développement économique et de la création d'emplois appartient aux entreprises elles-mêmes. Nul ne saurait, et surtout pas la Région, se substituer à cette responsabilité fondamentale. Nous pouvons aider, nous pouvons créer des liens utiles, nous pouvons éclairer l'avenir. Mais nous ne pouvons décider à la place des chefs d'entreprise.

De même, en France et dans son environnement européen, les conditions générales de la croissance et du développement de l'emploi dépendent, en termes de politique publique, des décisions gouvernementales à l'échelon national comme à l'échelon européen. Aujourd'hui, la croissance est faible et pauvre en emplois, les délocalisations sont nombreuses et traumatisantes, la précarité des conditions de l'emploi augmente du fait notamment des réformes du droit social qui créent une insécurité supplémentaire pour les salariés.

Les effets négatifs du désengagement de l'État dans de nombreux secteurs, la dégradation de la situation de l'emploi et des salaires, l'augmentation constatée de la précarité, la diminution de la présence de services publics sur notre territoire, le retard pris dans la résolution des grands enjeux environnementaux traduisent les nombreuses difficultés auxquelles la Région Centre, comme toutes les autres collectivités territoriales, ne saurait répondre seule.

La marge de manœuvre, pour nous Conseil régional, comme pour les autres collectivités locales, est donc particulièrement étroite et contrainte dans le domaine économique. Il n'empêche, aussi étroite soit-elle, que nous devons utiliser cette marge. Aussi petite soit notre capacité d'agir, nous devons l'exploiter, car dans un domaine aussi vital, tout doit être exploré et utilisé pour favoriser l'emploi et la qualité de l'emploi.

C'est dans cet état d'esprit (à la fois conscients de nos limites, mais volontaires pour agir), que le SRDES de la Région Centre a été élaboré.

Être capable de mobiliser les énergies, faire des propositions nouvelles, construire des politiques équilibrées pour notre territoire, veiller à ce que le développement économique soit facteur de progrès pour tous, telle a été notre ambition.

Elle supposait, en préalable, que nous veillions à associer l'ensemble des partenaires, les collectivités, les organismes consulaires, les représentants des secteurs économiques et sociaux.

C'est par un vote unanime que l'Assemblée régionale adoptait, en décembre 2004, le principe d'élaboration du SRDE.

L'année 2005 a donc été l'occasion d'un grand débat. L'élaboration d'un SRDE ne pouvait, en effet, se concevoir sans le concours actif des représentants des Départements, des Agglomérations et des Chambres consulaires et au-delà, sans l'apport précieux des membres du Conseil Économique et Social Régional (CESR), des responsables des organisations syndicales et de nombreuses associations.

Trois grandes phases de concertation ont accompagné la construction de ce Schéma :

- En mai et juin 2005 : une consultation publique, six forums, les réunions de groupes de travail thématiques comme les réunions du comité de pilotage et du comité des exécutifs ont été à l'ordre du jour,

- Juillet 2005 : la réception des contributions extérieures et les rencontres avec les organisations syndicales et les associations, la poursuite des travaux des groupes de travail thématiques se sont organisées,

- Septembre et octobre 2005 : le travail technique d'écriture proprement dit du document a été réalisé.

Ainsi, le Conseil régional a pu organiser la concertation la plus large possible dans un laps de temps.

La communauté régionale a pu s'exprimer sur ses attentes et ses priorités en matière économique. Toutes les remarques, les contributions et les résultats des nombreuses séances de travail ont été pris en compte, analysés et discutés.

Le document, qui a profondément évolué tout au long de son élaboration, a tenu compte de la réalité de notre région avec ses atouts, ses forces et ses faiblesses. Il dresse un état des lieux, présente un diagnostic et propose une série d'orientations à mettre en œuvre.

À travers le renforcement et la valorisation des compétences professionnelles des habitants par la formation et la recherche, par le biais de son caractère entreprenant et solidaire, par sa posture ouverte, attrayante et respectueuse de l'environnement en complémentarité avec les autres régions, la Région Centre donne à ce Schéma une expression utile, pragmatique et concrète.

Ce schéma constitue, également, l'expression d'une vision stratégique qui doit, à la fois, présenter une projection des actions pour les 10 prochaines années et qui doit également définir les adaptations nécessaires à un nouveau mode de gestion des aides.

Il doit aussi tenir compte et anticiper l'achèvement de l'actuel Contrat de Plan État/Région (CPER) et prévoir les conséquences des nouvelles perspectives financières européennes 2007/2013.

Le SDRES est donc un véritable outil.

Il apportera des réponses aux défis importants auxquels notre région est confrontée.

Mais il ne peut y avoir de réponses solides sans valeur. S'engager implique de fixer des

principes qui s'articulent autour de trois grandes convictions :

- L'humain et le social sont indissociables du développement économique,
- Les services, comme les équipements publics, sont des outils essentiels d'aménagement et d'égalité des territoires,
- Le développement durable s'appuie sur la préservation des ressources naturelles au service des générations futures.

C'est empreint de cette réalité que le Schéma Régional de Développement Economique est devenu rapidement le Schéma de Développement Économique et Social (SRDES). Non pas pour défendre une posture commode mais pour donner un sens à notre action publique.

Ainsi, c'est d'abord aux habitants de la région Centre que s'adresse ce SRDES. C'est vers eux que doivent tendre les efforts conjugués de l'ensemble des forces vives pour tenter de répondre à leurs attentes. C'est avant tout un message d'espoir résolument différent de ceux produits par la conjoncture actuelle qui doit être délivré à la lecture de ce Schéma. C'est enfin pour eux que sont affichés les objectifs et présentées les différentes actions qui permettront d'améliorer leur vie quotidienne.

En 2006, l'élaboration d'un Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire (SRADT) et d'un Schéma Régional des infrastructures et des Transports (SRIT) comme la mise en œuvre d'un Agenda 21 viendront, à leur tour, compléter le dispositif proposé.

Le SRDES ne prend pas fin à la présentation de ce document. Les propositions faites visent à rendre l'intervention publique plus efficace et plus lisible. Mettre en place de nouvelles habitudes, actionner de nouveaux dispositifs, appréhender l'économie de manière différente implique des contrôles et un suivi. La future Conférence régionale du développement économique et de l'emploi observera, analysera et fera des propositions compte tenu de l'évolution de la situation de l'emploi à l'échelon régional et interrégional. Elle permettra aux nombreux acteurs de ce Schéma de trouver un lieu d'échanges et de débats organisés et récurrents.

L'important travail mené depuis plusieurs mois maintenant permet d'aller au-delà des seules orientations et de formuler des propositions qui pourront se traduire par des avancées significatives. Toutes les actions présentées dans ce document ne sont pas du seul ressort du Conseil régional. Beaucoup dépendent de la volonté de nombreux acteurs institutionnels, associatifs ou privés.

Je tiens à remercier l'ensemble des partenaires qui se sont engagés à nos côtés pour la région Centre et l'avenir de ses habitants. Je souhaite que ce Schéma Régional de Développement Économique et Social soit, désormais, le support de notre action commune, pour que la vie quotidienne des habitants de la région s'améliore, que la confiance en nos capacités de développement revienne, et que notre volonté de nous inscrire dans une durée respectueuse de notre environnement et des générations futures soit porteuse d'espoir.

Michel SAPIN

INTRODUCTION

4

ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC

I. UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MARQUÉ PAR LA PROXIMITÉ DE PARIS.	12
II. UNE FORTE TERTIAIRISATION DE L'ÉCONOMIE.	13
III. DES ATOUTS À CONFORTER :	15
III.1 Un réseau de transport dense mais des liaisons vers l'Est et les aéroports parisiens à développer,	15
III.2 Une industrie forte et diversifiée mais peu organisée,	15
III.3 Une agriculture puissante et variée mais fortement liée aux évolutions de la politique agricole commune (PAC),	16
III.4 Le commerce et l'artisanat : des secteurs essentiels à la vie et à l'attractivité des territoires,	17
III.5 Les services publics : un rôle majeur pour la performance des territoires.	19
IV. DES FAIBLESSES QUI DEMEURENT :	19
IV.1 Une identité en construction,	19
IV.2 Des créations d'entreprises insuffisantes et des dirigeants d'entreprises vieillissants,	19
IV.3 Un niveau de formation inférieur à la moyenne française,	20
IV.3.1 Un déficit de diplômés	20
IV.3.2 Un recours à l'apprentissage élevé	21
IV.3.3 Des évolutions à anticiper	21
IV.4 Des phénomènes d'exclusion persistants.	21
V. DES MENACES À PRENDRE EN COMPTE :	22
V.1 Une évolution démographique préoccupante,	22
V.1.1 Une population vieillissante	22
V.1.2 Une croissance plus faible dans le centre qu'en métropole	22
V.1.3 Une baisse de la population active	23
V.2 Une concurrence accrue des territoires et des risques de délocalisation,	24
V.3 Une offre de soins insuffisante,	25
V.4 Des disparités territoriales qui se creusent,	25
V.5 Un développement qui fait peser des risques sur l'environnement.	25
VI. DES OPPORTUNITÉS À SAISIR :	26
VI.1 Des performances à renforcer et à valoriser en matière de recherche et de développement technologique,	26
VI.2 Le tourisme : un secteur à potentiel de développement,	29
VI.3 L'environnement : levier de développement,	31
VI.4 Le vieillissement de la population : de nombreux emplois à créer pour répondre aux besoins.	32
VII. LA RÉGION CENTRE : UN POSITIONNEMENT À CONSTRUIRE VIS-À-VIS DE L'EUROPE, ET DU MONDE ET DES GRANDES ÉVOLUTIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES :	32
VII.1 A l'ouest de l'Europe,	32
VII.2 Marquée par l'absence d'une grande métropole,	33
VII.3 Plus industrielle mais moins prospère,	33
VII.4 Peu visible dans l'univers de l'économie et de la connaissance,	33
VII.5 Des échanges commerciaux concentrés avec l'Union européenne,	33
VII.6 ... et marqués par la présence de grands groupes à capitaux internationaux,	34
VII.7 Une forte internationalisation de l'activité touristique,	34
VII.8 De grandes évolutions externes qui ne manqueront pas d'impacter le développement de la région.	34
VII.8.1 Le renchérissement régulier du coût de l'énergie	35
VII.8.2 La montée en puissance de très grandes nations que sont l'Inde et la Chine	35
VII.8.3 Le développement des nouveaux pays adhérant à l'Union européenne	35

ENJEUX ET ORIENTATIONS

I. UNE RÉGION INNOVANTE, QUI RENFORCE ET VALORISE LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DE SES HABITANTS PAR LA FORMATION ET LA RECHERCHE :	38
I.1 Assurer une qualification de la population régionale,	40
I.2. Favoriser le développement et l'anticipation des besoins en formation pour sécuriser l'emploi et la formation tout au long de la vie,	42
I.3. Renforcer le développement de l'enseignement supérieur,	44
I.4. Développer le potentiel de recherche des universités de la région et des organismes de recherche publique et leur relation avec la recherche privée,	45
I.5. Développer un pôle d'excellence européen en matière d'efficacité énergétique,	46

I.6. Appuyer les pôles de compétitivité,	47
I.7. Élever le niveau technologique et de performance des entreprises :	48
I.7.1 Développer les équipes de R&D dans les entreprises régionales notamment en lien avec les laboratoires publics,	48
I.7.2 Favoriser l'embauche de docteurs et ingénieurs dans les PME,	48
I.7.3 Favoriser l'acquisition de technologies les plus performantes et les plus respectueuses de l'environnement par les PME,	49
I.7.4 Favoriser l'appropriation des nouvelles pratiques liées aux technologies de l'information par les entreprises.	49
I.8 Favoriser le développement et l'accueil d'activités et d'entreprises innovantes,	51
I.9 Aider les entreprises à anticiper les mutations économiques et technologiques.	52
II. UNE RÉGION ENTREPRENANTE ET SOLIDAIRE :	53
II.1 Permettre le développement et le renouvellement du tissu des entreprises industrielles, artisanales, commerciales et agricoles :	54
II.1.1 Industrie, artisanat, commerce et agriculture,	54
II.1.2 Aider à la définition de stratégies commerciales et technologiques,	58
II.1.3 Soutenir une dynamique d'investissements dans un esprit de modernisation et de respect de l'environnement des petites entreprises.	58
II.2 Favoriser la mise en place de réseaux et de filières structurés dans l'industrie, l'artisanat, l'agriculture et le tourisme,	60
II.3. Favoriser le développement des activités de service aux personnes,	62
II.4. Soutenir le développement d'activités par les secteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire,	64
II.5. Renforcer le développement de l'agriculture biologique et paysanne,	66
II.6. Simplifier les dispositifs d'aides aux entreprises :	66
II.6.1 Industrie et services,	66
II.6.2 Agriculture.	67
II.7. Assortir les aides de la Région à des contreparties sociales et environnementales et amplifier la prise en compte de la gestion des ressources humaines et de l'environnement dans l'organisation et le fonctionnement des entreprises,	69
II.8 Développer toutes les formes d'emploi partagé permettant de lutter contre la précarité,	70
II.9 Accompagner les bassins d'emploi en difficulté,	72
II.10 Développer une veille économique du territoire : organiser et animer l'observation économique.	73
III. UNE RÉGION OUVERTE, ATTRAYANTE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT :	75
III.1. Construire une image attrayante et cohérente,	77
III.2. Définir une stratégie de développement centrée autour de la Loire et articulée avec le Berry et le nord de la région,	78
III.3. Favoriser l'accueil d'entreprises sur l'ensemble du territoire :	79
III.3.1 Développer les infrastructures d'accueil adaptées aux différentes activités et besoins des territoires,	80
III.3.2 Faire de l'environnement et des services des atouts majeurs du développement des zones d'activités,	80
III.3.3 Rendre plus lisibles les dispositifs d'accueil des entreprises,	81
III.3.4 Développer la mise en place d'actions de promotion et de prospection concertées,	82
III.4. Développer les capacités de développement à l'international des PME :	85
III. 4.1 Favoriser le développement des exportations des PME,	85
III. 4.2 Développer des partenariats entre les PME de la région et des PME européennes.	86
III.5 Développer l'internationalisation de la recherche régionale et de nos universités :	87
III.5.1 Favoriser l'accueil de chercheurs étrangers dans les laboratoires de la région,	87
III.5.2 Favoriser la participation des laboratoires de recherche régionaux au 7 ^e PCRD,	87
III.5.3 Favoriser la coopération des universités avec des universités étrangères.	88
III.6 Favoriser le développement d'un tourisme durable,	89
III.7 Conforter et valoriser l'offre culturelle régionale et les métiers d'art,	91
III.8 Favoriser l'accueil de nouvelles populations,	92
III.9 Développer l'accessibilité de la région,	93
III.10 Permettre l'accès aux technologies de l'information sur tout le territoire.	94
LE PILOTAGE	95
CONCLUSION	97
ANNEXES	
Annexe 1 : Liste des contributions reçues.	100
Annexe 2 : Charte régionale de développement durable.	101
SIGLES	109

INTRODUCTION :

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a prévu à l'article 1 de son chapitre 1^{er} consacré au développement économique de confier, à titre expérimental et pour une durée de 5 ans, à la Région le soin d'élaborer un Schéma Régional de Développement Économique (SRDE).

Une circulaire en date du 25 mars 2005 en a précisé le contenu et les modalités de sa mise en œuvre. Elle indique que le SRDE doit :

- Définir les orientations stratégiques de la Région en matière économique,
- Viser à promouvoir un développement équilibré de la région,
- Viser à développer l'attractivité de son territoire,
- Prévenir les risques d'atteinte à l'équilibre économique de tout ou partie de la région.

Elle précise que le SRDE est adopté par le Conseil régional après qu'il ait organisé une concertation avec les Départements, les Communes et leurs groupements et les Chambres consulaires, chacun d'entre eux ayant été mis en capacité d'émettre un avis sur les différents éléments constitutifs du schéma.

Lors de la session plénière des 3 et 4 février 2005, la Région a décidé de s'engager dans l'élaboration d'un SRDE tout en indiquant que celui-ci constituait la 1^{re} étape de la construction d'un projet global de développement.

À cette occasion, la Région a décidé de prendre en compte toute la dimension humaine du développement, c'est-à-dire de mettre l'homme au cœur du développement économique, et de travailler à l'élaboration d'un Schéma Régional de Développement Économique et Social (SRDES).

UNE LARGE CONCERTATION :

Par ailleurs, elle a souhaité que l'ensemble des acteurs socio-économiques et des habitants soit associé à son élaboration. Cela s'est traduit par une large concertation qui s'est déroulée à travers :

- La diffusion d'un questionnaire sur l'avenir économique de la région auprès des habitants dans la presse régionale et sur le site Internet de la Région. Plus de 5 000 habitants ont répondu à ce questionnaire.

- L'organisation de 6 forums thématiques dans les différents départements de la région auxquels plus de 1 500 personnes ont participé :

Quel développement agricole et quel développement rural pour demain ?

3 juin 2005 - Châteauroux,

Quelles activités et quels services pour l'attractivité des territoires ?

6 Juin 2005 - Bourges,

Quel avenir industriel pour la région Centre ?

13 juin 2005 - Blois,

L'environnement : levier du développement économique -

15 juin 2005 - Chartres,

L'innovation, la recherche, la formation : facteurs de développement -

20 juin 2005 - Orléans,

Quels infrastructures et équipements pour appuyer le développement économique ? - 27 juin 2005 - Tours.

- L'organisation d'une conférence régionale de l'économie touristique qui a permis de réunir les principaux acteurs du tourisme régional autour des enjeux du développement du tourisme pour notre région et de la préparation d'un Schéma Régional de Développement du Tourisme.

- L'organisation de 12 groupes de travail présidés par des élus régionaux autour des thèmes suivants :

Transmission et reprise des entreprises.

TIC : état des lieux et quels nouveaux objectifs ?

Préparation du Schéma Régional de Développement du Tourisme.

La Région Centre dans l'Europe.

Culture : facteur d'attractivité du territoire.

Évolutions démographiques et besoins en qualification.

Adaptation des formations aux nouveaux emplois.

Pôle d'efficacité énergétique.

Santé et territoires.

L'enseignement supérieur comme facteur d'attractivité régionale.

Interrégionalité : quel avenir pour la région Centre ?

Conditionnalité sociale et environnementale des aides économiques.

• Un appel à contribution. La Région a reçu plus d'une trentaine de contributions notamment de la part de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI), de la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA), de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat (CRM), de Nature Centre, de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA), de la Chambre Régionale de l'Économie Sociale (CRES), de la Confédération Générale du Travail (CGT) du Conseil Économique et Social Régional (CESR)...(cf. annexe 1).

• Une saisine du CESR sur les travailleurs pauvres en région Centre et des propositions d'actions.

Parallèlement, elle a constitué un comité de pilotage composé de l'exécutif de la Région, du CESR et des 2 présidents des universités de la région afin de suivre et d'orienter les différents travaux.

Enfin, elle a réuni l'ensemble des présidents des Départements et des Agglomérations dans le cadre d'une conférence des exécutifs régionaux et un groupe de travail autour de l'ensemble des présidents des Chambres consulaires afin de bien se mettre d'accord sur la méthode et les objectifs attendus.

Ainsi le document qui vous est présenté a très largement mobilisé l'ensemble des acteurs socio-économiques et des habitants de notre région.

Le SRDES détermine la stratégie de la Région en matière économique pour les 10 prochaines années.

UNE STRATÉGIE POUR 10 ANS :

Le SRDES détermine la stratégie de la Région en matière économique pour les 10 prochaines années.

Il convient d'inscrire notre action dans la durée. Il serait en effet illusoire de penser que tout pourra se mettre en place dès le 1^{er} janvier 2006 et que tous les effets seront mesurables dans les mois qui viennent.

Il serait également illusoire de penser que la seule mise en place d'actions par la Région suffirait à modifier de façon radicale et rapide la situation économique de notre territoire.

Celle-ci dépendra d'une multitude de décisions (dont beaucoup nous échappent) qui seront prises tant par l'État qui garde dans ce domaine de grandes responsabilités, que par les entreprises.

Par ailleurs, la région ne constitue pas un espace clos et est soumise de ce fait à tous les mouvements de la mondialisation et des marchés.

Enfin, toutes les actions ne peuvent être prévues dès aujourd'hui. Compte tenu de la rapidité des évolutions économiques, un suivi régulier et un bilan annuel seront effectués.

La seule mise en place d'actions par la Région ne suffira pas à modifier de façon radicale la situation économique de notre territoire.

UN CADRE DE RÉFÉRENCE :

Le SRDES doit être le cadre de référence et de cohérence pour l'action, commun à l'ensemble des acteurs économiques sociaux et environnementaux du territoire.

LE SRDES constituera la mise en oeuvre concrète de la charte de développement durable dans ses dimensions humaines, économiques et environnementales.

LE SRDES constituera la mise en oeuvre concrète de la charte régionale de développement durable dans ses dimensions humaines, économiques et environnementales.

Il sera également le cadre de référence de l'ensemble de ses interventions économiques et pour l'ensemble des conventions qu'elle sera amenée à signer avec l'État, les collectivités locales et les Chambres consulaires.

L'emploi est l'objectif majeur de ce schéma. Toutes les collectivités se sentent concernées.

5 GRANDS PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT :

L'emploi est l'objectif majeur de ce schéma car même si les politiques de l'emploi restent de la compétence de l'État, toutes les collectivités se sentent concernées.

Pour guider son action et fonder son développement la Région a décidé de retenir 5 grands principes directeurs :

1. Le développement durable

Face aux enjeux environnementaux et sociaux actuels, la Région inscrit sa politique économique dans la voie du développement durable, c'est-à-dire d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Il nécessite d'intégrer dans tout projet les dimensions environnementales, sociales et économiques et de ne retenir que des actions compatibles avec la préservation des ressources naturelles.

L'insertion de ce concept dans les politiques économiques devra nous permettre de mieux apprécier la durabilité des emplois et de chacun des projets.

2. La valorisation des habitants de la région

Les habitants constituent la 1^{re} ressource humaine de notre région. À travers leur travail et leurs initiatives, ils sont les moteurs du développement économique de notre territoire.

Afin de permettre l'accès à l'emploi de tous et à tous les âges, il est indispensable d'investir toujours davantage dans le capital humain afin que chacun accède à une qualification et à une formation tout au long de la vie.

La Région utilisera dans ce cadre tous les moyens à sa disposition en matière de formation initiale, de formation professionnelle et d'apprentissage en cohérence avec le Plan régional de développement des formations professionnelles. Conçu pour 10 ans, le schéma prendra tout particulièrement en compte les besoins et le devenir des jeunes générations.

3. Le partenariat

Les territoires qui réussissent sont les territoires qui ont su développer des partenariats performants entre leurs acteurs socio-économiques.

La réussite de ce schéma dépendra fortement de la capacité à mettre ensemble les actions préconisées par les acteurs socio-économiques régionaux.

Autant que faire se peut la Région associera ses partenaires à la mise en place de ces actions et favorisera le rapprochement des acteurs pour le développement d'actions communes.

4. Une stratégie de développement adaptée aux territoires

Notre région n'est pas un territoire uniforme. Il convient de pouvoir prendre en compte les spécificités des grands territoires qui la composent (Val de Loire, Berry, nord de la région), afin d'apporter une réponse appropriée à leur développement et de permettre aux entreprises de se développer, que cette entreprise se situe sur un territoire dynamique ou sur un territoire "en crise".

5. L'évaluation

Chacune des actions prévues dans ce schéma devra faire l'objet d'une évaluation afin d'en mesurer à la fois son efficacité et son efficacité et de vérifier si elle répond bien à l'objectif fixé afin, si le besoin apparaît, de pouvoir l'adapter ou l'arrêter.

Dans ce cadre, il devra être défini pour chaque action, préalablement à son lancement, un certain nombre d'indicateurs devant servir à ces mesures. Des indicateurs nouveaux tels l'empreinte écologique, l'indice de développement humain et le baromètre des inégalités et de la pauvreté (BIP 40) seront particulièrement pris en compte.

Le document qui vous est présenté s'appuie tout d'abord sur un état des lieux qui met en évidence nos forces mais aussi nos faiblesses, des menaces mais aussi des opportunités pour notre territoire pour faire face à une situation économique de plus en plus complexe.

Il s'organise ensuite autour de **3 grandes ambitions** qui structurent un plan de développement afin de faire demain plus qu'aujourd'hui de notre région :

- Une région innovante, qui renforce et valorise les compétences professionnelles de ses habitants par la formation et la recherche,
- Une région entreprenante et solidaire,
- Une région ouverte, attractive et respectueuse de l'environnement.

Chacune de ces ambitions renferme des grands objectifs à atteindre et des orientations et actions concrètes à mettre en oeuvre.

Si les grands axes proposés peuvent être communs à d'autres Régions, la manière de les mettre en oeuvre et les actions concrètes proposées seront des éléments différenciateurs importants pour la réussite du développement de la région.

**ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC
DE L'ÉCONOMIE RÉGIONALE**

Chaque forum a fait l'objet d'un cahier technique particulier, apportant un diagnostic détaillé des grands secteurs d'activités de notre région.

Il ne s'agit pas ici de reprendre toutes les données mais de s'attarder sur celles qui sont les plus éclairantes pour l'action, qui constituent le socle d'un diagnostic partagé replacé dans un contexte national, européen et international.

Diagnostic partagé parce qu'il émane d'un large processus de concertation avec l'ensemble des acteurs socio-économiques de la région, qui a permis d'aboutir à son élaboration.

Diagnostic placé dans un contexte national, européen et international dans la mesure où l'intégration de toutes les dimensions extérieures s'avère, aujourd'hui, essentielle pour définir une stratégie de développement. En effet, la région Centre doit se positionner par rapport aux autres régions françaises et européennes et aux autres pays du monde. Comment la Région Centre pourrait-elle définir une stratégie de développement pertinente, sans intégrer ces différents échelons ?

Ce diagnostic constitue une démarche essentielle car il a pour vocation de bien comprendre le territoire, tant dans son organisation interne que dans son environnement externe, et toujours dans une perspective d'évolution.

Cette réflexion apparaît comme un point de départ pour conduire à une stratégie de développement en parfaite cohérence et adéquation avec la réalité et la capacité de notre territoire.

Dynamique et diversifiée, la région Centre semble avoir réussi à maîtriser les éléments de son développement économique.

Leader dans de nombreux domaines, l'avenir économique de notre région apparaît prometteur.

Cependant, une analyse plus fine fait apparaître des mutations importantes et des évolutions préoccupantes de notre économie qui s'inscrivent dans un contexte démographique défavorable et de forte mondialisation.

Ce constat doit nous inciter à réagir pour améliorer nos points de faiblesse et valoriser au mieux notre potentiel.

I. UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MARQUÉ PAR LA PROXIMITÉ DE PARIS

Espace ouvert, sans barrière naturelle, le territoire régional est un lieu depuis l'origine favorable aux pénétrations et aux influences. La constitution au fil des siècles de l'État centralisateur a structuré son paysage au gré de la construction des grandes voies de communication.

La construction des grandes routes royales, puis des réseaux de chemin de fer a fait percevoir la région comme un espace que l'on traverse pour aller ou revenir de Paris, schéma qui s'est poursuivi avec la construction des autoroutes et des lignes de TGV.

Le territoire régional s'est ainsi segmenté en une série de couloirs, imposant une hiérarchie forte aux espaces infrarégionaux, la prime allant aux territoires les mieux reliés à Paris.

Cette proximité de l'Île-de-France a eu un poids considérable dans le développement économique de notre région.

Depuis la dernière guerre mondiale, son industrialisation s'est faite par vagues successives de délocalisations d'entreprises de la région parisienne, poursuivie dans la période récente par le développement d'activités autour de la logistique et des centres d'appels.

Un phénomène qui a davantage profité au nord de la région qu'au sud, celui-ci bénéficiant par ailleurs d'un héritage industriel plus ancien tourné vers des activités de l'armement et de l'habillement.

Au fil des années, la région Centre est devenue la 5^e région industrielle française de par ses effectifs.

Elle est composée d'un tissu dense de PME-PMI, souvent sous-traitantes (3^e rang national) structuré autour de grands groupes, souvent étrangers, et tourné principalement vers la production.

Mais aujourd'hui son modèle de développement s'essouffle.

Les entreprises parisiennes ont de moins en moins tendance à venir s'implanter dans le Centre, du fait notamment de l'attractivité d'autres territoires et d'une forte réduction des flux.

Les entreprises étrangères qui, dans une logique de conquête d'un marché national, avaient trouvé dans le Centre une situation idéale revoient leur positionnement par rapport aux marchés européens.

Les industries traditionnelles subissent d'importantes restructurations liées à de profonds changements géopolitiques et à la concurrence de nouveaux pays à bas coût de main-d'œuvre.

Tous ces facteurs doivent conduire la région à définir les voies d'un nouveau développement.

La proximité de l'Île-de-France a eu un poids considérable dans le développement économique de notre région.

Aujourd'hui, le modèle de développement qu'elle connaît depuis la fin de la 2^{nde} guerre mondiale s'essouffle.

La Région doit donc définir les voies d'un nouveau développement.

Le secteur tertiaire constitue aujourd'hui la première source d'emplois de notre région.

II. UNE FORTE TERTIAIRISATION DE L'ÉCONOMIE

Le secteur tertiaire constitue aujourd'hui la première source d'emplois de notre région.

Celle-ci a connu, en 30 ans, une profonde mutation de son économie marquée par une forte croissance de la productivité dans l'industrie se traduisant par un transfert constant d'emplois de l'industrie vers les services.

Ainsi, la région Centre a perdu près de 50 000 emplois dans l'industrie et en a gagné plus de 150 000 dans le secteur tertiaire.

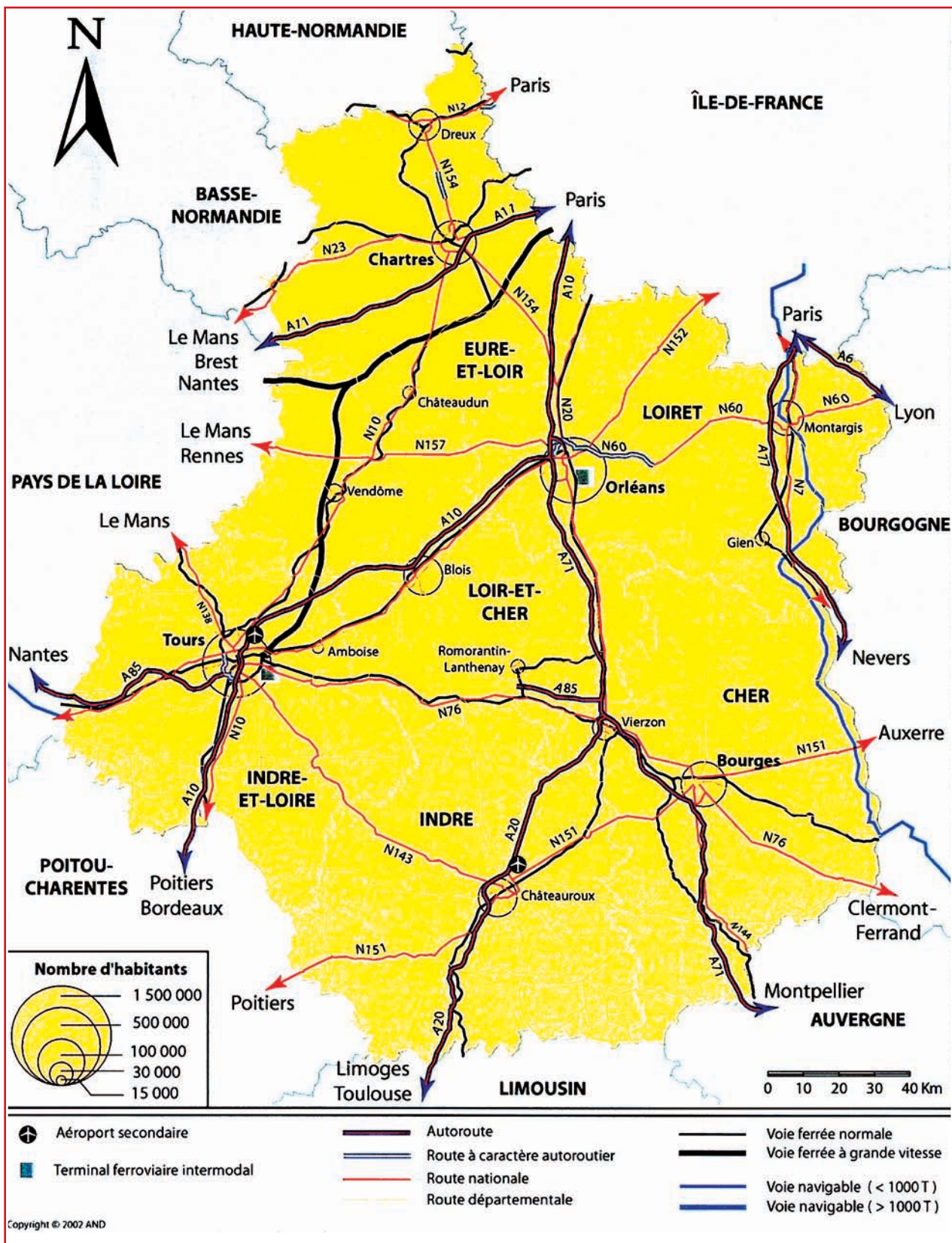
Cette évolution s'est accompagnée parallèlement d'une chute considérable de l'emploi agricole qui, en 10 ans, a perdu plus de 28 % de ses effectifs.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS, ENTRE 1990 ET 2002

	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce	Autres services	TOTAL
1990	64 806	239 893	69 028	119 250	429 394	922 271
1991	62 251	231 568	67 476	116 630	438 441	916 636
1992	59 316	223 679	65 074	114 005	445 840	907 914
1994	53 634	213 036	62 651	111 496	463 918	904 735
1996	50 522	211 637	59 745	113 029	473 335	908 268
1998	49 324	208 795	60 060	115 538	503 055	936 772
2000	48 330	213 989	63 866	121 162	532 791	980 138
2002	46 269	203 831	64 801	124 129	546 310	985 340
évolution 2002/1990 en %	-28,6	-15,3	-6,12	4,18	27,23	7

Source : Insee

La forte tertiarisation de l'économie régionale s'est également traduite dans la structure du tissu économique régional par une place prépondérante des entreprises de services et de commerces et réparations qui représentent respectivement 46 % et 27 % des entreprises régionales et une forte place des petites entreprises. Par ailleurs, 90 % des entreprises ont moins de 10 salariés et seulement 0,8 % des établissements ont plus 500 salariés.



III. DES ATOUTS À CONFORTER

III.1 UN RÉSEAU D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET AUTOROUTIÈRES DENSE MAIS DES LIAISONS VERS L'EST ET LES AÉROPORTS PARISIENS À DÉVELOPPER

La proximité géographique de la région Centre avec l'Ile-de-France a abouti à l'existence de dessertes autoroutières orientées Nord-Sud.

L'achèvement des diverses autoroutes va permettre des liaisons renforcées.

La région bénéficie par ailleurs de bonnes liaisons entre ses principales villes, à l'exception de la liaison Chartres-Orléans.

Son réseau ferroviaire est particulièrement marqué par l'étoile ferroviaire Paris-province. Toutefois, seules les villes de Tours et Vendôme bénéficient d'une liaison à grande vitesse avec Paris, Tours bénéficiant également d'un accès direct à l'aéroport de Roissy.

En région Centre, seuls les aéroports de Châteauroux et de Tours se sont spécialisés respectivement pour le fret et les voyageurs.

Plus globalement, il convient cependant aujourd'hui de relativiser la notion de proximité pour lui préférer la notion de temps d'accès. Dans ce domaine les évolutions ont été considérables ces dernières années et ont renforcé la compétitivité de certains territoires devenus plus proches de Paris ou des grandes villes européennes, réduisant ainsi un avantage comparatif de notre territoire.

III.2 UNE INDUSTRIE FORTE ET DIVERSIFIÉE MAIS PEU ORGANISÉE

La région Centre est devenue au fil du temps la 5^e région industrielle française par le nombre de personnes y travaillant.

L'industrie concentre aujourd'hui 22 % des emplois régionaux.

D'après la CRCI, les activités industrielles contribuent pour 26 % à la valeur ajoutée régionale. Ce sont 6 points de plus que pour la moyenne des régions et 12 points de plus qu'en Ile-de-France.

La contribution de l'appareil industriel à l'économie régionale est donc tout à fait essentielle dans le Centre. On souligne le poids de la présence de 4 sites nucléaires produisant 78 000 GWH en moyenne par année. Toutefois on observe depuis quelques années un décalage entre le poids industriel de la région (5^e) et son niveau moyen d'investissement qui ne la situe qu'au 8^e rang national.

L'industrie régionale se caractérise par ailleurs par une grande diversité de ses activités qui ne permet pas spontanément de l'identifier comme une grande région industrielle.

Elle occupe pourtant aujourd'hui des positions de leader dans de nombreux domaines :

- 1^{re} région française pour la production de médicaments.
- 2^e pour les cosmétiques.
- 2^e pour les caoutchoucs.
- 2^e pour la production d'électricité.
- 3^e pour les arts graphiques.
- 3^e pour la sous-traitance.
- 3^e pour le secteur électronique-informatique.

L'automobile est avec près de 40 000 salariés le 1^{er} secteur industriel de la région.

La région Centre est devenue au fil du temps la 5^e région industrielle française par le nombre de personnes y travaillant.

L'automobile est avec près de 40 000 salariés le 1^{er} secteur industriel de la région.

On note cependant une faible organisation de ces filières traduisant une faible coopération "spontanée" des entreprises entre elles.

Les exemples récents de structuration des filières cosmétique et automobile ouvrent toutefois dans ce cadre de nouvelles perspectives.

Enfin, plus globalement, on observe des capacités d'anticipation et d'innovation des PME-PMI insuffisantes.

III.3 UNE AGRICULTURE PUISSANTE ET VARIÉE MAIS FORTEMENT LIÉE AUX ÉVOLUTIONS DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)

La région Centre s'étale sur 39 000 km² et dispose d'une production agricole très diversifiée sur une Surface Agricole Utile (SAU) de 2,42 millions d'hectares. On dénombre 19 800 exploitations agricoles professionnelles au 1^{er} janvier 2005. La région Centre est classée au 4^e rang des régions pour la SAU par unité professionnelle avec une taille moyenne de 109 ha/exploitation.

Région agricole, le Centre se caractérise surtout par ses productions végétales.

Le Centre se caractérise surtout par ses productions végétales. 1^{re} région européenne pour sa production de céréales, le blé tendre en constitue le fer de lance. Le Centre est également au 1^{er} rang pour la production de graines oléagineuses (un quart de la surface nationale de colza cultivé en région Centre). Blé tendre et colza représentent 30 % de la valeur des productions agricoles régionales.

Le Centre offre également une large gamme de cultures spécialisées et de qualité : vignobles, arboriculture, légumes (plein champ ou maraîchage), horticulture ornementale.

Les productions animales sont modestes mais bien diversifiées : élevage pour la viande, lait de vache, aviculture, caprins (avec 5 fromages AOC)...

L'agriculture biologique a doublé en 5 ans (2000-2004) pour le nombre de producteurs et les surfaces exploitées (1997-2001) mais reste en mal de diffusion de ses produits par l'absence de la transformation, faute notamment de certification, étape essentielle à une large distribution.

La forêt couvre 23 % du territoire régional (inférieur à la moyenne française de 27 %) mais le Centre est la 1^{re} région française pour le volume total de chênes sur pied. Par ailleurs, la région Centre se place au 4^e rang national pour la production de plants forestiers.

L'agriculture constitue un secteur important par la diversité et la qualité des productions et par les emplois qu'elle génère.

L'industrie agro-alimentaire du Centre occupe une place modeste au niveau national (13^e rang) malgré des évolutions positives ces dernières années.

On recense dans l'agriculture, en 2002, 40 500 équivalents temps plein (sur 989 000 salariés en région Centre). 7 emplois sur 10 sont occupés par les exploitants ou leur famille. La région compte également 8 000 équivalents temps plein de salariés permanents (en diminution de 4 % entre 2000 et 2003). Le poids de l'emploi salarié dans les exploitations augmente mais se précarise. Ce sont les producteurs de cultures spécialisées et les grosses structures qui sont les premiers employeurs.

Aujourd'hui, la mondialisation des échanges et la récente réforme de la PAC risquent cependant de bouleverser fortement le paysage agricole régional.

La région a enregistré une perte d'un tiers de ses paysans depuis le début de l'année 1990 et une diminution importante du nombre d'installation d'agriculteurs.

L'agriculture constitue un secteur important en région Centre par la diversité et la qualité des productions et par les emplois qu'elle génère. Couvrant une part majeure du territoire régional, elle joue également un rôle en termes d'aménagement du territoire et d'entretien des espaces. Aujourd'hui, la mondialisation des échanges et la récente réforme de la PAC risquent cependant de bouleverser fortement le paysage agricole régional.

III.4 LE COMMERCE ET L'ARTISANAT : DES SECTEURS ESSENTIELS À LA VIE ET À L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

Le maintien et le développement des activités commerciales et artisanales sont des éléments indispensables à la vie et à l'attractivité des territoires. Comment imaginer en effet attirer de nouvelles populations ou activités sur un territoire sans leur présence ?

En région Centre la situation est plutôt contrastée avec 28 % des communes n'ayant plus de commerce et une diminution significative (- 8,3 % entre 1998 et 2003) des entreprises du secteur de l'alimentation.

**A u j o u r d ' h u i ,
32 813 entreprises
artisanales font
travailler plus de
113 000 personnes
soit 11,5 % de la
population active
régionale.**

Mais, parallèlement, on assiste à une forte progression (+ 11 %) de l'emploi salarié dans l'artisanat se traduisant par une augmentation de la taille et du nombre d'entreprises employeuses (+1,3 %).

Aujourd'hui, les 32 813 entreprises artisanales font travailler plus de 113 000 personnes, soit 11,5 % de la population active régionale.

Avec plus d'1/3 de ses entreprises implantées depuis 15 ans et plus, l'artisanat démontre sa capacité de résistance dans un environnement incertain.

- régions de grandes cultures
- régions de grandes cultures, avec toutefois présence d'élevage herbager
- régions mixtes grandes cultures et élevage
- régions d'élevage
- régions de productions spécialisées (viticulture, arboriculture fruitière, maraîchage, horticulture ornementale, pépinières). En dehors de ces régions, bassins de productions spécifiques :
-  : verger
-  : vigne
- régions de bois, landes et forêts



Les services publics, avec près de 300 000 emplois en région Centre, jouent un rôle essentiel dans la qualité de nos territoires.

III.5 LES SERVICES PUBLICS : UN RÔLE MAJEUR POUR LA PERFORMANCE DES TERRITOIRES

Les services publics, avec près de 300 000 emplois en région Centre, jouent un rôle essentiel dans la qualité de nos territoires.

Les actions, notamment en matière d'enseignement, de santé, de transports ou d'énergie sont indispensables pour assurer un développement équilibré et performant des territoires.

Qu'il s'agisse de la santé, de l'aide sociale, de l'énergie, de l'ensemble des actes administratifs qui rythment la vie, l'efficacité des services publics est un élément déterminant du cadre de vie, des personnes comme des entreprises.

IV. DES FAIBLESSES QUI DEMEURENT

IV.1 UNE IDENTITÉ EN CONSTRUCTION

À peine dessinée par les administrations parisiennes en 1955-1956, la région Centre suscite déjà scepticisme et critiques sur la base de différents éléments, dont son nom jugé trop neutre, peu parlant pour l'imagination et la mémoire.

Sa géographie physique ne permet pas d'en déterminer les contours de façon spontanée. Sa dénomination est porteuse d'ambiguïté, la plaçant là où elle ne se situe pas réellement.

Elle est composée d'anciennes provinces (Berry, Touraine, Orléanais) dont le temps n'a pas gommé la notoriété.

Par ailleurs, la grande diversité de ses secteurs économiques (qui est aussi une force) ne lui a pas permis de dégager un secteur dominant visible à l'échelle nationale (la cosmétique pourra peut-être demain jouer ce rôle), même si, aujourd'hui, la région Centre est au moins reconnue par ses habitants comme une grande région industrielle au même titre qu'une grande région agricole.

Tous ces éléments n'ont pas permis de construire une forte identité régionale malgré des efforts dans ce sens, conduisant à un déficit de notoriété par rapport à d'autres régions bien identifiables.

L'image floue de la région Centre est toutefois compensée par une notoriété mondiale du Val de Loire, ses châteaux et des cathédrales de Bourges et de Chartres, tous classés au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

Ces atouts devraient pouvoir constituer les bases de la construction d'une image qui fait aujourd'hui défaut à la région et handicape son attractivité tout particulièrement dans un contexte de concurrence toujours plus forte des territoires européens pour accueillir et développer des activités.

La faiblesse du nombre de créations d'entreprises et le vieillissement des dirigeants d'entreprises ne garantit pas un renouvellement parfait du tissu économique.

IV.2 DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES INSUFFISANTES ET DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISES VIEILLISSANTS

La région reste peu dynamique en matière de créations d'entreprises et ne se situe dans ce domaine qu'au 17^e rang national.

La proportion de créations pures n'est en effet en région Centre que de 76 % contre 84 en moyenne nationale.

Face à ce faible taux, le parfait renouvellement du tissu économique n'est pas garanti.

À cela s'ajoute le problème de la reprise et de la transmission des entreprises.

La situation démographique des dirigeants d'entreprises fait apparaître une perspective de départ massif au cours des 10 prochaines années.

Pour le seul secteur de l'artisanat, plus de 37 % des chefs d'entreprises avaient plus de 50 ans en 2003 contre 26 % en 1997.

Tous les départements de la région et tous les secteurs d'activités sont concernés. A l'inverse, la génération des 20-29 ans est peu importante.

Ce double phénomène, fort départ à la retraite des dirigeants et faible taux de création, pourrait conduire à la disparition de nombreuses PME et entreprises artisanales et donc d'emplois.

IV.3 UN NIVEAU DE FORMATION INFÉRIEUR À LA MOYENNE FRANÇAISE

IV.3.1 Un déficit de diplômés

Le taux de scolarisation en région Centre est, pour les 15 à 19 ans, de 80,8 %, alors qu'il est de 83,7 % au niveau national. Ce taux passe pour les 20 à 24 ans à 26,6 % contre 34,9 % en moyenne nationale. Il apparaît clairement que les jeunes cherchent à rentrer plus vite, en moyenne, dans la vie active en région Centre que dans le reste du pays.

Ainsi, la proportion de bacheliers s'établissait en 1999 à 60,6 % contre 61,8 % en moyenne nationale. S'il a doublé en dix ans entre 1985 et 1995, le taux des jeunes atteignant le niveau du baccalauréat stagne depuis.

La répartition de la population non scolaire de 15 à 59 ans est d'ailleurs significative d'une population moins diplômée que la moyenne nationale. L'écart sur les deux plus bas niveaux de qualification est ainsi de près de 5 points par rapport aux données nationales.

Le taux de scolarisation en région Centre est, pour les 15 à 19 ans, de 80,8 %, alors qu'il est de 83,7 % au niveau national.

RÉPARTITION DES 15-59 ANS PAR NIVEAU DE FORMATION

Part des 15-59 ans en %	Région Centre	France
Ayant au plus un BEPC ou un CEP	35,3	33,5
Titulaire d'un CAP ou BEP	33,3	30
Titulaire d'un BAC ou BEP	13,5	14,5
Titulaire d'un diplôme de niveau BAC+2	9,9	11
Titulaire d'un diplôme de niveau supérieur à BAC+2	8	11

GIP ALFA CENTRE - Observatoire régional de la formation et de l'emploi : formation et emploi de la population en région Centre, outil pour un diagnostic régional, septembre 2003.

Le niveau général de la population active constitue un handicap pour la région Centre, tout particulièrement dans un contexte où la société a fait du diplôme le passeport essentiel pour l'insertion et l'emploi.

L'augmentation du niveau des diplômes n'est certes pas une fin en soi : elle doit en effet s'articuler avec les perspectives économiques et garantir pour chacun une formation initiale solide permettant de faire face aux adaptations de la vie professionnelle. Par ailleurs, cette amélioration du niveau ne peut se faire uniquement par le flux des jeunes arrivant chaque année sur le marché du travail. Il s'agit bien de permettre à l'ensemble des actifs d'accroître tout au long de leur vie professionnelle leur niveau de qualification.

Dans ce cadre la formation professionnelle est un enjeu stratégique majeur.

Le taux d'accès des jeunes de moins de 25 ans à l'apprentissage est élevé : 3,5 %, contre 2,8 % en moyenne nationale.

IV.3.2 Un recours à l'apprentissage élevé

Le taux d'accès des jeunes de moins de 25 ans à l'apprentissage est élevé : 3,5 %, contre 2,8 % en moyenne nationale. Parmi les sortants de la 1^{re} année de BEP, CAP et Bac Pro, l'apprentissage apparaît comme la solution de poursuite des études pour 59 % des jeunes. Il s'agit essentiellement de jeunes garçons.

Il existe une forte tradition d'apprentissage qui ne recoupe pas exactement les clivages économiques ; l'apprentissage étant mieux développé en règle générale à l'ouest de la région, se rapprochant en cela des régions du Grand-Ouest comme Poitou-Charentes, Pays de la Loire...

La forte représentation de l'apprentissage à des niveaux faibles de formation (surtout CAP) influence les sorties précoces du système scolaire et explique en partie une prédominance des niveaux V au détriment des niveaux IV. Pourtant, on ne saurait lier apprentissage et faible niveau de qualification. Un tiers des apprentis prépare un diplôme de niveau IV et plus : ce point est à souligner.

IV.3.3 Des évolutions à anticiper

Globalement, l'offre de formation correspond à la structure traditionnelle de l'économie de notre région. C'est ce qui explique que, paradoxalement, le taux de chômage de la région Centre soit inférieur au taux national.

En effet, les évolutions technologiques rapides dans tous les secteurs d'activités nécessitent une adaptation permanente de qualification : il s'agit de permettre à chacun d'anticiper plutôt que de subir. Il y a là un enjeu essentiel de négociations pour les partenaires sociaux qui ont la responsabilité de la formation continue des salariés.

IV.4 DES PHÉNOMÈNES D'EXCLUSION PERSISTANTS

Même si la région Centre, avec **un taux de chômage de 9,1 %**, a un taux de chômage inférieur de 1 point au taux de chômage national, son nombre de demandeurs d'emploi a continué à augmenter en 2004.

Leur nombre s'établissait en effet à 118 015, toutes catégories confondues au 1^{er} janvier 2005, soit une augmentation de 3 % par rapport à janvier 2004.

On a noté également de fortes disparités territoriales : cinq bassins d'emploi (Vierzon, Dreux, Saint-Amand-Montrond, Romorantin-Lanthenay et Montargis) ayant un taux de chômage supérieur ou égal au taux national et se caractérisant par un chômage des jeunes et des femmes plus important.

Par ailleurs, après une baisse, on assiste de nouveau à une remontée des personnes en difficulté et à des phénomènes d'exclusion qui demeurent. Le nombre d'allocataires du Revenu minimum d'insertion (RMI) est ainsi passé de 29 840 en 2003 à 31 327 en 2004 et celui des bénéficiaires de la couverture maladie universelle de 30 168 en 2003 à 33 030 en 2004.

Enfin, phénomène "nouveau" (ou prise de conscience nouvelle) en région Centre comme en France, on assiste à une croissance relativement forte du nombre des travailleurs pauvres, c'est-à-dire des ménages dont le revenu de leur travail ne permet pas de franchir le seuil de pauvreté. Ils seraient ainsi plus de 100 000 en région Centre dont 25 % de travailleurs indépendants et 75 % de salariés.

V. DES MENACES À PRENDRE EN COMPTE

V.1 UNE ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE PRÉOCCUPANTE

La région Centre comptait 2 491 900 habitants en 2004.

V.1.1 Une population vieillissante

La région Centre se place au 11^e rang des régions les plus âgées avec une moyenne d'âge de 40 ans.

La région Centre se place au 11^e rang des régions les plus âgées avec une moyenne d'âge de 40 ans. En région Centre, la proportion de personnes âgées, qui était déjà supérieure à la moyenne s'accroît à un rythme plus élevé que sur l'ensemble de la province. Sur la période 1999-2004, la part des 75 ans ou plus augmente ainsi de 1,2 point contre seulement 1 point en province. Cette tranche d'âge représente désormais plus d'1 personne sur 12 (8,5 %) contre un peu plus d'1 sur 13 en province.

La génération qui influera le plus sur le vieillissement dans les années qui viennent est bien entendu celle des "baby boomers" : ces derniers expliquent la hausse actuelle des 40-59 ans avant d'accroître la tranche des 60 ans ou plus dès 2006.

Le vieillissement de la population est également déterminé par un nombre de naissances insuffisant pour assurer le renouvellement des générations, compensé ou non par des arrivées de très jeunes. Ceci se traduit par la baisse de la part des moins de 20 ans dans la population. Là encore, toutes les régions de la métropole sont concernées. Le Centre se place juste en dessous de la moyenne provinciale avec, en 2004, 24,6 % de sa population ayant moins de 20 ans (contre 24,9 % pour la province).

Par ailleurs, les 6 départements qui composent la région Centre sont marqués par de grandes différences démographiques :

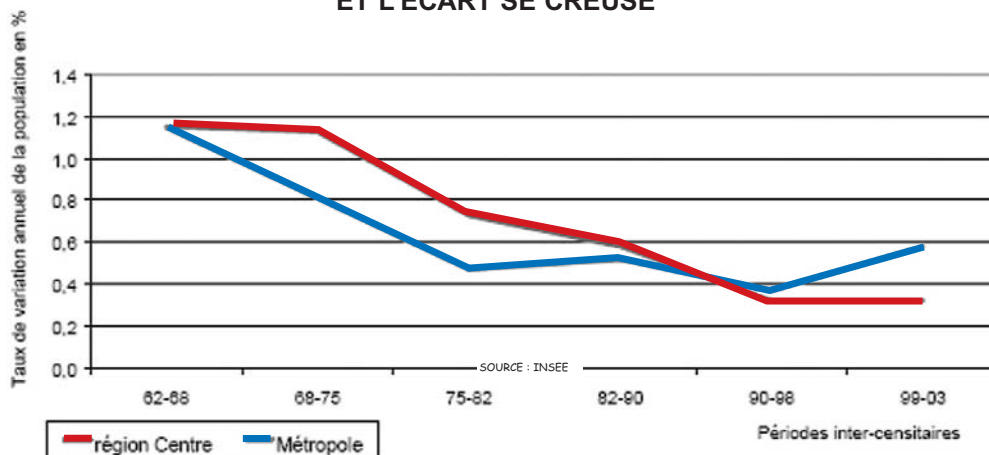
- En effet, *pour l'Indre et le Cher*, le taux des moins de 20 ans est plus faible qu'au niveau régional (24 %) et est en baisse. Le taux des 60 ans et plus est plus fort qu'au niveau régional (23,3 %) et est en hausse.
- *Pour l'Indre-et-Loire, le Loiret, l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher* on constate une baisse des moins de 20 ans mais la part reste encore supérieure à la moyenne régionale (24 %), une augmentation du nombre des 40-54 ans ainsi qu'une augmentation également du nombre des 60 ans et plus qui n'atteint cependant pas le taux régional (23,3 %), à l'exception du Loir-et-Cher (26,2 %).

V.1.2 Une croissance plus faible dans le Centre qu'en métropole

La croissance démographique du Centre a été plus faible que celle de la métropole sur la période 1999-2003. Cette faible croissance s'explique par un solde migratoire plus faible que dans le passé, ainsi que par un solde naturel bas.

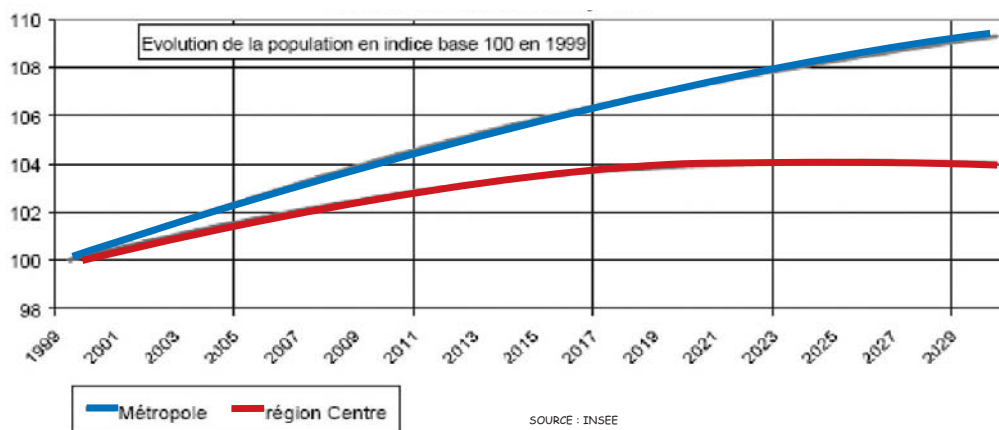
En effet, la région a connu entre la fin des années 60 et celle des années 80 une croissance démographique plus forte que la métropole. Ce phénomène est principalement dû aux migrations qui ont été plus favorables à la région qu'à la métropole.

LE CENTRE CROÎT MOINS VITE QUE LA MÉTROPOLÉ DEPUIS QUINZE ANS ET L'ÉCART SE CREUSE



Le solde naturel a été aussi beaucoup plus bas dans la région. Le taux de croissance de la population expliqué par le solde naturel est, depuis 1990, deux fois plus important en métropole que dans le Centre entre 1962 et 1968, et l'écart s'est creusé au fil des ans. Au total, la région Centre est donc une des régions françaises ayant une faible évolution démographique. Un déclin plus précoce de la population dans le Centre est envisagé. La projection de la population du Centre montre que ce déclin pourrait intervenir avant 2030 et seulement dans le Centre.

LA POPULATION DU CENTRE ÉVOLUERAIT MOINS VITE QUE CELLE DE LA MÉTROPOLÉ



En 2015, la population active dans le Centre serait de 2 % moins nombreuse qu'en 1999.

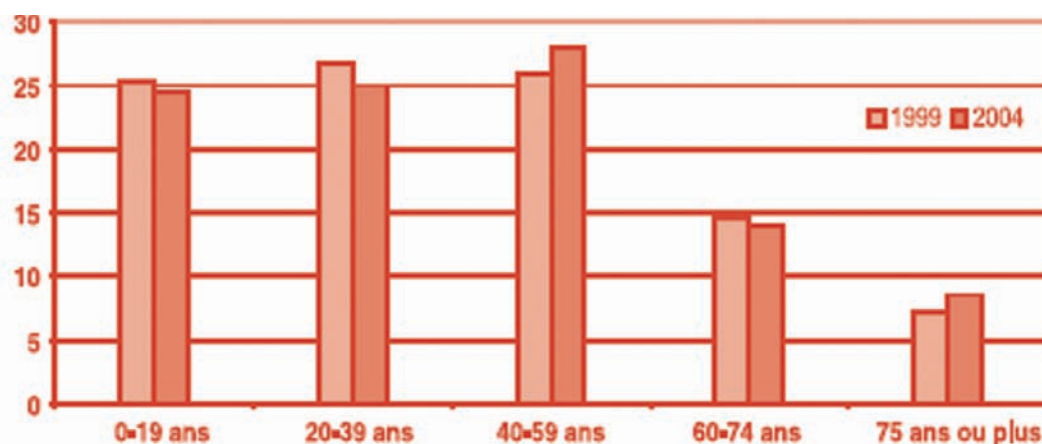
V.1.3 Une baisse de la population active ?

Selon des projections, la population active de la région Centre déclinerait dès 2005 celle de la métropole diminuerait à partir de 2007. Cette différence est en partie la conséquence des écarts démographiques pour les 50-60 ans entre le Centre et la métropole. En 2015, la population active dans le Centre serait de 2 % moins nombreuse qu'en 1999. Cette tendance peut s'expliquer par un déséquilibre entre les entrées et les sorties de la vie active, caractérisé par une faiblesse des entrées ainsi que l'importante proportion des plus de 50 ans.

Alors que la répartition de la population régionale était déjà déséquilibrée par département en 1999, il y aurait, entre 1999 et 2015, un mouvement de concentration de la population vers le Loiret et l'Indre-et-Loire. Le poids de ces deux départements réunis passerait de 48 % à plus de la moitié de la population régionale. Ceci s'explique par le fait que ces deux départements sont les plus dynamiques et par la baisse de la population de l'Indre et du Cher. L'Eure-et-Loir connaîtrait une évolution juste en deçà de celle de la région (3,5 %). L'évolution du Loir-et-Cher serait la même que celle de la région avec une augmentation de sa population de 11 000 habitants entre 1999 et 2015, soit une hausse de 3,6 %.

UN VIEILLISSEMENT DÛ AUX 75 ANS OU PLUS ET AUX BABY-BOOMERS

Répartition de la population des ménages selon l'âge (%)



V.2 UNE CONCURRENCE ACCRUE DES TERRITOIRES ET DES RISQUES DE DÉLOCALISATION

Au-delà des industries de main-d'œuvre qui ont déjà été marquées par de fortes vagues de délocalisation, l'industrie régionale est fortement dépendante.

La plupart des unités appartenant à des grands groupes ont leur centre de décision hors région. Ainsi notre région est au 20^e rang des régions françaises en matière de degré d'autonomie.

Par ailleurs, la vitalité de notre industrie est fortement dépendante des entreprises à capitaux étrangers dont les investissements représentent plus de 54 % des investissements de l'industrie régionale (2^e rang national).

On assiste à chaque lancement de nouveaux produits dans les groupes à la mise en concurrence de leurs différents sites d'implantation.

Dans ce cadre, tout nouvel investissement non retenu est un risque de fermeture donc une disparition en cascade de PME et PMI et a des conséquences importantes en termes d'emplois dans les territoires concernés.

Au-delà des capacités de réponse propres à chaque entreprise, la mise en place d'un environnement porteur (présence d'une main-d'œuvre qualifiée, proximité de services de haut niveau, recherche, densité de PME potentiellement partenaires...) constitue un enjeu important pour renforcer la compétitivité de chaque site.

Ceci est d'autant plus important qu'aujourd'hui chaque région de l'Europe et du monde développe une stratégie et des outils pour attirer et accueillir de nouvelles activités.

La plupart des unités appartenant à des grands groupes ont leur centre de décision hors région. Ce qui nous place au 20^e rang des régions françaises en matière de degré d'autonomie.

V.3 UNE OFFRE DE SOINS INSUFFISANTE

Alors que la région va connaître un fort vieillissement de sa population, elle risque de se retrouver avec un fort déficit de médecins.

La région Centre a une des plus faibles densités médicales de France.

Toutes les données montrent aujourd'hui que la région Centre a une des plus faibles densités médicales de France.

Les projections réalisées à l'horizon 2008 et 2013 confirment l'aggravation de ce phénomène. Certains territoires seront particulièrement sous équipés en matière médicale et paramédicale, ce qui pourrait constituer un handicap particulièrement important pour accueillir, voire pour maintenir des habitants.

V.4 DES DISPARITÉS TERRITORIALES QUI SE CREUSENT

Les écarts de développement se creusent entre les agglomérations et les territoires plus ruraux et entre le nord et le sud de notre région.

La simple observation des statistiques du dernier recensement permet de constater que les écarts de développement se creusent entre les agglomérations et les territoires plus ruraux et entre le nord et le sud de notre région.

Les populations se concentrent dans les grandes villes accompagnant en cela le développement des activités tertiaires qui s'y sont localisées. Sur certains territoires, le manque de ressources humaines disponibles freine le développement de certaines entreprises qui sont alors conduites à ouvrir un nouvel établissement proche de centres urbains.

La baisse continue du nombre d'agriculteurs pose la question non seulement de la pérennité de certaines filières d'élevage mais aussi de celle du maintien des services et des activités artisanales dans les territoires ruraux. Certains territoires, comme le Cher et l'Indre sont ainsi particulièrement marqués et cumulent difficultés sociales et économiques.

V.5 UN DÉVELOPPEMENT QUI FAIT PESER DES RISQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Le développement des activités, en région Centre comme partout ailleurs, n'est pas sans conséquences sur la qualité de l'environnement et des paysages de notre territoire.

Le nord de la région connaît des déplacements d'habitants quotidiens importants avec l'Île-de-France et est soumis à une pression urbaine qui s'accroît au dépend des espaces boisés et agricoles, des milieux aquatiques et de la qualité de l'air.

Le Val de Loire qui héberge une grande partie de la population et des activités régionales est menacé par le mitage et des risques technologiques et d'inondation dont la population et les acteurs économiques n'ont pas toujours conscience.

La périurbanisation des activités engendre une intensification des déplacements des personnes et des marchandises sur routes qui entraînent une augmentation de la consommation énergétique et une accentuation de l'acidification de l'air.

Les ressources en eau de la région sont abondantes mais se caractérisent par une grande fragilité structurelle. L'accroissement des besoins en eau (irrigation, usages domestiques, industriels ou liés à la production énergétique) suscite fréquemment des déséquilibres et des conflits d'usage rendant nécessaires une gestion quantitative de la ressource, ainsi qu'une préservation des milieux naturels [le système de culture en place a longtemps été caractérisé notamment par l'utilisation en grande quantité d'engrais azotés et de produits phyto-sanitaires. Cette situation a contribué à la pollution diffuse des sols et à la contamination des eaux de surface et souterraines (rapport IFEN 2004)].

La périurbanisation des activités engendre une intensification des déplacements des personnes et des marchandises sur routes qui ont pour conséquence une augmentation de la consommation énergétique et une accentuation de l'acidification de l'air.

Par ailleurs, la diversité et la dispersion des industries compliquent la gestion des déchets.

Tous ces risques qui ont bien été repérés par l'Institut Français de l'Environnement (IFEN) dans son rapport consacré à l'environnement en région Centre devront constituer des éléments particulièrement importants dans les choix qu'auront à opérer les différents acteurs de la région, afin de préserver l'attractivité du "site régional".

VI. DES OPPORTUNITÉS À SAISIR

VI.1 DES PERFORMANCES À RENFORCER ET À VALORISER EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

La région Centre dispose sur son territoire d'une offre diversifiée en matière de recherche publique :

- *deux universités* : l'université d'Orléans et l'université François Rabelais de Tours qui développent des activités de recherche, au travers de leurs laboratoires propres, et de l'hébergement d'autres équipes, unités mixtes de recherche université - organismes de recherche ou équipes labellisées (INSERM.)
- *neuf grands organismes de recherche* : le Centre National de la Recherche Scientifique (**CNRS**), l'Institut National de la Recherche Agronomique (**INRA**), l'Institut National de Santé Et de Recherche Médicale (**INSERM**), le **CEMAGREF** (Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement) et l'Institut de Recherche pour le Développement (**IRD**) qui sont des établissements publics à caractère scientifique et technologique (**EPST**) ; le Commissariat à l'Energie Atomique (**CEA**) et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM, qui a son siège national à Orléans), tous deux établissements publics à caractère industriel et commercial (**EPIC**) ; l'Observatoire de Paris, grand établissement de recherche et d'enseignement, à travers la station de radioastronomie de Nançay ; le Muséum National d'Histoire Naturelle (**MNHN**), grand établissement à caractère scientifique, culturel et professionnel, présent sur le parc de la Haute Touche à Azay-le-Ferron (36).

Ces équipes régionales de recherche sont également, pour certaines d'entre elles, parties prenantes de groupements fédératifs de recherche (Groupement d'Intérêt Scientifique, Institut Fédératif de Recherche) tels que l'IFR 135 "Imagerie Fonctionnelle" ou le GIS "Biopôle Végétal Centre".

La dépense intérieure de recherche - développement (DIRD), situait la région Centre en 2002 au 8^e rang français avec 2,4 % du total national.

Sur le plan de la dépense intérieure de recherche - développement (DIRD), la région Centre se situait en 2002 au 8^e rang français avec 2,4 % du total national de 34 527 M€¹.

Ce positionnement provient surtout de l'effort consenti par les entreprises tandis que les dépenses publiques civiles régionalisées sont relativement faibles. De plus, si ce positionnement est identique à la situation constatée en 1998, on note une augmentation de 13 % en volume, inférieure aux 22 % constatés au plan national sur la période 1998 - 2002. D'une manière générale, on constate que la région Centre consacre une moindre partie de sa richesse économique - mesurée par son produit intérieur brut régional - à l'effort de recherche - développement (R&D) que la plupart des autres régions françaises.

¹ Les chiffres et indicateurs cités ont été compilés par Technopolis France dans le cadre de la constitution du tableau de bord Recherche - Technologie - Innovation. Ce travail a été réalisé en mars 2005 à la demande de la Direction des Etudes et Prospectives de la Région Centre.

POSITIONNEMENT DE LA RÉGION CENTRE EN MATIÈRE DE R&D
DANS L'ENSEMBLE FRANÇAIS (CHIFFRES DE 2002)

Indicateurs	Rang de la Région Centre
DIRD (dépense intérieure de recherche - développement)	8 ^e
DIRD/PIB régional (produit intérieur brut régional)	9 ^e
DIRDE (dépense intérieure de recherche - développement des entreprises)	6 ^e
DIRDE/PIB régional (produit intérieur brut régional)	9 ^e
DIRDA (dépense intérieure de recherche - développement des administrations)	12 ^e
DIRD/PIB régional (produit intérieur brut régional)	12 ^e

Source : Technopolis France "Tableau de bord recherche - Technologie - Innovation", Région Centre (2005)

Si l'on s'intéresse aux activités du personnel de R&D de la sphère publique, il ressort de l'analyse de ses contributions techno - scientifiques surtout un réel manque de visibilité dans l'ensemble français et européen, plutôt qu'un manque de "performances".

On notera toutefois que quelques spécificités comme la chimie, les sciences pour l'univers et la recherche clinique ressortent de l'analyse des publications et citations scientifiques agrégées par discipline scientifique.

Du point de vue des activités de R&D à finalité industrielle, la région Centre se caractérise également par un manque d'identité et de spécificités technologiques. Ainsi, l'étude "Région et technologies-clés. Quelles stratégies ?", réalisée par le Ministère en charge de l'Industrie en 2004, souligne que sur les 119 technologies-clés que la France devait maîtriser à l'horizon 2005, seulement quatre domaines technologiques dépassent 4 % de part des brevets nationaux : l'informatique (capteurs, électronique numérique, logiciels), l'environnement (traitement des déchets et réduction du bruit et des vibrations) et les transports terrestres et équipements.

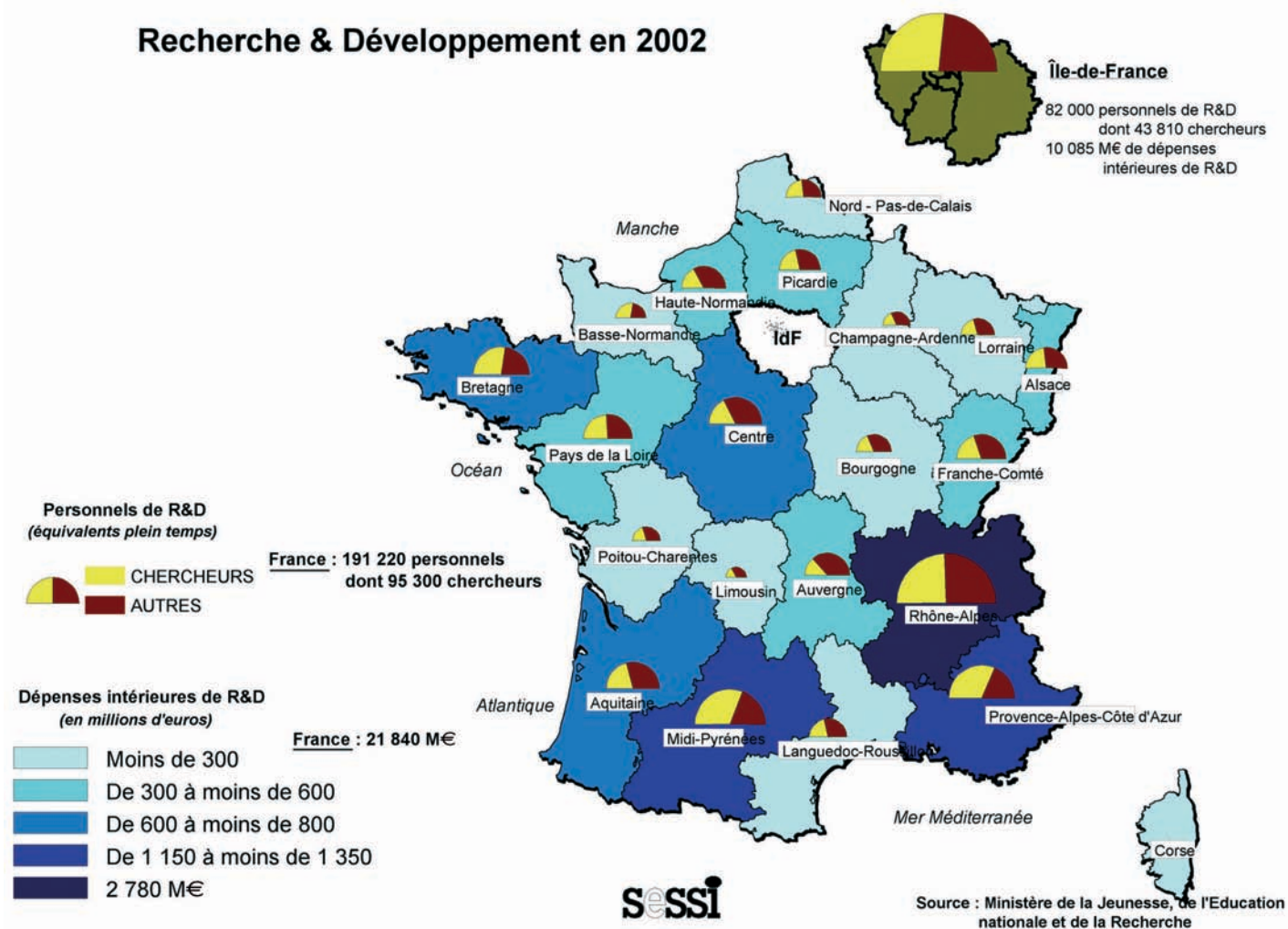
En complément, un seul domaine scientifique dépasse 5 % de part de publication nationale, les sciences et techniques de la terre. De fait, l'analyse des dépôts de brevets réalisée par l'Observatoire des sciences et des techniques (OST) souligne que quelques grands groupes contribuent à forger une certaine spécialisation "high tech" de la région Centre (semi-conducteurs, notamment, mais aussi, ingénierie génétique et des micro-organismes)².

Du point de vue de la densité de l'effectif de R&D dans les entreprises, la région Centre se hisse au 6^e rang français, niveau proche de son poids industriel dans l'ensemble français. De même, elle réalise des "performances" conformes à son rang technologique, que ce dernier soit apprécié en termes d'élaboration de nouveaux produits et procédés techniques ou en termes d'accession à de nouveaux marchés. Cependant, plusieurs facteurs contribuent à perpétuer l'image d'une région industrielle plus apte à asseoir sa compétitivité sur des adaptations techniques et des innovations de routine que sur l'élaboration de créations technologiques et l'émergence de nouveaux secteurs d'activités à forte valeur ajoutée. Ainsi, une part importante de la recherche industrielle en région Centre est tirée par une population de petites et moyennes entreprises (PME) généralement situées dans des secteurs de moyenne, voire de faible intensité technologique. Il faut y voir l'importance de la sous-traitance industrielle.

À ce constat s'ajoute le fait que les principales industries sont très dépendantes de centres de décision extérieurs, ce qui pourrait expliquer le déficit chronique constaté en matière d'effectif de R&D dans les entreprises de plus de 250 salariés.

² Etude citée par Technopolis France (cf 1)

Recherche & Développement en 2002



"PERFORMANCES" TECHNOLOGIQUES ET CARACTÉRISTIQUES DE LA RECHERCHE INDUSTRIELLE

Indicateurs	Rang de la Région Centre
Densité de l'effectif de R&D du secteur privé dans l'ensemble national (mesuré en équivalent temps plein pour 10 000 habitants pour l'année 2002)	6 ^e
Effectif industriel (*)	5 ^e
Nombre de brevets européens déposés en 2001	6 ^e
Nombre de brevets européens déposés dans les secteurs de la haute technologie en 2001	6 ^e
Exportation de produits de haute technologie dans le total des exportations en 2003	8 ^e
Part des produits de haute technologie dans le total des exportations en 2003	3 ^e
Poids de la sous-traitance industrielle (*)	3 ^e
DIRDE des PME (moins de 250 salariés)	4 ^e
Densité de l'effectif de R&D des PME (entreprises de moins de 250 salariés) pour 2001	3 ^e
Degré d'autonomie industrielle (rapport de l'effectif autonome à l'effectif total de la région) (*)	20 ^e
Densité de l'effectif de R&D des entreprises de 500 à 2000 salariés pour 2001	14 ^e
Densité de l'effectif de R&D des entreprises de plus de 2000 salariés pour 2001	12 ^e

Source : Technopolis France "Tableau de bord recherche - Technologie - Innovation", Région Centre (2005), sauf (*) CEN-TRECO* donnée d'aide au diagnostic économique de la Région Centre" mars 2005

Face à ce constat, on peut cependant noter l'existence en région de nombreuses structures favorisant les rapprochements entre le monde de la recherche et celui de l'industrie. On peut citer la présence de deux Centres Nationaux de Recherche Technologique (CNRT) autour de la microélectronique de puissance et de la propulsion du futur, d'une douzaine de structures d'appui au transfert de technologie et à l'innovation (CRITT et pôles technologiques) de six plates-formes technologiques s'appuyant sur des réseaux de lycées et la présence à Bourges d'un pôle autour de la prévention des risques. Celui-ci s'appuie plus particulièrement sur l'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs (ENSI), seule école d'ingénieurs française développant le thème de la maîtrise des risques industriels, et le Centre National des Risques Industriels (CNRI). Ces différentes structures apportent, en coopération avec les entreprises régionales, une offre relativement complète de prestations technologiques.

La région dispose ainsi globalement d'atouts nombreux en matière de recherche et de technologie. Toutefois la chaîne de valeur, pour passer de la recherche académique à l'entreprise, mérite d'être optimisée.

De la même manière et afin de donner une visibilité à la recherche régionale, il conviendra de faire des choix en termes de champs disciplinaires à soutenir prioritairement. Dans cette optique, la Région devra veiller à la fois à renforcer les pôles d'excellence existants, à appuyer le développement des secteurs à fort intérêt régional et à favoriser l'émergence de thématiques et de projets novateurs en tenant compte des potentialités industrielles ou des services à haute valeur ajoutée du territoire régional.

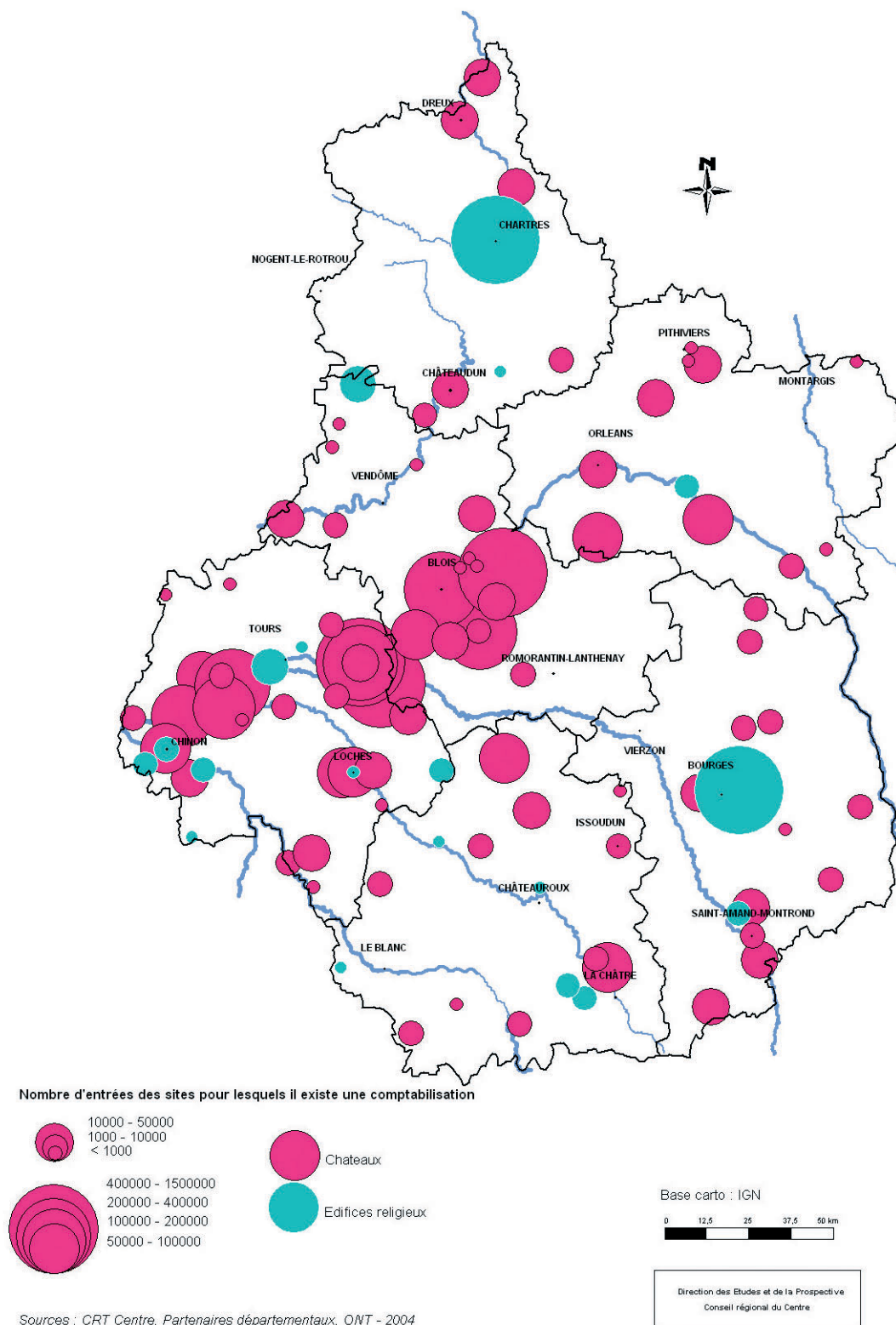
VI.2 LE TOURISME : UN SECTEUR À POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

La renommée internationale de la Loire et de ses châteaux positionne clairement la région Centre comme une région touristique. Le tourisme occupe une place significative dans l'économie régionale avec près de 28 000 emplois dont une part importante d'emplois saisonniers et précaires.

Les habitants de la région l'ont d'ailleurs très bien identifiée, lors des enquêtes préparatoires à l'élaboration du SRDES : 90 % des habitants interrogés estiment que la région possède de nombreux atouts touristiques et plus de 80 % estiment que le tourisme est une source de développement économique de première importance.

Le tourisme occupe une place significative dans l'économie régionale avec près de 28 000 emplois dont une part importante d'emplois saisonniers et précaires.

Châteaux et édifices religieux - Fréquentations 2004 par site



La région est particulièrement performante sur le tourisme urbain et de court séjour mais ces 2 "produits" sont de plus en plus concurrencés par des destinations françaises et européennes, voire d'Afrique du Nord, conduisant à une tendance (en nuitée et consommation touristique) à la baisse.

Plus globalement, on constate que la région Centre occupe une place moyenne sur l'échiquier des régions françaises. Elle n'est certes pas une région littorale ni de montagne mais sa proximité avec l'Ile-de-France et un certain nombre de produits semblent encore sous-exploités. Le tourisme régional s'est en effet longtemps contenté d'un tourisme de "cueillette" à partir de ses châteaux.

Mais des initiatives, tels le zoo de Beauval ou le festival international des parcs et jardins de Chaumont-sur-Loire, ont montré le chemin à prendre.

Le lancement de la Loire à vélo a rencontré un vif succès et devrait, demain, être un des produits-phares de la région.

La découverte de la nature, l'artisanat d'art, la gastronomie et les vins, le tourisme d'affaires... constituent autant de niches sur lesquelles il convient de construire et de vendre une offre adaptée à la clientèle.

Celle-ci n'est cependant plus unique. Elle est tantôt citadine et en premier lieu de la région parisienne, tantôt d'affaire ou internationale avec une grande variété d'approche nécessitant un hébergement adapté et un professionnalisme accru des acteurs du tourisme.

Si on y ajoute l'effet induit par la réduction du temps de travail sur la demande touristique de court séjour, le tourisme devrait offrir des opportunités de développement pour la région si elle sait se doter des outils adéquats et mobiliser l'ensemble des acteurs du tourisme.

VI.3 L'ENVIRONNEMENT : LEVIER DE DÉVELOPPEMENT

Le Val de Loire, la Brenne et la Sologne constituent des zones humides d'intérêt international, notamment pour les oiseaux d'eau. La région Centre héberge également des formations de landes sèches et humides, des pelouses calcicoles, des écosystèmes prairiaux et de bocage, des massifs forestiers de grande valeur biologique, dont plusieurs d'intérêt européen.

L'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO est une nouvelle reconnaissance de la qualité du patrimoine naturel et paysager de la région.

Tous ces espaces sont des atouts majeurs pour favoriser le développement d'une activité économique de nature.

Plus globalement, la qualité de l'environnement constitue un facteur d'attractivité important pour fixer de nouvelles activités et de nouveaux habitants.

Pris en tant que secteur d'activité, l'environnement, et notamment les activités de traitement des pollutions, ont pris, depuis une vingtaine d'années, un essor important.

Le développement de filières régionales de traitement de l'eau et de valorisation des déchets et tout particulièrement des déchets industriels devrait constituer une source de création d'emplois importante pour ces prochaines années.

Par ailleurs, la présence sur le territoire régional d'un pôle de compétitivité "Sciences et systèmes de l'énergie électrique" démontre la capacité régionale à appréhender une préoccupation majeure que représente la question énergétique.

L'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO démontre la qualité du patrimoine naturel et paysager de la région.

La qualité de l'environnement constitue un facteur d'attractivité important pour fixer de nouvelles activités et de nouveaux habitants.

Le vieillissement de la population devrait conduire à l'émergence de nouveaux besoins, générateurs d'activités et d'emplois.

VI.4 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION : DE NOMBREUX EMPLOIS À CRÉER POUR RÉPONDRE AUX BESOINS

Le vieillissement de la population devrait conduire à l'émergence de nouveaux besoins, générateurs d'activités et d'emplois.

Au cours de ces dix dernières années le maintien à domicile s'est fortement développé, notamment dans les petites communes, mais l'offre reste encore globalement insuffisante. Cette évolution s'est accompagnée du développement de services d'aide ménagère, de restauration et de la nécessité d'adapter les logements.

Les activités prestataires et mandataires dans ce domaine représentaient en 2000, 16 229 salariés et 4 767 équivalents plein temps. Ces chiffres sont en évolution très sensible du fait de la mise en place de l'allocation personnalisée d'autonomie.

Ces activités sont souvent portées par des associations qui ont su se mobiliser pour apporter des réponses à des besoins nouveaux sur l'ensemble du territoire.

La richesse des associations rejoint et complète les actions des professionnels, notamment du secteur libéral, avec la volonté d'allier qualité de vie et valeurs humaines.

Au-delà de cet aspect, les personnes âgées sont une source de revenus vitale pour les territoires. Cette classe d'âge, en constante augmentation par le besoin d'activités nouvelles qu'elle génère et sa consommation, est porteuse de création de nouveaux gisements d'emplois.

VII. LA RÉGION CENTRE : UN POSITIONNEMENT À CONSTRUIRE VIS-À-VIS DE L'EUROPE ET DU MONDE ET DES GRANDES ÉVOLUTIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES

VII.1 À L'OUEST DE L'EUROPE

L'élargissement de l'Union européenne à 25 membres a eu pour conséquence d'excentrer notre région par rapport au cœur de l'Europe.

Elle se situe au carrefour de 2 grands ensembles :

- **L'Europe du Nord-Ouest** qui rassemble les territoires du sud de l'Angleterre, du Benelux, d'une partie de la France et de l'Allemagne.
Cette zone se situe au cœur de l'Union, elle rassemble ses principaux centres de décisions et de création de richesses. Son dynamisme économique est sensible dans le secteur des services et des activités de haute technologie, mais il se fait également sentir dans le domaine agricole et industriel.
Néanmoins cette prospérité est inégalement répartie.
- **L'espace atlantique** : façade occidentale de l'Europe, de l'Irlande au Portugal, cette zone est située en périphérie mais elle connaît une dynamique de développement intéressante. Il bénéficie aujourd'hui de l'attrait du littoral, attirant population et nouvelles activités.
Dans la région Centre, l'axe ligérien fuyant vers l'Atlantique, se trouve dans cette dynamique.

VII.2 MARQUÉE PAR L'ABSENCE D'UNE GRANDE MÉTROPOLE

La DATAR a comparé, à l'occasion d'une étude, les 180 principales agglomérations européennes (plus de 200 000 habitants) à partir d'une base de 15 indicateurs. L'analyse de ces indicateurs lui a permis d'élaborer un classement sur une échelle de 1 à 7 de l'ensemble des villes selon leur importance en termes économique, culturel ou de recherche.

Pour la région Centre, seules les villes de Tours et d'Orléans apparaissent dans ce classement, mais à la classe 7 ! C'est-à-dire parmi les villes jouant un rôle important dans leur région mais dont le rayonnement n'atteint pas le niveau européen.

Dans le cadre d'une forte métropolisation des hommes et des activités ce point constitue sans aucun doute un handicap pour l'attractivité de notre région.

VII.3 PLUS INDUSTRIELLE MAIS MOINS PROSPÈRE

La région Centre se situe dans la moyenne européenne concernant l'emploi primaire (4 % contre 4,7 %) mais au-dessus concernant l'emploi industriel (32 % contre 28,2 %) et, en dessous pour l'emploi tertiaire (63,3 % contre 67,7 %).

Le chômage en région Centre (8,8 %) est comparable à celui de l'Europe à 25 (9 %) mais supérieur à l'Europe des 15 (8,1 %).

Le Produit intérieur brut (PIB) régional par habitant est inférieur (93,3 sur une base de 100) à la moyenne communautaire (Europe à 15).

VII.4 PEU VISIBLE DANS L'UNIVERS DE L'ÉCONOMIE ET DE LA CONNAISSANCE

Le niveau scolaire de la population régionale est proche de la moyenne communautaire.

Il est satisfaisant pour les niveaux intermédiaires mais en dessous de la moyenne communautaire pour les niveaux supérieurs.

En matière de production technologique, la région Centre ne se situe qu'au 81^e rang sur 201 pour le dépôt de brevets européens.

VII.5 DES ÉCHANGES COMMERCIAUX CONCENTRÉS AVEC L'UNION EUROPÉENNE...

La région Centre représente en 2004, avec respectivement 15,3 M€ et 14,4 M€, 4,6 % des exportations et 3,9 % des importations françaises la situant au 8^e rang des régions françaises.

Ses échanges sont dominés par les biens de consommation (47 % des exportations et 41 % des importations) suivis par les biens d'équipement (19 % des exportations et 21 % des importations).

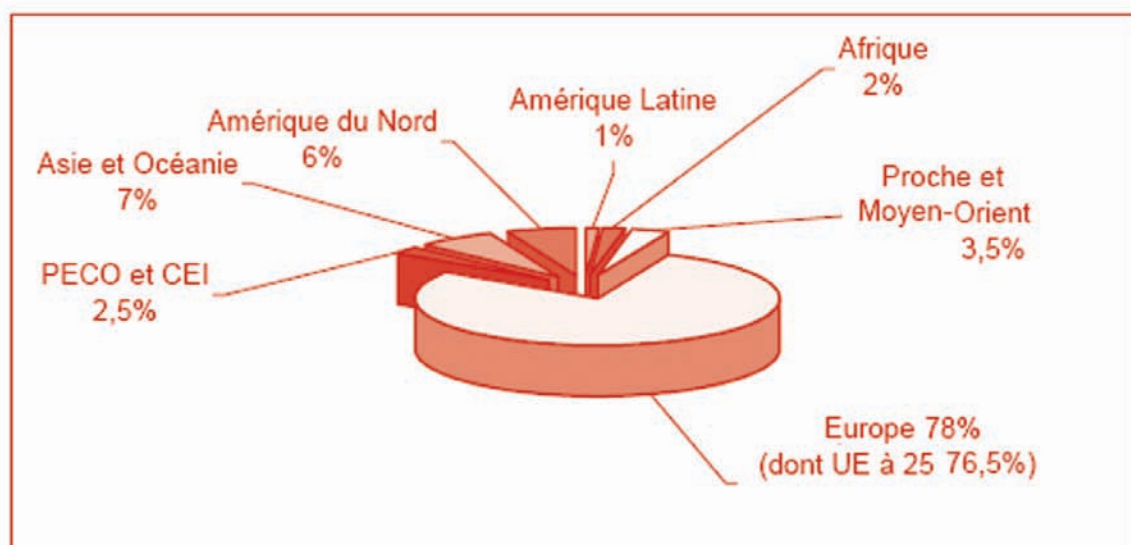
La région Centre est particulièrement dépendante de la vitalité de l'économie européenne. Elle y concentre plus de 80 % de ses exportations en 2004.

L'Allemagne avec 15 % de ses échanges, est son premier partenaire commercial suivie par le Royaume-Uni, la Belgique et l'Italie.

Sa balance commerciale particulièrement déficitaire avec l'Asie et l'Amérique du Nord démontre des difficultés de positionnement sur des marchés qui présentent pourtant les plus forts potentiels de développement.

La région Centre représente en 2004, 4,6 % des exportations et 3,9 % des importations françaises et se situe au 8^e rang des régions françaises.

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPORTATIONS DE LA RÉGION CENTRE, EN 2004



VII.6 ... ET MARQUÉS PAR LA PRÉSENCE DE GRANDS GROUPES À CAPITAUX INTERNATIONAUX

50 % des exportations régionales sont le fait de 35 grandes entreprises traduisant à la fois la forte concentration des échanges au sein de quelques groupes, notamment internationaux, qui importent certains produits pour les transformer et les réexporter et le faible poids des PME à l'export.

Cette forte dépendance d'entreprises à capitaux étrangers est particulièrement marquée dans l'industrie où elles emploient plus de 38 % des effectifs de ce secteur, soit 56 000 emplois.

VII.7 UNE FORTE INTERNATIONALISATION DE L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE

Le poids des clientèles étrangères est particulièrement important pour le tourisme régional. Il représente en effet plus de 36 % de la consommation touristique régionale. Le maintien et le développement de ces clientèles sont d'autant plus essentiels pour le tourisme régional qu'un touriste étranger dépense en moyenne 3 fois plus qu'un touriste français.

Toutefois, ils sont de plus en plus sollicités par de nouvelles destinations proches et bon marché, nécessitant le passage d'une économie de cueillette à une politique d'offres plus offensive.

VII.8 DE GRANDES ÉVOLUTIONS EXTERNES QUI NE MANQUERONT PAS D'IMPACTER LE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION

Même s'il est encore trop tôt pour en imaginer toutes les conséquences sur la vie économique et sociale de notre région et les réponses à apporter, notre région, comme la France, devrait être impactée par de grandes évolutions.

VII.8.1 Le renchérissement régulier du coût de l'énergie

Quelque soit la date à laquelle la moitié des réserves de pétrole aura été utilisée, ces dix prochaines années devraient être marquées par un renchérissement du coût de l'énergie avec des conséquences sur la structure de notre économie, la localisation des activités ou encore sur la nature des inégalités sociales.

La Région devra tout particulièrement intégrer cet élément dans les choix qu'elle conduira. Dans ce cadre, elle sera attentive aux évolutions des sites de production d'électricité sur son territoire.

VII.8.2 La montée en puissance de très grandes nations que sont l'Inde et la Chine

L'Inde et la Chine connaissent des taux de croissance très importants. La Chine a pour ambition de devenir la première puissance industrielle du monde dans les dix prochaines années. Des positionnements politiques économiques et sociaux seront à définir avec ce pays.

VII.8.3 Le développement des nouveaux pays adhérant à l'Union européenne

Les nouveaux pays entrant dans l'Union européenne offrent des perspectives de développement particulièrement attractives pour les entreprises régionales, mais aussi des risques de délocalisation d'activités. Il conviendra dans ce cadre d'inventer les voies permettant le développement de ces pays tout en préservant les emplois sur nos territoires. Des expériences pourraient être développées avec les collectivités partenaires issues de ces États.

Loin d'être exhaustifs, ces exemples nous montrent que la région Centre sera soumise à des phénomènes qui lui échappent mais qu'elle ne peut pas ignorer car ils auront des conséquences sur la vie économique et sociale.

Elle doit donc se préparer à agir si elle ne veut pas les subir complètement ! C'est l'objet des propositions qui suivent...

ENJEUX ET ORIENTATIONS

I. UNE RÉGION INNOVANTE, QUI RENFORCE ET VALORISE LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DE SES HABITANTS PAR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Les entreprises qui se développent sont les entreprises qui innovent. Il en est de même des territoires.

L'Union européenne a fait de l'innovation l'une de ses priorités en proposant pour la période 2007-2013 l'ouverture de 2 programmes cadre :

- *Le 7^e programme cadre en matière de recherche et développement (R&D).*
- *Le programme cadre en matière de compétitivité et d'innovation.*

Au-delà de l'innovation technologique, il s'agit d'encourager toutes les formes d'innovation, tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

Au-delà de l'innovation technologique, il s'agit d'encourager toutes les formes d'innovation (process, service, gestion des ressources humaines, relations sociales...) et ceci tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

Les investissements dans l'innovation doivent représenter une priorité essentielle pour la Région.

L'innovation est fortement dépendante du niveau général de formation de la population et de sa capacité à se former tout au long de sa vie pour améliorer ses connaissances et ses qualifications.

L'innovation est le résultat de processus complexes et interactifs qui incluent la capacité des entreprises et des hommes à accéder à des connaissances provenant d'autres acteurs et tout particulièrement du monde de l'enseignement et de la recherche.

Mais plus largement et plus simplement, elle est surtout le fruit du travail des femmes et des hommes au sein des entreprises et de notre territoire.

L'innovation est fortement dépendante du niveau général de formation de la population et de sa capacité à se former tout au long de sa vie pour améliorer ses connaissances et ses qualifications.

Améliorer, pour tous, le niveau des qualifications et des compétences est l'un des enjeux clés de la formation professionnelle en région Centre qui résulte de deux constats :

- Le constat partagé entre l'État, la Région et les partenaires sociaux que la meilleure façon de préparer l'avenir et d'avancer vers la sécurisation des trajectoires professionnelles est une élévation du niveau des compétences et des qualifications, afin de préparer les habitants de la région Centre, jeunes et adultes, aux mutations des technologies, des économies, de l'organisation du travail et de la vie sociale.
- Le constat que la vie active nécessite une adaptation permanente, rythmée tout au long de la vie de réinvestissements en savoirs et en savoirs-faire, ce qui n'est possible qu'avec un effort accru et ciblé de formation professionnelle continue. Permettre à chacun d'acquérir et de maintenir un solide niveau de connaissances de base est indispensable mais il convient d'intégrer le fait que les apprentissages se font désormais dans tous les domaines de la vie, dans le cadre de la vie professionnelle comme dans celui de la vie culturelle ou domestique (notamment appropriation des nouvelles technologies).

Le Plan Régional de Développement des Formations (PRDF), approuvé en 2003, constitue désormais, autour d'axes prioritaires, un cadre de travail opérationnel, associant tous les acteurs concernés, permettant de faire évoluer de manière cohérente l'offre et les modalités de formation.

Ainsi, afin de créer un système régional de l'innovation efficace, il paraît tout à la fois important :

- de renforcer les capacités de la recherche régionale sur un certain nombre de thématiques.
- de renforcer les liens entre les entreprises et la recherche publique régionale.
- de favoriser l'accueil d'entreprises innovantes et de développer l'innovation au sein des entreprises.
- d'améliorer en continu le niveau des qualifications et des compétences des habitants.
- de maintenir les jeunes formés en région en leur proposant des conditions d'études attractives et en renforçant l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur régionaux.

Ces éléments constituent des engagements forts pris par la Région dans le cadre de sa Charte de développement durable.

Enfin, la Région fait le choix, à titre d'exemplarité, de développer un pôle d'excellence européen en matière d'efficacité énergétique.

I.1 ASSURER UNE QUALIFICATION DE LA POPULATION RÉGIONALE

Cet objectif, inscrit par ailleurs dans le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (PRDF), se décline en trois directions complémentaires :

1) En premier lieu, il importe de promouvoir à tous les niveaux les actions de formation tendant à assurer une qualification et à renforcer, de façon directe et indirecte, l'accroissement des qualifications et des compétences afin de ne pas être en situation de pénurie de jeunes actifs qualifiés.

Cette ambition signifie d'abord lutter, dès le plus jeune âge, contre l'échec scolaire et les décrochages à tous les niveaux : le programme régional de professionnalisation des jeunes arrêté par le Conseil régional est désormais un dispositif opérationnel formalisant des objectifs et permettant une coopération efficiente avec les services de l'État, notamment de l'Éducation nationale.

Si cette ambition relève également de l'information sur les métiers et les emplois, elle suppose aussi une amélioration qualitative de l'offre de formation professionnelle dans notre région, pour la rendre attractive et efficace, tant pour les jeunes que pour les travailleurs en seconde partie de carrière.

La région a également besoin d'une identité forte sur le plan de l'enseignement supérieur, qu'il s'agisse de conserver ses jeunes bacheliers (et d'en accueillir davantage) pour qu'ils construisent leur parcours de formation en région ou qu'il s'agisse des liens plus étroits à tisser avec les entreprises, et notamment les PME, afin de permettre à ces dernières le développement d'actions innovantes créatrices d'emplois.

2) En second lieu, l'élévation du niveau des compétences et des qualifications doit tenir compte du contexte régional en matière de démographie, d'économie et d'emploi et doit donc prendre des modalités diverses selon les publics ciblés et les parcours professionnels concernés.

3) En troisième lieu, face aux mutations économiques en cours, un effort massif de qualification des salariés est clairement un impératif régional. Nombreuses sont les personnes peu ou faiblement qualifiées : ce sont elles qui n'ont aujourd'hui aucun accès à la formation professionnelle continue. À ce titre, les partenaires sociaux devraient se mobiliser pour favoriser l'accès de tous à la formation continue, notamment pour les salariés les moins qualifiés. La Région, pour sa part, veillera à conforter, si nécessaire, ces initiatives en veillant à une adaptation satisfaisante de l'offre de la formation professionnelle.

orientations

- Maintenir la logique de parcours qualifiants pour les demandeurs d'emploi en veillant à ce que les personnes qui en ont le plus besoin puissent bénéficier des formations financées par le Conseil régional.
- Faire évoluer l'offre de formation pour la rendre accessible aux salariés, notamment pour garantir la réussite du Droit Individuel à la Formation (DIF).
- Développer l'accès aux savoirs de base pour tous.
- Répondre aux objectifs de la mesure-phare relative aux formations sanitaires et sociales, et notamment,
 - Développement et modernisation de l'offre de formation dans les professions paramédicales,
 - Développement des formations des travailleurs sociaux et des intervenants à domicile pour les personnes âgées et handicapées,
 - Actualisation du Schéma régional des formations sanitaires et sociales 2000-2005.

Veiller à ce que les demandeurs d'emploi puissent bénéficier des formations financées par le Conseil régional.

Faire évoluer l'offre de formation pour les salariés et développer l'accès aux savoirs de base pour tous.

Développer l'offre de formation pour les professions paramédicales, les travailleurs sociaux et les intervenants à domicile pour les personnes âgées et handicapées.

- Renforcer la corrélation emploi, développement économique et formation qualifiante en :
 - Formalisant la connaissance et l'expertise emploi/formation sur les départements et notamment par l'implication dans les travaux des maisons de l'emploi et l'articulation des travaux de la direction des formations professionnelles avec ceux des autres directions du Conseil régional et des partenaires sociaux,
 - Développant l'évaluation de l'offre de formation afin de mesurer l'impact de la formation professionnelle sur la qualification et l'emploi,
 - Améliorant l'accessibilité de la formation aux actifs de la région Centre notamment dans le cadre des contrats " Cap asso ", des contrats aidés (contrats d'avenir et contrats d'accompagnement dans l'emploi) et de la validation des acquis professionnels,
 - Mobilisant les organismes de formation consulaires, et tout particulièrement les Centres de formation d'apprentis (CFA), autour de la formation continue des salariés.

I.2 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET L'ANTICIPATION DES BESOINS EN FORMATION POUR SÉCURISER L'EMPLOI ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

La formation, en général, qu'elle soit initiale ou continue, a bien évidemment des effets bénéfiques au niveau sociétal, mais tout le monde s'accorde à dire qu'elle en a aussi au niveau économique.

La formation est un atout pour les salariés qui entretiennent et améliorent, grâce à elle, leurs compétences professionnelles.

Cependant, la capacité de mettre en œuvre des actions appropriées en matière de formation professionnelle passe par une capacité des acteurs à anticiper les besoins.

Or, force est de constater que l'expression des besoins se fait souvent très tardivement ou est défaillante, ne permettant pas une mise en œuvre des actions dans les délais souhaités.

On constate plus globalement une difficulté des dirigeants des petites et moyennes entreprises à exprimer leurs besoins en matière de formation de leurs salariés.

Par ailleurs, on remarque que les entreprises investissent généralement peu dans la formation de leurs salariés, considérant rarement cet investissement comme un levier stratégique pour préparer le moyen et le long terme.

Les travaux de l'ORFE, ainsi que les études de concertation menées dans le cadre du PRDFP ont toutefois permis à tous les acteurs concernés de se doter d'outils partagés, désormais opérationnels. Cette démarche sera poursuivie et approfondie.

Enfin, il conviendra d'inciter les acteurs concernés à négocier des accords au sein des entreprises, des branches professionnelles et des territoires pour garantir l'exercice des droits à la formation tout au long de la vie, désormais garantis par la loi.

orientations

Créer un fonds régional pour l'emploi et la formation.

- Créer un fonds régional pour l'emploi et la formation en lien avec les organismes paritaires de la formation professionnelle pour soutenir les actions de formation.

- Accompagner les programmes des entreprises qui réalisent un effort d'investissement significatif dans la formation de leurs salariés notamment dans le cadre d'une implantation ou d'un développement fortement créateurs d'emplois ou bien dans les cas de redéploiements de l'activité des entreprises se préparant à des mutations technologiques ou économiques. Dans ce cadre, l'avis des représentants des salariés sera demandé. La situation économique et de l'emploi du territoire concerné sera un critère de l'appréciation de l'intervention régionale.

Accompagner les entreprises qui réalisent des efforts significatifs dans la formation de leurs salariés.

- Accompagner prioritairement les actions de formations spécifiques qui visent à :
 - Élever le niveau de qualification des salariés pour permettre leur mobilité fonctionnelle dans l'entreprise,
 - Réduire les inégalités hommes/femmes, en rendant accessibles aux femmes des métiers ou des fonctions culturellement masculins,
 - Former les salariés au tutorat pour l'accueil de nouveaux salariés, de stagiaires ou d'apprentis, ou de publics en difficulté (travailleurs handicapés),
 - Soutenir les actions de formation qui favorisent le maintien et l'évolution dans l'emploi des salariés au-delà de 40 ans ou leur reconversion,
 - Soutenir les formations longues, qualifiantes et diplômantes,

Élaborer avec l'État et les partenaires sociaux de nouveaux contrats d'objectifs dans des secteurs stratégiques pour l'avenir économique de la région et favoriser la concertation sur l'évolution des métiers.

Aider les organismes de formation à adapter leur offre aux besoins de la population et aux évolutions des technologies et de l'organisation du travail.

- Renforcer les compétences en gestion et en stratégie des dirigeants d'entreprises,
- Développer l'usage des technologies de l'information et de la communication.
- Inciter les partenaires sociaux à négocier des accords au niveau des entreprises, des branches et des territoires relatifs à la mise en œuvre de l'accord interprofessionnel du 5 décembre 2003 et à la loi de mai 2004.
- Élaborer avec l'État et les partenaires sociaux de nouveaux contrats d'objectifs dans des secteurs stratégiques pour l'avenir économique de la région (il existe des contrats d'objectifs signés couvrant les domaines suivants : BTP - Métallurgie - Réparations automobiles - Transports logistiques - Propreté).
- Favoriser la concertation sur l'évolution des métiers, de l'emploi et la définition des parcours professionnels, ainsi que le dialogue social dans les entreprises, au niveau des branches ou de l'interprofession régionale.
- Mobiliser et aider les organismes de formation à adapter leur offre aux besoins des salariés et des demandeurs d'emploi, aux évolutions des technologies et à la transformation de l'organisation du travail.
- Contractualiser avec les partenaires sociaux, notamment dans le cadre de contrats d'objectifs, des orientations stratégiques partagées entre les différentes instances dont ils ont la responsabilité : Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) et Assédic.

I.3 RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La région Centre est aujourd'hui au 12^e rang national du point de vue des effectifs étudiants dans les formations post-bac. Cette faiblesse relative a des racines diverses comme la (re)-création récente de l'université d'Orléans dans les années 60. De la même manière, la création également récente des 5 écoles d'ingénieurs contribue à expliquer le positionnement au 16^e rang de notre région dans ce domaine. Dans le contexte général de désaffection des études scientifiques, l'augmentation du nombre d'étudiants en sciences et technologies, et notamment d'élèves ingénieurs, apparaît comme un enjeu régional stratégique. On peut d'ailleurs penser que cette absence constatée d'un large vivier d'élèves ingénieurs a sans doute des répercussions dans la faiblesse en termes de publications scientifiques du secteur des Sciences de l'ingénieur (SPI).

La mise en place du LMD (Licence Master Doctorat) qui a conduit les universités d'Orléans et de Tours à harmoniser leurs offres respectives de formation amène à un contexte favorable pour développer un partenariat avec elles. Elles apparaissent aujourd'hui plus complémentaires que concurrentielles et couvrent l'ensemble des disciplines. Même si des progrès restent à accomplir, cette nouvelle organisation va dans le sens d'une meilleure lisibilité et favorise une certaine synergie régionale. Les universités affichent également une volonté d'élargissement des propositions d'offres de formation vers les entreprises, qui devrait se concrétiser toujours davantage dans le cadre du développement attendu de la validation des acquis de l'expérience (VAE), y compris en sciences humaines et sociales. On notera également dans ce cadre l'offre de formation issue des secteurs consulaires, et tout particulièrement de l'École Supérieure de Commerce et de Management (ESCEM) de Tours.

Rendre plus attractive notre région pour les étudiants demande d'autant plus d'énergie que la proximité de Paris et de l'Île-de-France est particulièrement sensible, notamment pour l'université d'Orléans. On peut considérer dans ce sens que la mesure de mise à disposition d'ordinateurs portables aux étudiants commençant un second cycle supérieur contribue à cette attractivité, ainsi qu'à l'égalité des chances.

En ce qui concerne le doctorat, la pluridisciplinarité régionale ne permet pas d'atteindre des masses critiques dans toutes les spécialités. Seules des collaborations interdisciplinaires peuvent compenser cet état de fait et transformer en atout ce qui peut apparaître de prime abord comme une faiblesse. Attirer des professeurs et des étudiants étrangers dans les domaines qui ont déjà une forte notoriété internationale et développer des formations en partenariat avec des universités étrangères constituent également deux objectifs essentiels dont la Région doit accompagner les actions.

orientations

Accompagner la promotion et la valorisation des formations supérieures menées par les universités.

Développer l'accueil d'étudiants étrangers.

- Accompagner les actions de promotion et de valorisation des formations supérieures menées en commun par les universités régionales.
- Favoriser et accompagner la création de logements étudiants de qualité permettant notamment des connexions wifi.
- Favoriser l'accueil d'étudiants étrangers en leur permettant d'accéder à un enseignement de la langue et de la culture françaises.

I.4 DÉVELOPPER LE POTENTIEL DE RECHERCHE DES UNIVERSITÉS DE LA RÉGION ET DES ORGANISMES DE RECHERCHE PUBLIQUE ET LEUR RELATION AVEC LA RECHERCHE PRIVÉE

La région Centre dispose sur son territoire d'une offre diversifiée de recherche à travers la présence de 9 grands organismes et 2 universités.

Toutefois, globalement, la recherche menée en région Centre est peu visible en France et en Europe, ce qui pourrait rendre plus difficile le recrutement de chercheurs de haut niveau par certains laboratoires. Il convient donc que certaines recherches atteignent rapidement une taille critique suffisante.

Pour ce faire, il est nécessaire de pouvoir concentrer des moyens sur un certain nombre de projets ou disciplines prioritaires.

Il s'agira de veiller à renforcer les pôles d'excellence existants et d'appuyer le développement de secteurs à fort potentiel.

La prise en compte des liens et des retombées attendues en termes économique ou d'enseignement supérieur constituera un critère de choix important.

Il est en effet particulièrement important de renforcer le rôle de la recherche publique dans les transferts de technologie et autour de grands programmes de recherche intéressant la recherche privée et, comme facteur d'attractivité, d'enseignants de haut niveau.

orientations

Déterminer des axes prioritaires pour la recherche et faciliter le recrutement de chercheurs de haut niveau.

- Déterminer les axes prioritaires sur lesquels la Région entend privilégier ses financements en matière de recherche en s'appuyant sur les avis du nouveau Conseil de la recherche et de la technologie.
- Faciliter le recrutement de chercheurs de haut niveau, notamment lors des départs en retraite des actuels directeurs d'équipes ou de laboratoires, par le soutien à l'acquisition d'équipements ou le financement de post-doc sur des projets.

I.5 DÉVELOPPER UN PÔLE D'EXCELLENCE EUROPÉEN EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

La nécessité de réduire la dépendance vis-à-vis des sources d'énergie fossile et de lutter contre les gaz à effet de serre par l'amélioration de l'efficacité énergétique et par l'utilisation d'énergies renouvelables constitue la priorité de ce pôle. Il s'agit de faire de toute la région une référence européenne dans ce domaine.

Son intervention reposera principalement sur 2 axes de temporalité différente :

- Une réponse immédiate avec le développement de la maîtrise des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables. Les investissements réalisés dans ce domaine constituent, au-delà des objectifs énoncés, des sources d'innovation et de développement pour les entreprises.
- Une réponse à plus long terme à travers le développement de nouvelles technologies pour l'énergie qui repose davantage sur les compétences des universités et des organismes de recherche.

orientations

Améliorer l'efficacité énergétique et la valorisation énergétique des produits issus de la biomasse.

Soutenir le développement de technologies renouvelables et alternatives.

- Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique. Dans ce cadre, la Région accompagnera tout particulièrement les projets qui seront présentés par le pôle de compétitivité "Sciences et systèmes de l'énergie électrique".
- Appuyer les projets permettant une valorisation énergétique des produits issus de l'agriculture, du bois et plus largement de la biomasse.
- Soutenir le développement de technologies renouvelables et alternatives. Dans ce cadre, la Région développera plus particulièrement un partenariat avec le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) autour d'un programme de valorisation des " bâtiments à énergie positive ".
- Développer, à partir des laboratoires de recherche régionaux, des programmes de recherche permettant d'atteindre une dimension européenne dans certains domaines. Dans ce cadre, le Conseil de la recherche et de la technologie sera tout particulièrement saisi afin de conseiller la Région dans ses choix.
- Au-delà de la dimension recherche, la capacité de la région à pouvoir développer, industrialiser et mettre en œuvre ses recherches à partir de son tissu industriel ou agricole devra constituer un des éléments du choix des programmes de recherche à privilégier.

I.6 APPUYER LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

Succédant à 2 engagements forts de la Région auprès de la Cosmetic Valley et du CNRT micro-électronique de puissance, la mobilisation des acteurs de la recherche, de l'industrie et de la formation a conduit à l'élaboration de 2 premiers pôles de compétitivité en région Centre (Cosmétique, Sciences de la Beauté et du Bien-être d'une part et Sciences et Systèmes de l'énergie électrique d'autre part) qui ont été retenus par l'État lors du CIADT du 12 juillet 2005. La concertation menée lors de l'élaboration de ces pôles a largement démontré l'avantage de privilégier l'émergence de communautés d'intérêt qui aboutissent à la mise en place de réseaux associant entreprises, prestataires, unités de recherche et formation dans une perspective partagée de développement technologique et d'innovation, tout en veillant à ne pas creuser les déséquilibres entre les territoires de la région.

La dynamique de coopération générée par la constitution de ces pôles doit être prolongée en privilégiant les appuis à leur développement et à leur amplification. Plus généralement, il conviendra de poursuivre cette démarche en facilitant la mise en place de communautés d'intérêt entre les mondes de la recherche et de l'économie, à l'image des CNRT, et des structures associant entreprises et laboratoires publics.

orientations

Soutenir les programmes de recherche et le développement international des pôles de compétitivité et favoriser la coopération interrégionale entre les pôles.

- Soutenir les programmes de recherche publique et privée et les actions de développement international portés par les pôles de compétitivité.
- Être attentif au développement de pôles sur le territoire régional, pôles associant recherche, formation et entreprises comme, par exemple, le pôle national sur les risques industriels et environnementaux à Bourges. Pour ce dernier, de nouvelles pistes de développement seront étudiées en explorant notamment les nouveaux besoins ou ceux insuffisamment couverts en matière de risques et de sécurité.
- Favoriser des coopérations interrégionales avec d'autres pôles.
- Accompagner la création, autour du CEA, d'une plate-forme permettant d'accueillir en un même lieu laboratoires et entreprises pour faciliter le développement commun de programmes de recherche dans le secteur de l'hydrogène.

I.7 ÉLEVER LE NIVEAU TECHNOLOGIQUE ET DE PERFORMANCE DES ENTREPRISES

La recherche et développement dans les entreprises ou à proximité immédiate est indispensable pour avoir une vision à moyen terme de l'évolution des productions et pour anticiper les mutations.

La durée de vie des différentes productions se raccourcit et les mutations et ruptures technologiques sont plus fréquentes.

Or, chaque changement de production ou de technologie est l'occasion pour tout groupe de s'interroger de nouveau sur sa localisation et toute fermeture d'un groupe a pour effet une cascade de disparitions de PME-PMI et des conséquences importantes en termes d'emplois dans les territoires concernés.

Dans ce domaine, il est particulièrement important que les entreprises régionales puissent s'entourer et renforcer leurs compétences et élever leur niveau technologique pour faire face aux pays à bas coûts salariaux et aux risques de délocalisation.

Par ailleurs, il est essentiel que tous les habitants de la région, jeunes et adultes, puissent entrer dans la "société de la connaissance", c'est-à-dire maîtriser toutes les technologies nouvelles de l'information et de la communication.

C'est dans ce sens que la Région continuera à promouvoir une offre de proximité pour tous en matière d'initiation et d'adaptation de ces technologies (Visa Internet Centre).

I.7.1 Développer les équipes de R&D dans les entreprises régionales notamment en lien avec les laboratoires publics

Parmi les freins au développement d'équipes de R&D ou dans les entreprises régionales, on note la difficulté de financer des équipements de recherche forts coûteux et dont l'utilisation intermittente ne favorise pas la perception d'un réel retour sur investissement.

L'exemple des créations, en Indre-et-Loire, de laboratoires communs entre l'université et des entreprises par des rapprochements technico-scientifiques conduisant à une mutualisation des moyens (humains, techniques et financiers) est de ce point de vue un exemple particulièrement intéressant.

Toutefois, ce modèle ne peut pas toujours être reproduit et il importe de pouvoir accompagner des projets d'entreprises dans ces domaines et encourager les entreprises à se doter d'équipes de R&D à travers un outil et une communication ciblés.

Poursuivre la mise en place de laboratoires communs entre les universités et des entreprises.

Créer un outil dédié destiné à favoriser la création d'équipes de Recherche et Développement dans les entreprises (CAP R&D).

orientations

- Poursuivre et développer sur l'ensemble du territoire régional la mise en place de laboratoires communs entre les universités et des entreprises.
- Créer un outil dédié destiné à favoriser la création d'équipes de Recherche et Développement dans les entreprises (CAP R&D).

I.7.2 Favoriser l'embauche de docteurs et ingénieurs dans les PME

Pour les plus petites entreprises, l'élévation de leurs performances technologiques passe très souvent par l'embauche d'un diplômé de l'enseignement supérieur.

Favoriser la création d'équipes de recherche et développement dans les entreprises et favoriser l'embauche de docteurs et ingénieurs dans les PME.

Favoriser l'accueil de jeunes diplômés dans les PME.

On note des progrès déjà notables dès le niveau de techniciens supérieurs pour les plus petites d'entre elles. Or, on observe une forte hésitation de la part des PME à embaucher des ingénieurs et tout particulièrement des docteurs, par crainte d'un mauvais retour sur investissement et/ou d'une méconnaissance de leurs compétences. Si des outils existent aujourd'hui pour faciliter les embauches, ils sont souvent mal connus et pas toujours simples d'utilisation.

En outre, il serait souhaitable que l'on puisse faciliter le retour dans notre région d'un grand nombre de jeunes qui ont suivi des études dans d'autres régions, voire d'autres pays. En effet, chaque année 2 000 à 3 000 jeunes quittent la région pour poursuivre leurs études sur d'autres territoires.

orientations

- Promouvoir les outils existants (en les adaptant) permettant aux PME d'accueillir des jeunes diplômés au sein de leurs équipes (CORTECHS, CIFRE).
- Étudier la mise en place d'un dispositif type Ardan permettant d'intégrer des jeunes sortant avec un diplôme d'ingénieur et de docteur, sur des projets innovants.
- Étudier la mise en place de licences professionnelles par l'apprentissage.

I.7.3 Favoriser l'acquisition des technologies les plus performantes et les plus respectueuses de l'environnement par les PME

Il est particulièrement important d'informer et d'encourager les PME à se doter des technologies les plus performantes.

Aujourd'hui, l'État et la Région concentrent leurs aides sur les technologies dites clés, c'est-à-dire les technologies dont la maîtrise est importante à moyen terme pour les PME et les technologies qui apparaissent pour la première fois dans les PME régionales.

L'appréciation de l'élévation du niveau technologique devrait toutefois pouvoir être modulée selon la taille de l'entreprise concernée, son niveau technologique de départ mais aussi le secteur d'activité concerné et sans doute aussi du niveau concurrentiel local et national.

Par ailleurs, le seul objectif de performance économique ne saurait être retenu par la Région.

Il doit être accompagné d'un maintien de l'emploi, d'une recherche d'amélioration de la performance en matière de conditions de travail pour les salariés et d'amélioration de la performance en termes d'environnement, que ce soit sur le plan énergétique ou sur celui de productions de déchets et d'utilisation des matières premières.

orientations

- Redéfinir les technologies que la Région entend tout particulièrement promouvoir et communiquer sur ses choix.
- Redéfinir les modalités d'accès aux aides régionales.
- Mobiliser l'ensemble des réseaux de prescripteurs.

I.7.4 Favoriser l'appropriation des nouvelles pratiques liées aux technologies de l'information par les entreprises

L'arrivée des technologies numériques a provoqué des mutations profondes tout particulièrement dans les secteurs de l'industrie et du tourisme, voire une véritable révolution dans les comportements des donneurs d'ordre ou des clientèles.

Promouvoir les choix des technologies que la Région entend soutenir.

Ceux-ci orientent, en effet, massivement leur recherche de sous-traitants à travers des sites dédiés et la clientèle touristique et notamment étrangère a fait d'Internet l'outil privilégié de ses choix de destination.

La non-maîtrise de ces technologies constitue un facteur d'exclusion, voire d'absence d'existence ou de visibilité pour les entreprises et les acteurs du tourisme.

orientations

**Favoriser l'usage
d'Internet à des fins
économiques.**

- Favoriser la mise en place d'actions dédiées à l'utilisation "industrielle" d'Internet.
- Accompagner les entreprises du tourisme, souvent très petites, dans l'appropriation de nouvelles politiques de communication et d'information par l'usage des Techniques de l'information et de la communication (TIC).

I.8 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET L'ACCUEIL D'ACTIVITÉS ET D'ENTREPRISES INNOVANTES

La Région et l'État ont créé au sein de l'Agence Régionale pour l'Innovation et le Transfert de Technologie (ARITT) un département d'appui à la création d'entreprises (Centre Incubation) pour des porteurs de projets issus du monde de la recherche et appuyé le développement de nombreuses structures interfaces (Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie - CRITT-, plate-formes technologiques -PFT-) destinées à favoriser l'innovation et des transferts de technologies dans les entreprises.

Cependant, et le dernier concours lancé par le ministère de la Recherche et l'ANVAR (seulement une dizaine de projets) pour la création d'entreprises innovantes vient encore de le montrer, la région voit naître globalement peu de projets.

Toutefois, l'innovation ne doit pas être circonscrite à la seule innovation technologique ou de produits, mais élargie aux innovations de process, d'organisation, de services, de gestion des ressources humaines et des relations sociales.

Dans ce cadre, beaucoup d'entreprises régionales innovent sans le savoir ou sans le dire et sans toujours savoir comment " industrialiser " ou commercialiser leur innovation.

Par ailleurs, il convient d'encourager le développement de produits innovants dans des secteurs et des marchés en développement tels que le tourisme ou l'accueil des seniors et des handicapés.

orientations

Clarifier et conforter l'offre régionale en matière d'accompagnement à l'innovation et au transfert de technologie.

Créer un concept de produits touristiques basés sur l'itinérance douce.

Étudier la mise en place d'un pôle d'innovation autour de la santé et du handicap.

- Clarifier et conforter l'offre régionale en matière d'accompagnement à l'innovation et au transfert de technologie (CRITT, plates-formes technologiques, pôles technologiques risques industriels, mécanique et matériaux, capteurs et automatismes...).
- Attirer des projets d'entreprises innovantes issues d'autres régions à partir de nos compétences technologiques.
- Développer un contexte favorable à l'innovation, en montrant que celle-ci n'est pas l'apanage de quelques grandes entreprises ou d'entreprises high-tech, à travers la valorisation de réussites régionales.
- Dans l'appui à la mise en œuvre de ces différentes thématiques, l'ARITT devra avoir un rôle central. Dans ce cadre, il conviendra de réétudier son périmètre d'intervention, son mode de pilotage et de fonctionnement et les moyens d'actions qui lui sont confiés.
- Étudier la faisabilité d'un dispositif d'amorçage destiné au financement de jeunes entreprises innovantes.
- Créer un nouveau concept de produits touristiques basés sur l'itinérance douce. L'aménagement de la Loire à vélo confère à la région Centre une attractivité forte auprès des clientèles touristiques comme destination familiale privilégiée. La Région doit pouvoir en tirer parti pour positionner son image autour des itinérances douces (vélo, randonnée pédestre ou équestre) et proposer des produits innovants dans ces domaines permettant, notamment, de relier les différents sites touristiques de la région.
- Faire de la région un territoire d'innovation, en matière d'accueil des seniors et des personnes handicapées. Le vieillissement de la population offre des perspectives importantes d'activités. La région dispose d'établissements reconnus pour l'accueil et l'accompagnement des handicapés. La Région pourrait étudier la mise en place d'un pôle santé et handicap et lancer un appel à projet national pour détecter et appuyer des projets d'innovation dans ces domaines.

I.9 AIDER LES ENTREPRISES À ANTICIPER LES MUTATIONS ÉCONOMIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Dans un contexte à la fois de forte transformation des marchés qui peut annoncer la disparition de pans importants de l'industrie régionale (type armement ou textile), d'évolutions technologiques qui peuvent rendre totalement désuètes ou obsolètes des technologies utilisées traditionnellement par certaines entreprises régionales, ou d'effets de la concurrence mondiale sur les productions à faible valeur ajoutée ou à faible contenu technologique, la capacité des PME à anticiper devient essentielle.

Les démarches d'intelligence économique qui ont pu être initiées par la Région et l'État ont montré tout leur intérêt et ont permis de structurer une offre de conseil adaptée en région.

Ces ressources et démarches restent toutefois insuffisamment connues des entreprises.

Par ailleurs, il paraît important que chaque pôle de compétitivité ou filière structurée puisse se doter d'un outil de veille et d'intelligence économique dédié. De la même manière, il pourrait être confié à l'ARITT la mise en place d'une veille sur un certain nombre de technologies ou l'évolution des technologies (ex : les technologies de l'énergie) considérées comme importantes pour les entreprises régionales.

orientations

Développer la pratique de l'intelligence économique par les PME.

Confier à l'ARITT et à des réseaux d'acteurs compétents la réalisation d'une veille technologique.

- Accompagner les initiatives visant à développer la pratique de l'intelligence économique par les PME.
- Encourager les PME à se doter d'un cadre spécialisé sur les questions de veille et d'intelligence économique.
- Favoriser la prise en compte de la veille et de l'intelligence économique dans les pôles et réseaux d'entreprises.
- Confier à l'ARITT et/ou à des réseaux d'acteurs compétents, la réalisation d'une veille technologique ciblée sur certains secteurs ou certaines technologies.
- Encourager le développement du dialogue social au sein des entreprises.

II. UNE RÉGION ENTREPRENANTE ET SOLIDAIRE

La région Centre peine plus que d'autres à renouveler son tissu économique à travers un faible taux de création d'entreprises. Ce phénomène risque de s'accroître avec le départ à la retraite de près de la moitié des dirigeants d'entreprises dans les dix prochaines années.

Cette perspective est commune à l'ensemble des régions françaises et de ce fait la transmission-reprise va constituer un marché très ouvert avec une offre abondante mais disparate.

Dans ce contexte, il serait illusoire de penser que la région ne connaîtra pas une modification profonde de son tissu économique mais il y a là des risques de perte de richesses qu'il nous faut limiter, voire enrayer, à travers des actions ciblées et une mobilisation de tous les acteurs.

Il convient tout d'abord de réaffirmer la vocation industrielle de la région Centre (5^e rang national) dans une perspective de développement durable respectueux des êtres humains et de la préservation des ressources naturelles.

Cela concerne aussi bien les PME-PMI que les grands établissements ou les entreprises de services à l'industrie dont le maintien et le développement du tissu existant constituent une priorité pour concourir au renouvellement et à la création d'emplois à forte valeur ajoutée.

Il faut à cet égard souligner la responsabilité sociale et territoriale des grandes entreprises en tant que donneurs d'ordres envers les entreprises sous-traitantes pour le maintien et le développement de l'emploi dans les petites et moyennes entreprises.

Les entreprises régionales sont en effet, aujourd'hui, majoritairement dans une position de sous-traitant, et d'attente des commandes de leurs donneurs d'ordres.

Dans une économie particulièrement mouvante, il convient aujourd'hui qu'elles adoptent une stratégie beaucoup plus proactive, d'offre de service ou de technologie.

Dans ce contexte, on observe que les PME-PMI qui travaillent en réseau pèsent davantage face aux grands groupes.

De la même manière, que ce soit dans l'industrie ou dans l'agriculture, les démarches de filière ou de coopération concourent à une performance plus durable des entreprises qui y participent et doivent constituer dans ce sens un des axes forts de notre politique d'intervention économique.

Par ailleurs, on assiste à un fort développement des activités de service à la personne, portées aussi bien par des entreprises du secteur marchand, libéral et artisanal, que par des associations et plus largement par des acteurs issus de l'économie sociale et solidaire.

Leur rôle est primordial pour assurer le maintien et l'accueil d'activités et de populations sur tout le territoire régional et mérite dans ce sens un appui spécifique.

Il convient également, dans ce cadre :

- De nous doter d'outils d'observation et de veille nous permettant d'anticiper certaines situations économiques et d'adapter nos interventions en tant que de besoin.
- De solliciter à cet effet les moyens d'analyse dont disposent des organismes financiers tels que la Banque de France.
- D'offrir un dispositif d'intervention simplifié à travers des aides plus lisibles mais plus exigeant en termes social et environnemental et conduisant les entreprises à intégrer dans leur stratégie les critères du développement durable.

La région Centre doit prioritairement maintenir et développer le tissu économique existant.

II.1 PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT ET LE RENOUVELLEMENT DU TISSU DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES, ARTISANALES, COMMERCIALES ET AGRICOLES

II.1.1 Industrie, artisanat, commerce et agriculture

II.1.1.1 Accompagner la création d'entreprises pérennes

La région Centre n'occupe que la 17^e place en matière de création d'entreprises avec un taux de création inférieur de presque 1 point par rapport à la moyenne nationale.

70 % des créations de la région sont des créations pures alors qu'au niveau national les créations ex-nihilo représentent près de 77 % des créations.

Notons toutefois que par rapport à la moyenne nationale, le Centre obtient de meilleurs résultats en termes de survie (pérennité du porteur de projet lui-même, en tant que chef d'entreprise) et de continuité des créations (pérennité de l'entreprise créée).

La pérennité des entreprises nouvellement créées doit par conséquent continuer à constituer en région Centre un objectif essentiel pour faire de la création d'entreprises un élément réellement positif pour le développement de l'économie régionale, de ses territoires et de l'emploi.

La difficulté des candidats à l'installation à avoir une lisibilité claire du rôle des différents acteurs de l'accompagnement à la création, et des dispositifs mis à leur disposition reste en région Centre une réalité.

L'accès au financement apparaît toujours aux yeux des porteurs de projets la principale difficulté dans leurs démarches.

La connaissance des mécanismes de gestion et d'administration d'une très petite entreprise est bien souvent minimale au moment de l'installation. Les nouveaux chefs d'entreprise peuvent les acquérir à travers la formation continue, des échanges avec d'autres chefs d'entreprise, ou encore le suivi post-installation qui reste difficile à mettre en œuvre.

L'agriculture connaît, quant à elle, une situation paradoxale, avec d'une part un besoin croissant de main-d'œuvre, et d'autre part une difficulté croissante à attirer les jeunes sur des métiers dont l'image est injustement dégradée.

Cette situation est très préoccupante pour les candidats à l'installation quel que soit leur âge ainsi que pour les emplois salariés dans les entreprises agricoles.

Cette situation constitue un véritable handicap pour l'agriculture, voire met en cause la survie de certaines filières en région (élevage, arboriculture, maraîchage...). Il est donc urgent de relever le défi du renouvellement des générations d'autant que le nombre d'exploitations continue à baisser ces dernières années de 4 % par an, en travaillant à la fois sur les aspects installation et conditions de travail et de vie au sein de l'entreprise agricole.

Ces difficultés amènent à préconiser comme axe majeur de notre politique de développement économique le renforcement des dispositifs en faveur de la création d'entreprises.

Les actions mises en œuvre devront s'articuler toutefois prioritairement autour de trois thématiques, tout en pouvant être déclinées de manière plus sectorielle :

- Sensibilisation à la création d'entreprises, avec des actions ayant pour objectifs de développer chez les jeunes, mais aussi auprès des salariés, la volonté d'entreprendre et l'esprit de créativité.

- Accompagnement ante et post-cr ation des porteurs de projets destin    rompre leur isolement. Les actions envisag es concerneront l'organisation du parcours du cr ateur, l'acc s aux conseils sp cialis s, la formation...
- Participation au financement des projets de cr ation (fonds propres, garantie, avances remboursables...).

orientations

Promouvoir le r seau r gional des diff rents partenaires de l'accompagnement   la cr ation.

Renforcer les dispositifs de financement de proximit  et aider les futurs cr ateurs dans leur apprentissage du m tier d'entrepreneur.

 tendre le contrat d'accompagnement aux secteurs de l'industrie et des services.

- Am liorer la lisibilit  pour les porteurs de projets. Afficher le r seau r gional des diff rents partenaires de l'accompagnement   la cr ation (CCI, CMA...) par une communication adapt e sur les missions et les prestations propos es.
- Renforcer le r le des dispositifs de financement de proximit  (plates-formes d'initiative locale...) et accro tre leurs capacit s d'intervention. Pour l'agriculture, un appui sera accord    la cr ation d'atelier ou   l'installation, en particulier dans les fili res b n ficiant d'un contrat cadre.
- Permettre aux futurs cr ateurs de faire l'apprentissage du m tier d'entrepreneur gr ce   la mise en situation r elle de leur activit   conomique (soutien aux couveuses et coop ratives d'activit s et d'emploi). Ainsi, il peut  tre envisag  dans le domaine agricole de d velopper le syst me d'appui   l'installation progressive (syst me de pr -installation), mais aussi de renforcer l'accompagnement des jeunes en cours d'installation et r cemment install s par un suivi.
- Conforter la place de la formation pr alable   l'installation et accompagner des dispositifs adapt s de formation compl mentaire.
-  tendre, aux secteurs de l'industrie et des services, le contrat d'accompagnement mis en place pour l'artisanat.
- Favoriser la cr ation de locaux d di s aux cr ateurs dans les Pays et les Agglom rations.
- D finir avec les acteurs concern s une norme pour la cr ation d'immobilier ou les  quipements dont le respect conditionnerait l'attribution d'un label et qui permettrait de proposer une offre globale   des cr ateurs venus d'ailleurs.
- Accompagner l'installation et le d veloppement d'une agriculture familiale en appr hendant les probl matiques fonci res.

II.1.1.2 Soutenir la transmission-reprise d'activit s viables

Le vieillissement progressif de la population des chefs d'entreprise pose la question du maintien des activit s et de l'emploi salari , si des solutions durables ne sont pas apport es en termes de renouvellement.

On constate une augmentation progressive du nombre relatif de c dants potentiels (d mographie) face   un d ficit croissant de repreneurs pour certaines activit s (qualification professionnelle).

A ce constat, s'ajoute une anticipation insuffisante des chefs d'entreprise   engager leur d marche de cession, pouvant parfois  tre compliqu e dans les secteurs de l'artisanat et du commerce, par l'imbrication de l'immobilier professionnel et priv .

La capacit  financi re souvent limit e des repreneurs potentiels (salari s de l'artisanat, demandeurs d'emploi) est souvent coupl e   une obligation de remise aux normes des  quipements, et parfois dans un contexte de rentabilit  pr visionnelle stabilis e (milieu rural).

Le rachat des entreprises dans des délais généralement courts, sans connaissance véritable de leurs caractéristiques et sans phase d'adaptation avec le personnel, accroît les risques d'échec.

La disparition progressive des activités artisanales et de l'hôtellerie des centres villes en raison des conditions tarifaires de l'immobilier, au profit d'une implantation croissante d'enseignes nationales et de franchises, influence le paysage artisanal et commercial.

La menace est aujourd'hui forte pour le maintien du tissu économique régional.

La transmission des entreprises à céder dans des conditions aptes à assurer leur pérennité est un enjeu de première importance pour tous les territoires de notre région. Or, si la mobilisation est déjà une réalité dans les réseaux, notamment consulaires, une certaine inertie semble régner au sein même des entreprises face à ces échéances.

Détecter les publics susceptibles d'engager une démarche de reprise.

Instaurer un dispositif d'accueil des repreneurs dans l'entreprise, avant la cession pour préparer la succession.

Renforcer l'accès au crédit bancaire des repreneurs et créer un fonds de garantie dédié à l'artisanat.

Promouvoir toutes les formes de reprises par les salariés.

orientations

- Renforcer la communication en direction de publics ciblés, susceptibles d'engager une démarche de reprise (salariés de l'artisanat, repérage des cédants du secteur agricole, cadres du secteur industriel, personnels concernés par des plans sociaux).
- Redéployer des moyens de prospection directe de repreneurs potentiels en dehors du territoire régional auprès de publics cibles.
- Adapter le niveau d'intervention des dispositifs publics de financement pour les reprises effectives (transfert réel de propriété) en fonction du territoire concerné, du nombre d'emplois sauvegardés, et/ou du volume d'investissements de mise aux normes à effectuer.
- Instaurer un dispositif d'accueil des repreneurs dans l'entreprise, préalable à la cession et permettant de préparer la succession dans des conditions optimales (ex : Ardan Centre).
- Renforcer l'accès au crédit bancaire des repreneurs des entreprises artisanales par la mise en place d'un fonds de garantie dédié avec l'artisanat.
- Renforcer le partenariat de la Région avec Oséo Bdpme afin de rendre plus attractif le contrat de développement transmission.
- Élargir à certains secteurs, dont l'hôtellerie, l'éligibilité du fonds régional de garantie créé avec Oséo Bdpme.
- Promouvoir toutes les formes de reprises par les salariés dont celles relevant de l'économie sociale, en particulier les coopératives, et les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) qui peuvent offrir des opportunités dans certaines situations de reprise.
- Développer une méthode globale et prospective de diagnostic de territoire permettant d'intégrer les prévisions de rupture des services à la population, la planification de réserve immobilière, et les potentialités de maintien des activités par des entreprises existantes en leur proposant des dispositifs d'accompagnement adaptés.
- Mettre en œuvre un dispositif régional de formation professionnelle qualifiante et courte pour adultes (dispositif de reconversion professionnelle pour adultes), sur la base de priorités sectorielles prédéterminées, et s'appuyant sur un réseau d'entreprises d'accueil (notions d'école de la reprise d'entreprise).
- Favoriser l'accès à des experts externes pour évaluer le coût de l'entreprise à céder et permettre ainsi aux cédants comme aux repreneurs de s'appuyer sur des acteurs neutres pour obtenir des éléments de négociations réalistes et concordants.

- Favoriser des démarches communes entre les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat.
- Appuyer les demandes de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire dans ce domaine.
- S'appuyer sur Centre Capital Développement (CCD) et Création Croissance Centre (CCC) pour accompagner les repreneurs d'entreprises.

II.1.1.3 Promouvoir les métiers et l'esprit d'entreprendre

L'engouement insuffisant des jeunes pour les métiers manuels, associé au vieillissement de la population des salariés de l'artisanat et de l'industrie, induit la problématique du transfert des savoir-faire et de la capacité à disposer de repreneurs et de main-d'œuvre qualifiée à brève échéance.

On observe également une tendance à la banalisation de l'acte de création en focalisant sur la simplification des démarches et sur les dispositifs d'aide, au détriment du métier et du projet de vie qui en sont les fondements (mythe de la réussite facile accessible à tous).

La culture de l'entreprise s'avère souvent peu développée avec une méconnaissance des mécanismes économiques de l'entreprise.

orientations

Poursuivre le concours "Graine de boîte". Développer la communication autour des métiers.

- Poursuivre le concours "Graine de boîte" auprès des lycéens et des apprentis et appuyer la régionalisation du concours pédagogique créé pour les étudiants de l'université d'Orléans à l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur de la région.
- Accompagner la mise en place d'une communication ciblée aux métiers de l'agriculture. À noter que cette communication devra intégrer une dimension d'ouverture aux autres régions afin de faire du Centre une terre d'accueil.
- Favoriser le rapprochement des lycées de l'entreprise en poursuivant les actions en direction des jeunes et de leurs enseignants pour promouvoir les métiers, leurs débouchés professionnels, et les opportunités de promotion sociale par la création ou la reprise d'entreprise.
- Renforcer la valorisation des métiers et de l'apprentissage. Promouvoir le travail dans des structures à taille humaine.
- Développer une communication en montrant les réalités de la démarche de création, avec ses véritables enjeux, et les justifications des succès.
- Valoriser les créations et reprises par un événement régional annuel, associant l'ensemble des départements et un nombre significatif d'entreprises (ex : prix départementaux et régionaux).
- Intégrer dans les cursus de formation une sensibilisation à l'entrepreneuriat et à la gestion d'entreprise et tout particulièrement dans les formations professionnelles et l'apprentissage.
- Définir un contrat d'objectif adapté autour des dispositifs de formation professionnelle et de l'emploi dans l'agriculture.

II.1.2 Aider à la définition de stratégies commerciales et technologiques

La fonction commerciale est souvent une préoccupation qui n'est pas considérée comme prioritaire par les artisans et les dirigeants de PME en raison de leur culture plutôt technique. L'écoute des clients dans un esprit d'anticipation des évolutions du marché n'est pas suffisamment développée, et la formalisation d'une stratégie à moyen terme reste un exercice peu fréquent.

De manière générale les artisans et dirigeants de PME recourent peu au conseil extérieur spécialisé en matière de stratégie commerciale et technologique, et les modes de communication restent souvent traditionnels.

La difficulté à élaborer et à mettre en œuvre des concepts commerciaux nouveaux et performants sur des marchés de plus en plus concurrentiels, et plus largement à définir des stratégies de développement, fragilise le positionnement commercial des activités artisanales et des PME.

orientations

Informers les entreprises sur l'évolution des marchés.

Mettre en place des "conventions d'affaires" de proximité entre les services "achats" de grands groupes et les PME qui les entourent sur leur territoire.

- Diffuser auprès des entreprises des informations clarifiées sur l'évolution des marchés et des tendances de consommation et mettre à leur disposition un outil d'autodiagnostic leur permettant d'orienter leurs choix stratégiques.
- Favoriser les rencontres entre services achats des "grandes" entreprises d'un territoire et les PME locales souvent mal connues (et/ou mal considérées) de ces acheteurs : principe de "conventions d'affaires" de proximité qui pourraient être organisées en partenariat avec les Chambres consulaires départementales par exemple.
- Développer un programme régional de "réunions techniques d'informations" (type rendez-vous technologiques des pôles de Bourges) présentant des technologies nouvelles et/ou des expériences technologiques récentes dans des secteurs donnés en collaboration notamment avec les différents centres techniques.
- Identifier de nouveaux marchés potentiels et accompagner l'organisation collective des entreprises autour de ces enjeux commerciaux en émergence.
- Favoriser la mise en place d'une offre de service de conseil (portail Internet) facilement identifiable par les dirigeants de PME et les artisans.

II.1.3 Soutenir une dynamique d'investissements dans un esprit de modernisation et de respect de l'environnement des petites entreprises

Avec des capacités d'autofinancement restreintes, les entreprises artisanales ont des difficultés à planifier leurs programmes d'investissements.

Le rôle des fournisseurs est généralement prédominant dans la décision des chefs d'entreprise, sans forcément prendre en compte tous les critères objectifs du projet.

Les opérations de mise aux normes et de modernisation des équipements restent une préoccupation majeure, et les dispositifs ORAC et FREMA sont les seuls outils actuellement capables de soutenir les artisans dans la mise en œuvre de leurs projets.

La gestion des déchets à des coûts économiquement acceptables pour les petites entreprises, reste une problématique d'actualité.



orientations

- Mettre à disposition des petites entreprises une prestation d'expertise préalable permettant de déterminer de manière optimale et pluriannuelle des programmes d'investissements adaptés.
- Préserver un outil régional d'aide aux investissements, de modernisation suffisamment incitatif auprès des entreprises, en simplifiant autant que faire se peut les procédures de demandes.
- Poursuivre le développement de nouveaux dispositifs sectoriels de collecte des déchets.
- Inciter et engager les collectivités à amplifier l'ouverture des déchetteries aux artisans à des conditions tarifaires harmonisées, en favorisant l'acquisition des équipements nécessaires.
- Actualiser le plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux.

II.2 FAVORISER LA MISE EN PLACE DE RÉSEAUX ET DE FILIÈRES STRUCTURÉS DANS L'INDUSTRIE, L'ARTISANAT, L'AGRICULTURE ET LE TOURISME

De nombreux exemples montrent que la mutualisation des moyens et les projets de coopération entre les acteurs d'une même filière ou d'un même territoire renforcent chacun d'entre eux.

Ceux-ci peuvent prendre différentes formes, de la mise en réseau en passant par la création de filières ou de pôles régionaux de développement.

Force est de constater que l'appel à projets lancé par l'État sur les pôles de compétitivité a créé une dynamique entre les entreprises et les centres de recherche et organismes de formation.

Toutefois, tous les regroupements d'acteurs économiques n'ont pas vocation à devenir des pôles de compétitivité et il convient de pouvoir accompagner ceux s'inscrivant dans une démarche structurée.

On constate cependant que la constitution de ces réseaux d'entreprises ou de pôles n'est pas le fruit de " génération spontanée ". Elle fait appel à un lourd travail d'ingénierie auprès des acteurs de la filière avant que ceux-ci perçoivent tout l'intérêt d'un travail de coopération.

Elle nécessite préalablement un travail de diagnostic partagé et d'identification des projets de coopération ou commun aux acteurs de la filière ou du pôle.

orientations

Encourager les démarches d'animation et d'études préalables à la mise en place de réseaux d'entreprises ou de filières et définir les pôles ou filières prioritaires à soutenir.

Mettre en place un contrat cadre régional filière pour le secteur agricole.

Confier à Centréco la mise en place d'une démarche d'animation de la filière de l'industrie agro-alimentaire.

- Accompagner les démarches d'animation et d'études préalables à la mise en place d'un réseau d'entreprises, une filière ou un pôle.
- Définir, en concertation avec tous les acteurs, les pôles ou filières prioritaires à soutenir. Compte tenu de leur poids dans l'économie régionale et/ou des actions déjà engagées, la structuration des pôles automobile, énergétique, pharmacie, aménagement de magasin, de la filière forêt-bois, de l'élevage, de l'agriculture biologique ou les actions de mise en grappe lancées sur le Berry doivent être poursuivies.
- Mettre en place un contrat de progrès, intitulé contrat cadre régional filière dans le secteur agricole, avec les acteurs de la filière ou du pôle, à l'instar de ce qui a été fait pour le secteur agricole, à travers la signature de contrat cadre avec les filières bovines, arboricoles et apicoles.
- Le contrat cadre filière sera conçu à l'issue d'un diagnostic partagé des enjeux de la filière. Il est élaboré à l'échelon régional mais peut prendre en compte des enjeux interrégionaux ou infrarégionaux sur certaines thématiques le justifiant. Il comporte des orientations en termes de stratégie régionale, notamment sur l'évolution des marchés, les conséquences sur la production, voire sur certains territoires. Ce contrat cadre filière peut se traduire par des interventions tant au niveau de l'aval sous forme de contrat d'objectifs que de programmes d'action collectifs parfois territorialisés, ainsi que des actions individuelles clairement identifiées et qui feront l'objet de contrat d'exploitation.
- Favoriser des coopérations interrégionales et des échanges de bonnes pratiques.
- Confier à Centréco la mise en place d'une démarche d'animation de la filière de l'industrie agroalimentaire devant conduire à la mise en place d'un contrat de progrès.

Confier au Comité régional du tourisme la mise en réseau des prestataires touristiques locaux.

- Cette filière constitue en effet un enjeu important pour le territoire régional en permettant de :
 - Mieux exploiter le potentiel de production de la région en diversifiant les débouchés.
 - Dégager de la valeur ajoutée et donc de l'emploi par l'implantation et le développement d'entreprises tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines.
 - Conforter le tissu économique régional au travers d'entreprises moins sensibles que d'autres à la délocalisation.

Cette démarche de développement des industries agro-alimentaires devra être menée en cohérence avec la démarche de l'État et conduite en partenariat avec les Chambres consulaires.

- Confier au Comité régional du tourisme - CRT -, en lien avec les Comités départementaux du tourisme - CDT - et les CCI, la mise en réseau des prestataires touristiques locaux afin de les amener à constituer de véritables offres de produits adaptés aux différentes clientèles.

II.3 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE SERVICE AUX PERSONNES

Le renforcement de la cohésion territoriale, constitue un enjeu majeur pour l'aménagement et le développement du territoire régional. Ceci suppose que les pouvoirs publics accompagnent le maintien, voire l'installation de nouveaux services, qu'il s'agisse de services publics ou de services relevant d'une activité privée.

Pour un certain nombre d'entre eux, leur présence devrait constituer un droit (services publics ou privés relevant du secteur médical par exemple). D'une manière plus générale, les activités de service aux personnes jouent un rôle d'animation essentiel pour l'attractivité des territoires. Les politiques de soutien et de développement de ces activités, notamment en milieu rural, sont des instruments efficaces de préservation des capacités des territoires à saisir de nouvelles opportunités de développement.

La Région a, dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, élaboré des outils spécifiques destinés à mailler l'espace régional : les contrats de Pays et d'Agglomérations.

C'est ainsi que l'accompagnement de projets destinés à mieux organiser et structurer l'offre de services à la population peut être envisagé dans le cadre des contrats régionaux de Pays, en articulation avec les interventions de l'État et des Départements, dans leurs domaines de compétence respectifs.

En dehors de l'artisanat qui a bénéficié de soutiens spécifiques et qui apporte par sa présence de précieux services aux personnes, le secteur des services à la personne a représenté une faible part des interventions régionales dans les contrats de Pays (moins de 6 % des crédits engagés), en raison notamment d'une méconnaissance des besoins et d'une appropriation insuffisante de cette thématique par les communes membres des Pays.

C'est pourquoi la deuxième génération de contrats régionaux de Pays devra mieux prendre en considération cette question. A cet effet, la Région demande que le contrat comporte une part significative de projets liés aux services, les priorités locales devant être définies dans le cadre d'une étude préalable réalisée en amont de la signature du contrat où les questions de rayonnement des équipements et de leur accessibilité devront être traitées.

La place des villes moyennes devra en ce sens être pleinement reconnue pour l'implantation d'équipements culturels et sportifs.

Sur la thématique toute particulière de la santé, la région Centre est confrontée à une véritable pénurie de professionnels, avec des disparités régionales marquées entre les territoires. Une trentaine de zones déficitaires et plus de 100 zones menacées à terme, représentant le quart de la population régionale, ont ainsi été identifiées.

Cette situation a une incidence réelle sur la vitalité des territoires où, des jeunes familles aux personnes âgées, le besoin de services et d'offre de soins de proximité est primordial.

Afin de tenter de réduire les disparités territoriales, notamment en matière d'offre de soins, des solutions doivent être imaginées pour permettre l'accès de tous aux services de base (médecin, infirmier, pharmacie...) et donc assurer une présence médicale équitablement répartie sur le territoire.

S'assurer d'une répartition de l'offre de soins sur tout le territoire régional.

Promouvoir la présence des services publics là où il y a carence.

orientations

- La Région sera attentive à la présence et au développement de services publics sur son territoire.
- Conduire dans les Pays et les quartiers en rénovation urbaine, une véritable étude stratégique sur les services de proximité, au regard d'un diagnostic partagé et des priorités territoriales.
- Affirmer, dans un contexte de démographie médicale très négatif, la priorité régionale d'une participation à une répartition équitable de l'offre de soins sur le territoire régional.
- Promouvoir la présence de différents services publics, dans les espaces ruraux, et les quartiers d'habitat social, où l'on constate une carence d'un certain nombre de services.

II.4 SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS PAR LES SECTEURS ASSOCIATIFS ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Les valeurs de partage, de solidarité, de non-enrichissement personnel incarnées par les associations et plus largement par l'économie sociale et solidaire doivent être au cœur du projet du SRDES.

Elles sont en effet susceptibles d'apporter des réponses concrètes à des situations où l'économie classique rencontre ses limites.

Plus spécifiquement, le secteur de l'économie sociale et solidaire représente près de 21 000 établissements. Il regroupe environ 61 000 emplois, soit 9 % de l'emploi salarié du Centre travaillant dans les services. Il est principalement composé d'associations (73 %), de coopératives (22,6 %), et de mutuelles (2 %).

Sans pouvoir faire un inventaire exhaustif des domaines couverts par l'économie sociale et solidaire aujourd'hui, on relève notamment des types d'activités dont certains sont traditionnels et s'ouvrent à de nouveaux besoins, tandis que d'autres apparaissent comme résolument innovants.

L'économie sociale et solidaire offre souvent des réponses originales pour les satisfaire.

Les actions conduites peuvent contribuer à alimenter le développement local et à favoriser l'ancrage territorial des hommes et des activités.

La région se caractérise par un tissu associatif dense et une augmentation de près de 53 % du nombre d'associations en 10 ans.

L'évolution de l'environnement socio-économique tend de plus en plus, dans certains secteurs, à rapprocher les associations des entreprises, et réciproquement, y compris pour des secteurs d'activités dans lesquels les associations avaient été précurseurs (ex : le tourisme social ou les services à la personne).

Les associations sont donc contraintes de plus en plus à concilier pertinence de leur projet et performance de leurs activités économiques.

Ce constat met en évidence les principaux enjeux du secteur associatif et de l'économie sociale et solidaire en région Centre, à savoir :

- Favoriser la reconnaissance du secteur associatif et de l'économie sociale et solidaire comme véritable acteur économique, par :
 - La recherche d'une professionnalisation des dirigeants (bénévoles ou non) et des salariés,
 - Le soutien à la création et à la consolidation des emplois, des entreprises solidaires et des associations,
 - L'aide à son développement.
- Créer une dynamique et un environnement favorables au développement, à la promotion et à la valorisation du secteur associatif et de l'économie sociale et solidaire.
- Structurer l'accompagnement économique et professionnel des ces initiatives par une mise en réseau des compétences.
- Favoriser des initiatives coopératives.

C'est pour répondre à ces enjeux que la Région a créé fin 2004 le dispositif CAP' ASSO destiné à apporter un soutien pendant 3 ans aux projets associatifs.



orientations

Promouvoir Cap'Asso et Contractif en s'appuyant sur la conférence permanente des coordinations associatives et les fédérations régionales.

Renforcer la formation et la professionnalisation des salariés et des responsables associatifs.

Formaliser, par des conventions de partenariat, la reconnaissance du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Organiser les assises régionales de l'économie sociale et solidaire.

- Promouvoir les dispositifs CAP' ASSO et Contractif en s'appuyant tout particulièrement sur la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) et les fédérations régionales.
- Encourager et accompagner la formation et la professionnalisation des salariés et des responsables associatifs : inciter à développer des programmes de formation / information spécifiques.
- Favoriser l'articulation des différents réseaux d'accompagnement associatif et les échanges de bonnes pratiques.
- Favoriser la reconnaissance du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire par sa présence et son implication au sein des Conseils de développement des Pays et des Agglomérations.
- Formaliser la reconnaissance du secteur de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de conventions de partenariat afin de donner aux réseaux les moyens de leur structuration, de leur positionnement régional et de leur développement (Chambre régionale de l'économie sociale - CRES -, Conférence permanente des coordinations associatives - CPCA -).
- Organiser une rencontre régionale de l'économie sociale et solidaire afin d'améliorer la lisibilité des acteurs et de favoriser l'engagement de réflexions communes (Assises régionales de l'économie sociale et solidaire).
- Sensibiliser le grand public à l'économie sociale et solidaire via des événements valorisant les actions innovantes issues de territoires et celles en lien avec les secteurs d'utilité sociale.
- Susciter, favoriser, et accompagner la création et le développement de structures de l'économie sociale et solidaire par :
 - Le soutien à la mise en œuvre d'actions de formation à la création d'entreprises solidaires et projets collectifs.
 - La mutualisation des outils de financement et d'accompagnement solidaires existants en région Centre par le soutien à la mise en place d'une "Bourse aux financements Solidaires" : outil qui, par le biais d'Internet, assure la mise en relation des créateurs, financeurs, et accompagnateurs de l'économie sociale et solidaire.
 - Le développement des échanges avec le monde universitaire et étudiant.
 - La professionnalisation des acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises solidaires afin qu'ils prennent en compte les spécificités de ce secteur, notamment l'approche collective de ce dernier.
 - La recherche de partenariats avec les organismes en lien avec les créateurs (Chambres consulaires...).

II.5 RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET PAYSANNE

L'agriculture paysanne, basée sur des systèmes de productions économes en eau, plus respectueux de l'environnement, créateurs d'emplois, soucieux de la santé des consommateurs est tout particulièrement porteuse d'une agriculture durable.

Dans ce cadre, l'agriculture biologique qui occupe encore une place moyenne en région Centre avec 335 producteurs, constitue un potentiel à conforter et à développer notamment dans les secteurs des protéagineux et porcs (3^e rang national) des céréales, oléagineux et poules pondeuses (5^e rang national) et légumes (7^e rang national).

orientations

Accompagner la structuration des filières à potentiel et développer la transformation des produits en région Centre.

Développer des filières non OGM, en particulier dans l'alimentation animale.

- Développer les surfaces pour avoir un réel impact sur l'environnement.
- Renforcer les circuits courts (en favorisant notamment des rapprochements avec la restauration collective) et en profitant de la proximité avec l'Île-de-France.
- Accompagner la structuration des filières à potentiel et développer la transformation des produits en région Centre.
- Renforcer l'autonomie des exploitations.
- Développer la pluriactivité (accueil, tourisme, loisirs...).
- Développer des filières non-OGM, en particulier dans l'alimentation animale.

II.6 SIMPLIFIER LES DISPOSITIFS D'AIDES AUX ENTREPRISES :

Au cours des forums préparatoires à l'élaboration du SRDES, de nombreuses entreprises ou représentants des entreprises, comme les partenaires sociaux, se sont exprimés pour demander une simplification des aides entre les différentes collectivités locales et l'État, ainsi qu'une meilleure pertinence de leur efficacité pour l'emploi et la formation et un meilleur suivi de leur situation.

Il appartient à chacun des acteurs de prendre des mesures dans ce sens. Les orientations qui suivent concernent plus directement la Région.

II.6.1 Industrie et services

Le dispositif actuel des aides à l'industrie et aux services de la Région est jugé globalement peu lisible de la part des bénéficiaires potentiels mais aussi des partenaires de la Région.

L'articulation des différents outils entre eux, mis en oeuvre au titre du Contrat de Plan État-Région, et ceux de la Région n'est pas toujours comprise.

Par ailleurs, la spécialisation des outils, conduit à une politique de guichet nuisant à la prise en compte globale du projet de l'entreprise et ne permet pas une modulation de l'aide en fonction de l'intérêt du projet pour l'entreprise ou le territoire.



Regrouper les aides autour de 4 axes :

- la création-reprise
- le développement des PME
- la R&D
- l'emploi et la formation

Ouvrir les dispositifs aux secteurs des services.

Élaborer un dossier de demande d'aide commun à l'ensemble des collectivités locales.

- Présenter une politique d'aides lisible et incitative en regroupant les aides autour de 4 axes :
 - La création-reprise.
 - Le développement des PME (en réunissant dans un seul dispositif les aides existantes : Programme d'appui global à l'entreprise - PAGE -, Prêt participatif régional - PPR -, Aide régionale à l'innovation - ARI -, Contrat régional de développement à l'exportation - CORDEX - et Fonds régional d'aide à l'exportation - FRAEX -).
 - La R&D (nouveau dispositif).
 - L'emploi et la formation dans le cadre du projet de développement ou d'implantation fortement créatrice d'emploi (regroupant la Prime régionale à l'emploi - PRE - le Fonds économique régional d'intervention - FERI - et les aides directes au développement des compétences).
- Cette mesure n'aura de sens que si la Région a la compétence sur l'ensemble des aides du Contrat de Plan et qu'elle peut les regrouper dans ses nouveaux dispositifs.
- Ouvrir les dispositifs au secteur des services aux entreprises et aux personnes.
 - Mettre en place une démarche qualité pour les processus d'instruction des dossiers.
 - Définir une politique de partenariat avec les prescripteurs et notamment les Chambres consulaires et les agences de développement.
 - Proposer l'élaboration d'un dossier de demande d'aide commun à l'ensemble des collectivités locales régionales.
 - Permettre à travers la signature de conventions avec les autres collectivités locales, d'offrir une politique lisible de soutien aux entreprises.

II.6.2 Agriculture

Les aides en faveur de l'agriculture sont particulièrement encadrées par l'Union européenne. Jusqu'à maintenant, la Région a principalement accompagné les dispositifs mis en œuvre par l'État en faveur de ce secteur, ce qui n'a pas permis de rendre très lisibles ses interventions.

orientations

L'appui à la structuration de filières doit constituer le cœur des interventions de la politique agricole régionale (cf. page 52, point 2 "favoriser la mise en place de filières").

Dans le prolongement, il est proposé de :

- Conditionner les aides individuelles à la participation de l'exploitant à une démarche de filière.
- Regrouper l'ensemble des aides individuelles existantes dans un seul dispositif (le contrat d'appui au projet).
- Ce contrat individuel sera établi à partir des objectifs du contrat de filière et d'un diagnostic d'exploitation. Trois objectifs seront plus particulièrement visés :
 - La modernisation de l'outil de production en vue d'une meilleure organisation du travail.
 - L'amélioration des pratiques vis-à-vis de l'environnement.
 - La maîtrise des coûts de production.
- Par ailleurs un rapprochement sera opéré avec les régions voisines pour harmoniser le montant et les critères d'intervention en faveur des différentes filières.

Conditionner les aides individuelles à la participation de l'exploitant à une démarche de filière.

II.7 ASSORTIR LES AIDES DE LA RÉGION À DES CONTREPARTIES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES ET AMPLIFIER LA PRISE EN COMPTE DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ENVIRONNEMENT DANS L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES ENTREPRISES

La prise en compte du développement durable doit constituer pour les entreprises un facteur de compétitivité et un facteur de différenciation qui doivent pouvoir être appréciés du consommateur final.

Il convient dans ce sens d'encourager notamment la prise en compte de l'environnement à tous les stades de l'organisation de l'entreprise.

Pour ce qui concerne la Région, conformément à la Charte de développement durable qu'elle a adoptée, elle encouragera les actions collectives allant dans ce sens et mettra en œuvre dans le cadre de son projet global de refonte des aides économiques évoqué ci-dessus, sa mesure-phare "contreparties sociales et environnementales".

Trois axes principaux seront plus particulièrement visés :

- Une meilleure lisibilité de la stratégie régionale, par un positionnement de la Région sur des objectifs clairement identifiés.
- Passer d'une logique de guichet à une logique de projet en formalisant avec le porteur de projet l'ensemble de ses besoins, en les hiérarchisant et en bâtissant l'aide la plus adaptée. Dès lors, c'est la rencontre des priorités régionales et du projet d'entreprise qui donnera lieu à un contrat d'objectifs.

La prise en compte de contreparties sociales et environnementales dans ces contrats d'objectifs.

orientations

Appuyer les actions visant à mieux intégrer le développement durable dans les entreprises.

Baser le soutien régional autour d'un contrat de progrès intégrant des exigences sociales et environnementales.

- Appuyer les actions visant à mieux intégrer le développement durable dans les entreprises notamment les démarches d'éco-conception, de management environnemental et d'anticipation des risques.
 - Examiner les demandes d'aides des entreprises au regard d'objectifs régionaux.
- Le mode d'instruction retenu est basé sur une double analyse, qui permet de préciser la situation actuelle de l'entreprise au regard de 10 objectifs et la pertinence du projet quant aux marges de progression détectées et donc de construire le contrat d'objectifs, base du soutien régional comme un véritable contrat de progrès pour l'entreprise intégrant un certain nombre d'exigences en matière sociale et environnementale. Cette mesure propose 10 objectifs régionaux :
- Promouvoir les technologies propres, sobres et économes en énergie,
 - Favoriser l'éco-conception des produits,
 - Favoriser la prise en compte de l'environnement dans le management de l'entreprise,
 - Soutenir l'emploi durable (non précaire) et la formation,
 - Soutenir la promotion sociale et l'égalité des chances,
 - Concourir à l'amélioration des conditions de travail,
 - Consolider la structure financière,
 - Favoriser l'élargissement des marchés de l'entreprise,
 - Accroître le niveau technologique,
 - Susciter et favoriser l'innovation.

II.8 DÉVELOPPER TOUTES LES FORMES D'EMPLOI PARTAGÉ PERMETTANT DE LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ

Comment s'attacher les services d'une personne qualifiée et d'expérience quand la charge de travail ne justifie pas la création d'un poste à temps plein ? Cette question se pose souvent aux chefs d'entreprise.

Certains besoins relèvent de la mission de remplacement (intérim) ou de l'intervention ponctuelle d'une personne très spécialisée (conseil). Dans les autres cas, l'intérêt de l'entreprise est de se renforcer en se dotant des compétences qui lui manquent pour accompagner son développement et pérenniser sa structure.

Le travail en temps partagé est une forme d'organisation de l'emploi de personnes qui exercent leur activité au service de plusieurs entreprises, en privilégiant le salariat. Il ne relève d'aucune définition légale.

La formule du temps partagé intéresse principalement les entreprises et les salariés pour sa souplesse.

Investi de la même responsabilité qu'un salarié employé à temps plein en entreprise dans la même fonction, le "praticien" en temps partagé est :

- Soit un salarié multi-employeur,
- Soit un consultant opérationnel rémunéré en honoraires,
- Soit un travailleur pluriactif pratiquant l'alternance de statut suivant les circonstances.

Cette formule annonce une évolution du travail en entreprise et en enrichit le contenu :

- Nouveau mode d'organisation du travail.
- Apport en compétences modulables en fonction des besoins, source de compétitivité.
- Nouveau mode de vie au travail, source de développement et d'autonomie.

Trois formules se distinguent :

- Le multisalariat : la personne est salariée par plusieurs employeurs.
- Le groupement d'employeurs : c'est une association qui mutualise les besoins en temps partiel de plusieurs entreprises.
- La pluriactivité : la personne travaille avec des statuts différents, salarié et non salarié.

Un gisement d'emplois important existe dans les entreprises, notamment artisanales et agricoles, qui disposent de nombreuses heures de travail non satisfaites car ne correspondant pas à des emplois à temps plein.

Le travail en temps partagé organisé permet de répondre à ces besoins tout en garantissant aux salariés un emploi stable.

Le concept se montre particulièrement opérationnel et les groupements d'employeurs qui voient le jour en région Centre couvrent une palette d'activités très large. Une vingtaine de groupements d'employeurs sont aujourd'hui en activité.

Toutefois, au-delà des obstacles psychologiques, notamment pour des fonctions de responsabilité, (secret professionnel, disponibilité, motivation, intégration dans l'entreprise...), les chefs d'entreprise méconnaissent encore les possibilités ainsi offertes, les incitations existantes et les dispositifs permettant de gérer ce mode de travail (notamment les groupements d'employeurs).

Par ailleurs, on observe que les groupements d'employeurs sont encore limités à certains domaines d'activités.

Soutenir le développement des groupements d'employeurs et favoriser leur mise en place dans tous les secteurs.



orientations

- Poursuivre le soutien au développement des groupements d'employeurs et aux associations Compétences en temps partagé (CTP) dans tous les domaines d'activité.
- Favoriser la mise en place de groupements d'employeurs par d'autres secteurs, notamment associatifs et agricoles en adaptant si nécessaire notre dispositif de soutien.
- Mettre en évidence et valoriser des expériences réussies - travail d'exemplarité.

II.9 ACCOMPAGNER LES BASSINS D'EMPLOI EN DIFFICULTÉ

La crise de certaines activités ou la fermeture d'entreprises représentant une part significative de l'emploi local conduit brutalement certains bassins d'emploi dans de graves difficultés économiques et sociales.

Cela a été le cas en région Centre pour les secteurs de l'armement et de l'habillement et autour d'entreprises comme MATRA Automobile à Romorantin-Lanthenay, GIAT à Salbris ou PHILIPS à Dreux.

Ces mutations doivent conduire l'ensemble des acteurs à mettre en place des moyens complémentaires et exceptionnels en faveur de ces bassins d'emploi.

Dans ce cadre la Région entend tout particulièrement utiliser les leviers de ses politiques de formation professionnelle et d'aménagement du territoire en appui de celles mises en œuvre au titre du développement économique.

orientations

- Favoriser la mise en place d'une stratégie partagée de développement du territoire.
- Mettre en place des moyens adaptés aux besoins en formation professionnelle des salariés concernés pour les aider à retrouver un emploi.
- Accompagner la mise en place d'une offre immobilière adaptée aux entreprises dont la cible aura été définie préalablement.
- Accompagner les PME touchées directement ou indirectement par ces restructurations dans le cadre d'actions collectives afin de les amener à retrouver de nouveaux marchés.

Mettre en place des moyens adaptés aux besoins en formation professionnelle des salariés concernés.

II.10 DÉVELOPPER UNE VEILLE ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE : ORGANISER ET ANIMER L'OBSERVATION ÉCONOMIQUE

La veille est l'ensemble des actions coordonnées de recherche, de traitement, de distribution et de production de l'information utile aux acteurs économiques en vue de la mise en œuvre de leurs stratégies individuelles et collectives.

Les dispositifs publics de veille ont pour objectif de prévoir à temps les menaces et les opportunités pouvant impacter un territoire et notamment :

- Alerter sur les secteurs et les entreprises en difficulté en vue d'anticiper les mutations économiques et les fermetures de sites industriels.
- Évaluer une situation économique, l'impact des grandes évolutions économiques sur notre territoire (hausse du coût du pétrole...) ou une filière économique afin de proposer une vision prospective et des propositions d'actions.
- Situer un territoire dans son environnement pour guider les actions publiques en matière de formation, de recherche, d'accompagnement et plus généralement d'adéquation entre l'offre du territoire et les besoins de ses entreprises.
- Mutualiser et partager l'information stratégique et notamment les évolutions technologiques ayant un impact sur le tissu industriel.
- Communiquer sur les dispositifs d'accompagnement existants pour aider les entreprises locales à se développer et favoriser des implantations nouvelles.

Force est de constater qu'au niveau de la région Centre de nombreuses structures de développement économique conduisent, dans le cadre de leurs actions, une mission de veille. Celle-ci semble globalement éclatée, hétérogène, multiforme et d'une périodicité de diffusion variable selon les acteurs.

Ces travaux de veille et d'observation du territoire s'inscrivent dans des missions prévues par des textes (CESR, Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement - DRIRE -, Direction régionale de l'agriculture et de la forêt - DRAF -, Chambre de commerce et d'industrie - CCI -, Chambre de métiers - CM -, Chambre d'agriculture - CA -, Banque de France, Institut national de la statistique et des études économiques - INSEE - Comité régional du tourisme - CRT -...) ou sont le résultat d'un historique local (Observatoires économiques de Touraine et de Loir-et-Cher).

De son côté Centréco :

- Réalise un certain nombre d'études sectorielles (environnement, agro-alimentaire, entreprises à capitaux internationaux...).
- Publie une revue de presse économique bimensuelle.
- Publie un tableau de bord économique trimestriel et une lettre d'information à l'international semestrielle (Centr'Echos).
- Opère un suivi des entreprises "sensibles" (les entreprises régionales qui, en raison de difficultés potentielles, présentent un risque plus ou moins grave pour l'emploi régional) et un suivi des investissements créateurs d'emplois.
- Organise régulièrement des réunions sur les tendances et perspectives des principales filières économiques régionales.



orientations

Mutualiser la collecte et la diffusion de l'ensemble des informations économiques disponibles en région.

Afin de mettre en place une observation structurée et efficace du territoire, il semble nécessaire de recenser, d'organiser et de mutualiser la collecte et la diffusion de l'ensemble des informations économiques disponibles en région. Cette mutualisation pourrait être animée dans le cadre de la Conférence régionale de développement économique et de l'emploi en associant l'État, les universités, les organismes de recherche ou producteurs de données, l'INSEE, l'IFEN, le CEREQ, le GIP Alfa Centre...

Les relations entre les acteurs de l'observation économique régionale pourraient être définies par conventions prévoyant notamment les conditions de partage et de mutualisation de l'information et les aspects de confidentialité.

CENTRECO pourrait être chargé de la coordination.

III. UNE RÉGION OUVERTE, ATTRAYANTE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT :

La région Centre a construit principalement son développement sur l'attraction d'entreprises en provenance de l'Île-de-France et de l'étranger.

En 40 ans, elle a ainsi accueilli près de 1 000 entreprises de la région parisienne et elle compte aujourd'hui plus de 400 entreprises à capitaux étrangers sur son territoire.

Pendant cette période, la région Centre a su se montrer particulièrement attractive et accueillante.

Cependant, force est de constater aujourd'hui que ce mouvement s'essouffle, que les besoins des entreprises d'hier et leur marché diffèrent de ceux d'aujourd'hui et que la compétition entre les territoires pour l'accueil des entreprises s'est renforcée et élargie à l'ensemble des régions européennes.

Pendant de nombreuses années, il a suffi de proposer des infrastructures et une offre foncière de bonne qualité pour obtenir des résultats favorables et un flux régulier d'implantations d'entreprises.

Or, aujourd'hui, les entreprises recherchent tout particulièrement des territoires :

- Porteurs d'une image positive, de grande qualité environnementale, tant vis-à-vis de leurs clients que vis-à-vis des personnels qu'elles recrutent,
- Bien reliés à l'ensemble des territoires économiques du monde.

Par ailleurs, la taille des projets d'implantations a profondément changé.

L'implantation de grands établissements industriels regroupant des milliers d'emplois semble appartenir au passé.

Ces dynamiques économiques reposent aujourd'hui principalement sur des PME industrielles ou de services et sur des filiales plus petites de grands groupes français et étrangers.

Parallèlement, la région Centre bénéficie à travers la vallée de la Loire et de ses châteaux d'une forte notoriété touristique qui lui permet d'attirer chaque année plus de 9 millions de touristes. Cependant au fil des années on assiste à des demandes nouvelles en termes de type et de qualité d'hébergements liées à l'accueil de nouvelles populations "touristiques" et notamment étrangères et on assiste à une concurrence accrue de nouvelles destinations touristiques.

Même si elle n'est pas toujours perceptible par les habitants de la région, la place de l'Europe et de l'international a pris une position incontournable dans l'économie de la région Centre :

- Plus de 38 % des salariés de l'industrie travaillent aujourd'hui dans une entreprise à capitaux internationaux.
- Plus de 36 % du chiffre d'affaires du tourisme régional sont le fait des touristes étrangers.
- Les échanges économiques croissent régulièrement et tout particulièrement avec les autres régions européennes qui concentrent plus de 70 % de nos exportations.

Cette situation de forte dépendance internationale doit nous inciter à tirer parti au mieux de l'ouverture européenne et internationale et à nous doter des moyens pour accompagner l'ensemble des acteurs de notre région dans cette dynamique.

Par ailleurs, la place de l'Union européenne est importante :

- L'agriculture est particulièrement dépendante de la politique agricole commune qui représente pour la seule région Centre plus de 703 millions d'euros de subventions.
- L'accès au financement de la recherche européenne, et demain d'un certain nombre de financements pour les entreprises, passera par la mise en place de coopération avec d'autres régions européennes.

Cette situation de forte dépendance internationale doit nous inviter à agir pour tirer parti au mieux de cette ouverture européenne et internationale de notre région et à nous doter des moyens pour accompagner l'ensemble des acteurs de notre région dans cette dynamique.

Enfin, tous ces éléments doivent conduire la Région Centre à repenser son modèle de développement et à adapter ses outils d'intervention afin de faire face à cette nouvelle donne et consolider l'ancrage des entreprises existantes et d'en attirer de nouvelles.

III.1 CONSTRUIRE UNE IMAGE ATTRACTIVE ET COHÉRENTE

Si les débats lors des forums et les enquêtes auprès des habitants et des touristes ont souligné la faiblesse de l'identité de la région Centre, il y a lieu de constater qu'il n'existe pas de solution miracle pour corriger ce déficit de notoriété si l'on pense que la région doit communiquer d'un seul bloc.

Car dans les faits si la région n'a pas une image, une identité, elle en a de multiples. La vallée de la Loire, ses châteaux, les cathédrales de Chartres et de Bourges, la qualité de son environnement sont internationalement connus. Vue de Chine ou des Etats-Unis, la région Centre c'est la "Loire Valley".

De la même manière, la "Cosmetic Valley" est bien connue du monde des industriels, comme le Printemps de Bourges l'est dans le monde des festivals.

L'image de la région Centre doit donc se construire en s'appuyant sur la qualité de son environnement et de ses monuments, sur la diversité de ses territoires, sur ses pôles d'excellence, ses festivals, ses métiers d'art etc...

orientations

- Construire une image régionale à travers une identité axée sur 2 dimensions :
 - L'articulation d'une marque d'appel à l'international : "Loire Valley", avec les marques infrarégionales existantes, qu'elles soient identitaires (Touraine, Berry...) ou thématiques (Loire à vélo, "Cosmetic Valley"...).
 - En positionnant "la Région Centre" en caution qualité des marques, sous forme de signature-label.

III.2 DÉFINIR UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT CENTRÉE AUTOUR DE LA LOIRE ET ARTICULÉE AVEC LE BERRY ET LE NORD DE LA RÉGION

Le territoire régional, c'est une évidence, n'est pas homogène. Ce serait un leurre que de faire croire que tous les territoires de la région ont les mêmes capacités pour attirer un centre de recherche ou des touristes étrangers. Mais chaque espace territorial dispose d'atouts qui lui sont propres et qu'il convient de mettre en valeur.

L'espace ligérien, qui concentre l'essentiel de la démographie régionale, de l'activité économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche est indéniablement un site d'attractivité de niveau mondial qu'il convient de conforter tout en veillant à ce que son développement bénéficie à l'ensemble du territoire régional et facilite la mise en œuvre de projets de territoire pour le sud et le nord de la région.

orientations

Construire un projet de développement intégré pour l'axe ligérien, le Berry et le nord de la région.

- Construire un projet de développement intégré pour l'axe ligérien, le Berry et le nord de la région :
 - En associant tous les acteurs locaux concernés à la construction du projet (en élargissant le débat le cas échéant aux régions limitrophes).
 - En aidant à l'approfondissement de la coopération des principaux acteurs de ces territoires sur des projets communs.
 - En développant un ensemble d'actions articulées les unes par rapport aux autres et répondant aux besoins identifiés du territoire.
 - À travers la définition d'un cadre qui donne toute garantie, notamment financière, à la réalisation du projet.

III.3 FAVORISER L'ACCUEIL D'ENTREPRISES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

L'accueil de nouvelles entreprises passe par la capacité d'un territoire à être attractif et visible.

Les facteurs d'attractivité évoqués par les entreprises (étude KPMG - Juin 2005) sont en dehors des facteurs relationnels type présence familiale :

- L'existence d'une main d'œuvre qualifiée,
- L'existence d'opportunités foncières,
- L'existence d'infrastructures de qualité,
- L'existence d'un tissu économique dynamique (clients et fournisseurs potentiels, services de proximité).

Toutefois ces éléments indispensables ne sauraient être aujourd'hui suffisants dans l'univers de concurrence très forte entre les territoires.

Pour être identifié chaque territoire devra :

- S'appuyer sur une image territoriale reconnue,
- S'appuyer sur une démarche marketing construite autour de thématiques précises (cosmétique, énergie...),
- Offrir des produits (fonciers et bâtiments) adaptés aux besoins des entreprises et de leurs salariés, en prenant tout particulièrement en compte la féminisation des activités.

La cohérence des discours et des actions de promotion entre les différents niveaux territoriaux paraît dans ce cadre particulièrement importante.

Compte tenu de la diversité du territoire régional, il paraît important que la stratégie d'accueil soit pensée dans le cadre de territoire de projets. Cette échelle doit par ailleurs permettre de faciliter la synergie des acteurs et rendre plus lisible les dispositifs d'accueil des entreprises.

L'échelle intercommunale généralisée comme territoire d'appréhension de l'organisation de l'offre économique est garante d'une rationalisation des choix d'investissement des collectivités. Elle permet en effet d'envisager le développement des zones d'activités en complémentarité plutôt qu'en concurrence.

Par ailleurs, la constitution d'une offre de zones d'activités et d'immobilier d'entreprises doit s'inscrire dans une stratégie de développement territorial plus globale prenant en compte l'offre de logements, de loisirs et plus globalement de services à la population.

Plus largement, chaque collectivité doit s'attacher à faire de l'environnement un facteur d'attractivité pour les entreprises et à promouvoir un cadre de vie agréable et une offre culturelle de qualité pour attirer ou maintenir les actifs sur son territoire.

Le département est un échelon important pour l'animation du développement économique. Les agences de développement des départements sont aujourd'hui les principaux acteurs de la promotion, de la détection et de l'accueil des entreprises susceptibles d'être intéressées par notre territoire. Pour la plupart, elles oeuvrent essentiellement au niveau national.

Si le niveau départemental peut paraître pertinent dans le cadre d'une promotion nationale, il en va tout autrement au niveau international. Il conviendrait dans ce cadre d'examiner les rapprochements possibles afin de promouvoir des territoires pertinents et cohérents au niveau régional.

Dans tous les cas il sera nécessaire de rechercher une cohérence dans les discours et notamment autour des filières à privilégier.

III.3.1 Développer les infrastructures d'accueil adaptées aux différentes activités et besoins des territoires

Si on compare les besoins des activités de logistique et de centres d'appels, (2 secteurs qui se sont fortement développés en région Centre ces 10 dernières années) on s'aperçoit qu'ils sont très différents, grande surface foncière et proximité autoroutière pour les premiers, immobilier locatif et centre urbain bien desservi par les transports en commun pour les seconds.

De la même manière, les besoins d'un créateur d'une entreprise artisanale, à la recherche d'un premier local bon marché, seront différents de l'entreprise créée il y a 10 ans et qui recherche un lieu pour se développer.

Ces exemples montrent, s'il en était nécessaire, qu'il ne peut y avoir de réponses uniques pour l'accueil d'entreprises.

Il conviendra toutefois de prendre en compte un certain nombre de tendances lourdes :

- La tertiairisation des activités fait appel à plus d'immeubles de bureaux et plus particulièrement situés à proximité du cœur des villes.
- La volonté des entreprises d'être locataires et non plus propriétaires de leur immeuble doit conduire les collectivités à favoriser la mise en place d'une offre publique ou privée sur leur territoire.

orientations

- Favoriser la mise en place d'une stratégie foncière et d'accueil d'activités.

Dans ce contexte la Région :

- Encouragera les collectivités à se constituer un portefeuille foncier pour anticiper les besoins d'aménagement,
- Encouragera le développement d'offres d'infrastructures d'accueil adaptées aux différentes activités et besoins des territoires,
- Veillera tout particulièrement à ce qu'une analyse d'opportunité et de faisabilité du projet ait été réalisée en tenant compte de la stratégie de prospection d'entreprises et des cibles définies au niveau des territoires et des disponibilités existantes sur et à proximité du territoire.

- Favoriser la création d'une offre immobilière adaptée.

La Région favorisera tout particulièrement :

- La mise en place d'une offre adaptée pour les créateurs d'entreprises,
- La mise en place d'ateliers relais notamment en milieu rural,
- Le développement et la mise à disposition d'une offre pour l'accueil d'activités tertiaires en milieu urbain.

III.3.2 Faire de l'environnement et des services des atouts majeurs du développement des zones d'activités

Les zones d'activités sont des instruments d'aménagement d'intérêt majeur pour le développement économique des territoires.

Or, on assiste à des taux de remplissage très variables selon les territoires.

Les parcs d'activités doivent s'inscrire dans un véritable projet de territoire afin d'éviter la dispersion de surfaces aménagées invendues et d'assurer une gestion économe de l'espace.

Encourager les collectivités à mettre en place une stratégie foncière, et favoriser la mise en place d'une offre immobilière adaptée pour les entreprises.

Les parcs d'activités doivent s'inscrire dans un véritable projet de territoire afin d'éviter la dispersion de surfaces aménagées invendues et d'assurer une gestion économe de l'espace.

Les entreprises sont en effet de plus en plus exigeantes sur la qualité des parcs d'activité aussi bien en ce qui concerne les services proposés (déchets, transport, sécurité...) que la qualité de l'environnement. Les sites d'implantation doivent contribuer à valoriser leur image et être accueillants pour les salariés.

orientations

Accompagner les zones d'activités dont la mise en oeuvre participe à une démarche de qualité environnementale.

La Région Centre, dans le cadre de ses différentes politiques économiques et d'aménagement du territoire, accompagnera les projets de création requalification et extension de zones d'activités respectant les principes suivants :

- Maîtrise d'ouvrage assurée par une structure intercommunale ou une structure de type SEM ou CCI.
- Analyse d'opportunité et de faisabilité du projet de création ou d'extension au regard des schémas locaux ou départementaux et du taux d'occupation des zones d'activités voisines.
- Mise en œuvre d'une démarche de qualité environnementale. Dans ce cadre les dimensions "chantier", "énergie", et "transport" seront considérées comme prioritaires par la Région. Une attention toute particulière sera portée sur :
 - Le respect des milieux naturels fragiles,
 - L'intégration paysagère,
 - L'accessibilité et la sécurité.

Par ailleurs elle :

- Veillera au développement des services aux salariés : restauration, garage, accueil de la petite enfance,
- Favorisera le développement d'associations d'entreprises afin qu'elles constituent un interlocuteur unique pour les collectivités pour organiser la gestion de la zone.

III.3.3 Rendre plus lisibles les dispositifs d'accueil des entreprises

L'animation économique des territoires est un complément nécessaire au développement des infrastructures qui peut faire la différence dans le choix d'implantation d'une entreprise.

Or, les dispositifs d'accueil sont souvent perçus par le porteur de projet comme complexes du fait de la diversité des acteurs et de la méconnaissance de leur rôle.

orientations

- Favoriser la mise en réseau des acteurs intervenant dans le champ de la création et de l'accueil d'entreprises pour disposer d'une information partagée sur l'ensemble des conditions d'accueil.
- Dans ce cadre, désigner, parmi les acteurs, un référent unique auprès du porteur de projet qui se chargera de mobiliser les informations utiles auprès des autres acteurs institutionnels et facilitera ses démarches.

III.3.4 Développer la mise en place d'actions de promotion et de prospection concertées

La réduction globale de projets potentiels d'implantations et la concurrence très forte entre les territoires pour les accueillir nécessitent des actions concertées entre les différents acteurs.

• Pour accueillir de nouvelles activités et favoriser la reprise d'entreprise

La réduction globale du nombre de projets potentiels d'implantations et la concurrence très forte entre les territoires pour les accueillir, nécessitent plus que jamais des actions concertées entre les différents acteurs, et ceci d'autant plus que notre région ne dispose pas d'une identité très marquée.

Par ailleurs, notre région va être confrontée à un départ à la retraite de nombreux dirigeants notamment dans les entreprises industrielles qui constitueront des opportunités intéressantes pour des repreneurs provenant d'autres territoires.

Or, force est de constater (étude KPMG sur les facteurs d'attractivité des entreprises régionales en région Centre - 30 juin 2005) aujourd'hui que plus de 15 filières sont mises en avant par les agences de développement des départements, rendant globalement peu lisible la stratégie régionale en matière d'accueil de nouvelles entreprises.

• Pour attirer et ancrer durablement les entreprises à capitaux internationaux sur notre territoire

Les entreprises à capitaux internationaux en région Centre représentent 38,3 % des effectifs industriels, soit 470 entreprises et 56 000 emplois.

Si cette situation est aujourd'hui globalement favorable en termes d'emploi, elle crée pour la région Centre une forte dépendance vis-à-vis de centres de décision extérieurs et milite pour qu'elle se préoccupe tout particulièrement de ces entreprises afin de les ancrer durablement sur son territoire.

Par ailleurs, on observe que les flux d'investissements étrangers se sont renforcés en Île-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Midi-Pyrénées mais ont baissé en région Centre en 2004 (4 % des emplois annoncés contre 6 % en 2003) et sont surtout le fait du développement d'entreprises existantes, la région ayant eu très peu d'implantations étrangères ces dernières années.

Quand on sait que les critères d'attractivité et d'ancrage des entreprises (voir étude sur les facteurs d'attractivité et d'ancrage KPMG - juin 2005) sont comparables, il y a lieu de s'interroger sur notre dispositif de promotion et de prospection.

En effet, pour des raisons historiques et de positionnement des structures de développement économique, il n'y a pas à ce jour de stratégie régionale de promotion et de prospection concertée des entreprises à l'international.

En matière de prospection, les acteurs régionaux interviennent à deux niveaux :

• Une intervention indirecte menée à l'échelon international par CENTRECO en relais de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII)

- CENTRECO assure la promotion de la région Centre auprès des chargés d'affaires de l'AFII (réunion d'information, envoi de documentation) afin d'améliorer leur connaissance du territoire régional. CENTRECO participe également au comité national d'orientation des projets d'investisseurs étrangers en France.

- En tant que correspondant régional de l'AFII, CENTRECO assure l'interface avec les agences de développement départementales, pour la production des dossiers de réponses aux cahiers des charges des prospects identifiés par l'AFII à l'étranger.

- Pour compléter ses actions de promotion, CENTRECO a développé un site en version anglaise informant les internautes étrangers des possibilités d'investir en région Centre.

Toutefois il y a malheureusement lieu de constater que l'AFII n'a pas apporté un seul projet d'implantation sur le territoire régional.

• Une intervention directe réalisée au niveau départemental par les agences de développement économique de la région et les CCI

- Les agences de développement économique de la région ont pour mission la prospection des entreprises : accueil des porteurs de projets, identification des offres immobilières et foncières, ingénierie, montage financier, aide au recrutement...

- Toutefois, la prospection à l'international est particulièrement hétérogène. Seul le Loiret (ADEL) mène des actions régulières de prospection sur des pays cibles (JAPON, USA).

- Un suivi des entreprises étrangères implantées en région Centre est opéré par les agences départementales et locales de développement depuis de nombreuses années. Néanmoins, le niveau relationnel établi demeure le directeur du site, alors que les décisions stratégiques se font en général au siège Europe ou Monde de la société.

orientations

La poursuite des actions menées, notamment par les Agences de développement départementales et les CCI, est importante. Afin de les optimiser et tout en respectant les spécificités liées à chacun des territoires et des départements, la Région proposera en concertation avec ses partenaires de :

- Définir une stratégie régionale de promotion :
 - Par un choix de filières prioritaires à promouvoir,
 - Et un choix de "pays cibles" des actions de promotion et de prospection.

Cette coordination ne pourra être obtenue que par l'instauration d'un dialogue permanent entre les différents acteurs, afin d'obtenir d'eux la mise en commun, la mutualisation d'un certain nombre de moyens et la réalisation d'actions concertées et partagées. Le rôle de Centréco paraît devoir être renforcé dans ce sens.

Dans ce cadre, la Région proposera à ses partenaires que des actions soient menées autour de 4 thématiques sans qu'elles soient limitatrices :

- L'énergie autour notamment du développement des énergies renouvelables et de la démarche d'efficacité énergétique,
- L'agro-alimentaire,
- Le tourisme,
- La création-reprise d'entreprises.

Ces choix s'appuient sur :

- Des pertinences et des opportunités économiques et/ou techniques :
 - Énergie : l'existence du pôle de compétitivité "science et système de l'énergie électrique", l'existence de ressources importantes (biomasse pour les bio produits et pour les carburants d'origine végétale, sous-sol pour la géothermie, etc...), la crise de l'énergie et les enjeux en matière climatique.
 - Agro-alimentaire : la position régionale du premier producteur céréalier d'Europe, l'existence d'une agriculture dynamique et diversifiée, la proximité du premier bassin de consommation (bassin parisien).
 - Tourisme : la Loire, les châteaux, les 3 parcs naturels régionaux (PNR), les territoires

Définir un choix de filières prioritaires à promouvoir, et de "pays cibles" des actions de promotion et de prospection.

en eux-mêmes (Berry, Touraine, Sologne, etc...) constituent une offre qui devrait attirer des opérateurs privés, aujourd'hui très peu présents en région notamment en matière de grands équipements (hébergement, parcs à thèmes...).

- Création-reprise : proximité de l'Île-de-France, 1^{re} région "créatrice", nombre d'entreprises à reprendre en région.

- À l'international, les actions pourraient tout particulièrement s'appuyer sur la récente labellisation des pôles de compétitivité "sciences de la beauté et du bien-être" et "sciences et systèmes de l'énergie électrique".

• Élaborer un système de veille pour :

- Identifier les projets d'investissements mobiles,

- Identifier les entreprises à capitaux internationaux en région Centre,

- Suivre leurs perspectives et notamment les stratégies d'investissements des groupes,

- Alerter les acteurs du développement économique des risques (exemple : délocalisation...) et des opportunités (exemple : nouvel investissement).

• Attirer les entreprises à capitaux internationaux :

- Élaborer une campagne de publicité et de communication dédiée pour améliorer la connaissance du territoire et de son économie.

- Homogénéiser le marketing des territoires en fonction d'une stratégie régionale de promotion et de prospection.

- Mettre en place des actions concertées de prospection à l'international animées au niveau régional. Ces actions permettront :

- D'associer l'ensemble des territoires concernés par les filières et/ou les pays prospectés,

- De fédérer les moyens humains, techniques et financiers,

- D'assurer la représentation de la Région et des Départements, en s'appuyant sur les bureaux de l'AFII, des consultants, ou des bureaux de représentation interrégionaux à l'étranger.

• Ancrer les entreprises en région :

- Tisser des liens entre les décideurs économiques et les acteurs publics ; afin d'anticiper au mieux les développements, délocalisations ou fermetures de sites, un programme de rencontres concerté avec les acteurs régionaux, infrarégionaux et l'AFII pourrait être organisé pour rencontrer les directeurs des sites en région, ainsi que les dirigeants des sièges européens et mondiaux,

- Impliquer davantage les dirigeants d'entreprises de la région dans la promotion de la région Centre

Les entreprises sont un des premiers vecteurs du dynamisme économique de la région Centre. Grands groupes ou PME-PMI, certaines occupent une place majeure dans l'industrie européenne ou mondiale. Leur renommée contribue à la notoriété de la région. Faire de ces entreprises les ambassadrices de la région Centre et de leur territoire d'implantation serait un outil de promotion économique efficace. Cette démarche toucherait directement les clients et fournisseurs de ces entreprises.

Le choix de ces entreprises et leur sollicitation se ferait après concertation, en relation étroite avec les agences de développement économique (Départements, Agglomérations) et les réseaux consulaires.

• Créer et animer un club des investisseurs internationaux en région.

• Organiser en région Centre un événement de prestige au cours duquel seraient conviés les grands investisseurs internationaux présents en région Centre et leurs représentants locaux.

• Susciter ou renforcer les liens entre les investisseurs internationaux et les entreprises locales :

- En favorisant des actions collectives de mise en réseaux d'affaires (groupements d'employeurs, salons, missions, veille mutualisée...),

- En accompagnant financièrement l'animation.

Promouvoir notre territoire pour attirer les entreprises à capitaux internationaux.

Tisser des liens entre les décideurs économiques et les acteurs publics, et impliquer davantage les dirigeants d'entreprises dans la promotion de leur région.

Créer un club des investisseurs internationaux en région Centre.

III.4 DÉVELOPPER LES CAPACITÉS DE DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL DES PME

III.4.1 Favoriser le développement des exportations des PME

La réussite des PME régionales à l'exportation est un enjeu majeur pour l'économie de la région Centre car l'accès à de nouveaux marchés et l'offre de nouveaux produits auprès de nouveaux clients contribuent à développer et à pérenniser l'activité, et donc l'emploi en région.

Afin d'exporter, la PME doit :

- Optimiser ses moyens de production afin d'être compétitive en termes de prix et de délais,
- Innover au niveau des produits en vue de créer l'avantage comparatif qui lui permettra de pénétrer les marchés étrangers,
- Être en veille et s'adapter.

La démarche de l'exportateur est donc structurante et constitue un facteur global d'amélioration de la compétitivité.

Les principaux freins rencontrés par la PME qui souhaite se développer à l'exportation sont :

- Le manque d'information et de stratégie,
- Le manque de préparation,
- Le manque de personnel qualifié,
- Une surface financière trop faible pour affirmer une présence durable sur les marchés étrangers (notamment un manque de trésorerie),
- Un retour sur investissement immatériel incertain (prise de risque) et souvent tardif (2-3 ans).

Les Chambres consulaires jouent un rôle important pour accompagner individuellement les entreprises.

La mutualisation des moyens entre la Région et l'ensemble des Chambres consulaires (CCI, CM, CA) au sein de Centréco (Centrexport) pour l'organisation de salons internationaux ou de la venue d'acheteurs étrangers constitue une initiative originale et unique en France qu'il convient tout particulièrement de soutenir.

orientations

- Favoriser une meilleure lisibilité du dispositif public de soutien à l'exportation en finalisant l'intégration au niveau régional des outils nationaux de soutien à l'exportation (représentation régionale d'Ubifrance, de la Sopexa et délégation à la Région Centre des prérogatives des services déconcentrés de l'État en matière de commerce extérieur : représentation régionale du réseau des missions économiques, délégation de la gestion des fonds État pour les aides directes et indirectes, individuelles et collectives).
- Redéfinir un partenariat entre la Région et l'ensemble des Chambres consulaires sur l'exportation et Centrexport.
- Accompagner des actions visant à développer le nombre d'entreprises exportatrices : identification et accompagnement ciblé de néoexportateurs.
- Favoriser le rapprochement des entreprises de la région, les organismes de formation et les universités dans le domaine du commerce international afin de permettre le recrutement de jeunes diplômés par les PME.
- Encourager dans ce cadre les formules de volontariat international en entreprise (VIE).
- Développer à partir de Centréco une coopération interrégionale pour l'organisation commune de pavillons collectifs sur des salons étrangers.

Intégrer au niveau régional les outils nationaux de soutien à l'exportation.

Développer le nombre d'entreprises exportatrices. Favoriser le recrutement de jeunes diplômés en PME.

III.4.2 Développer des partenariats entre les PME de la région et des PME européennes

La participation des entreprises de la région à des programmes de partenariat développés par l'Union européenne est aujourd'hui très faible. Pourtant, l'intégration de ces programmes et tout particulièrement ceux concernant l'innovation et les transferts de technologie constituent pour les PME régionales des opportunités pour développer ou bénéficier des résultats de la recherche coopérative.

Des exemples récents d'opérations réalisées par l'ARITT et l'ANVAR (Agence nationale de valorisation de la recherche) ont démontré que la mise à disposition d'une ingénierie spécialisée constituait un outil indispensable pour accompagner les PME dans cette voie.

orientations

Permettre aux entreprises de participer à des projets européens.

- Sensibiliser, en partenariat avec les Chambres consulaires, les entreprises à l'intérêt de participer à des projets européens.
- Proposer, dans ce cadre, à des entreprises ciblées de participer à des projets déjà montés et détecter des projets ou entreprises qui pourraient participer à des programmes européens.
- Mettre à disposition, et tout particulièrement dans le cadre de l'ARITT pour les projets d'innovation et de transferts de technologie, une expertise pour aider les entreprises à participer à des programmes européens.

III.5 DÉVELOPPER L'INTERNATIONALISATION DE LA RECHERCHE RÉGIONALE ET DE NOS UNIVERSITÉS

Le renforcement de la visibilité internationale de nos universités constitue un des éléments forts du renforcement de la visibilité et de l'attractivité de notre région.

Or, force est de constater, à l'examen du nombre de publications de la recherche publique régionale et de la participation des chercheurs régionaux aux actions du 6^e PCRD (Programme cadre de recherche et développement) que la recherche régionale est peu visible et insuffisamment présente à l'échelon européen.

Dans ce sens l'accueil de chercheurs étrangers dans nos laboratoires en tant qu'apport de compétences et d'étudiants de haut niveau, ainsi que l'accroissement de la participation de nos chercheurs au futur PCRD doivent constituer des priorités pour notre région.

III.5.1 Favoriser l'accueil de chercheurs étrangers dans les laboratoires de la région

La région dispose, avec le STUDIUM, d'une organisation particulièrement originale qui a permis en une petite dizaine d'années d'assurer l'accueil de plus de 40 chercheurs étrangers de haut niveau dans des laboratoires de la région sur une période de un à deux ans.

Par ailleurs, les deux universités ont développé un centre de mobilité pour accueillir des chercheurs sur des périodes plus courtes.

orientations

Permettre l'accueil de chercheurs étrangers dans les laboratoires de la région.

- Développer les actions du STUDIUM en les centrant sur des thématiques en lien avec les priorités régionales en matière de recherche.
- Amplifier les actions des universités par la création de chaires régionales sur des thématiques à déterminer permettant l'accueil de chercheurs étrangers de très haut niveau pour des durées inférieures à 6 mois.
- Poursuivre les collaborations avec ces chercheurs à travers la préparation de thèses en co-tutelles entre le laboratoire d'origine et le laboratoire d'accueil.

III.5.2 Favoriser la participation des laboratoires de recherche régionaux au 7^e PCRD

L'augmentation de la participation des chercheurs au 7^e PCRD pourrait permettre d'accroître le nombre de leurs publications et ainsi améliorer la visibilité de la recherche régionale. Toutefois, si les grands organismes disposent de moyens d'information et d'accompagnement pour le montage de projets, les universités apparaissent beaucoup plus démunies dans ce domaine.

orientations

Créer une mission Europe pour accompagner les laboratoires dans leurs démarches d'appui au montage de projets européens.

- Accompagner les deux universités, associées dans le cadre du pôle universités Centre-Val de Loire, dans la création d'une mission Europe chargée d'accompagner les laboratoires dans leurs démarches d'information et d'appui au montage de projets européens.

III.5.3 Favoriser la coopération des universités avec des universités étrangères

A travers des rencontres entre enseignants, enseignants-chercheurs et étudiants, des projets de formation et de recherche se construisent dans le cadre de partenariats entre les universités régionales et des universités étrangères.

Ils participent ainsi à l'enrichissement des formations de la recherche régionale.

Contribuer au rapprochement de nos universités avec des universités étrangères.

orientations

- Accompagner des rapprochements entre les universités et des universités étrangères autour de thématiques ou de disciplines à déterminer en lien avec les priorités régionales en matière de recherche.

III.6 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UN TOURISME DURABLE

La fréquentation touristique de la région Centre est stable, voire subit un léger tassement sur certaines filières réceptives.

L'augmentation de la fréquentation de la clientèle étrangère en région Centre est un enjeu économique majeur.

Elle représente en effet 20 % de la fréquentation touristique en région Centre mais correspond à plus de 38 % des retombées économiques touristiques.

Si notre offre touristique n'est pas délocalisable, elle n'en est pas moins fortement concurrencée aujourd'hui par des destinations devenues plus proches en raison du développement des compagnies aériennes "low cost".

Ces éléments nécessitent un effort accru pour adapter notre offre et nos capacités d'accueil aux différentes clientèles tout en visant une augmentation des retombées économiques directes et indirectes par cette fréquentation.

Ces efforts devront s'inscrire dans le cadre de la stratégie régionale de développement touristique, qui a été élaborée à partir d'une large concertation avec les acteurs du tourisme.

Celle-ci permet de dégager une nouvelle vision du tourisme régional reposant sur :

- Le tourisme, comme source de progrès et d'enrichissement durable des hommes, habitants, acteurs et visiteurs : un tourisme de participation par rapport à un tourisme de consommation.
- Le tourisme, comme facteur de valorisation de la richesse et de la diversité du territoire régional, dans une approche durable privilégiant la qualité des projets et la préservation de l'environnement.
- Le tourisme, comme secteur pionnier du développement de partenariats professionnels, entre acteurs privés et publics, privilégiant les approches opérationnelles, évaluées et centrées sur les clients.

orientations

- Améliorer et renforcer les structures d'accueil et d'information des touristes et excursionnistes par une professionnalisation des acteurs et des actions de formation des intervenants bénévoles. Le développement des infrastructures d'accueil devra se faire dans le respect du patrimoine naturel et du paysage.
- Accompagner les hébergements touristiques s'inscrivant dans les filières prioritaires retenues : tourisme d'affaires, tourisme de nature et d'itinérances, tourisme de "charme".
- Organiser l'attraction des flux de touristes à partir des sites principaux et organiser la diffusion de ces flux vers les sites secondaires, avec d'une part une optimisation des signalisations existantes et l'organisation d'un jalonnement touristique coordonné, et d'autre part en favorisant les mises en réseaux de sites par filière ou par territoire.
- Accompagner la construction par les professionnels de produits touristiques adaptés aux différentes clientèles.
- Confier au CRT le développement et la coordination d'une politique de promotion et de commercialisation des produits touristiques de la région à destination des clientèles étrangères et des tours opérateurs étrangers.

Accompagner les hébergements touristiques s'inscrivant dans les filières prioritaires retenues.

Accompagner la construction par les professionnels de produits touristiques adaptés.

Promouvoir le tourisme social pour les habitants de la région.

Mettre en place avec la FROTSI un contrat d'objectifs formation.

- Recentrer les actions de promotion du CRT sur les technologies de l'information et de la communication.
- Promouvoir le tourisme social en direction, notamment, des habitants de la région Centre.
- Accompagner les actions de professionnalisation des acteurs du tourisme en confiant à la Fédération régionale des offices de tourisme et syndicats d'initiative (FROTSI) la mise en place d'un contrat d'objectifs formation à destination des acteurs du tourisme (offices de tourisme, hôtels...) en mettant tout particulièrement l'accent sur l'accueil et la pratique des langues étrangères.
- Favoriser la mise en œuvre d'actions de promotion interrégionale avec notamment les Pays de La Loire et la Bourgogne.

III.7 CONFORTER ET VALORISER L'OFFRE CULTURELLE RÉGIONALE ET LES MÉTIERS D'ART

La culture est reconnue comme un facteur d'attractivité des territoires. Certains en ont fait à travers un festival ou un savoir-faire particulier un élément majeur de notoriété.

La région Centre dispose d'un réseau riche d'acteurs culturels et plus de 400 artisans d'art dont les savoir-faire sont souvent méconnus au-delà de leur propre département et mériteraient d'être mieux valorisés.

Le développement des industries du logiciel, de la musique et du cinéma, du spectacle vivant et des métiers d'art a transformé par ailleurs la culture en un secteur de création d'activités économiques et d'emplois jouant un rôle significatif dans le développement de l'économie de la connaissance.

Compte tenu du nombre d'emplois et de la variété des métiers qui la caractérisent, elle doit être considérée comme une filière à part entière dont la structuration et le développement doivent être accompagnés.

orientations

Favoriser le développement des principaux événements culturels de la région et l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire régional.

Accompagner le développement des métiers d'art.

Accompagner la formation professionnelle des acteurs culturels.

- Accompagner le développement des principaux événements culturels de la région.
- Favoriser le développement d'une offre culturelle sur l'ensemble du territoire régional.
- Promouvoir et accompagner le développement des métiers d'art.
- Étudier les moyens de développer et d'accueillir un secteur de la production audiovisuelle et cinématographique durable sur notre territoire.
- Accompagner la formation professionnelle des acteurs et tout particulièrement à la prise en compte des nouvelles technologies.
- Permettre aux entreprises un accompagnement par le biais du mécénat.

III.8 FAVORISER L'ACCUEIL DE NOUVELLES POPULATIONS

Au vu des projections démographiques, il apparaît clairement que le maintien des activités passera par le maintien et l'attraction de nouvelles populations sur les territoires de la région.

Ces besoins et potentialités d'accueil seront toutefois différents selon les territoires. C'est pourquoi la Région encouragera la mise en place de stratégies adaptées pour l'accueil d'actifs et de non-actifs.

La qualité environnementale et les disponibilités foncières de notre pays sont très largement reconnues en Europe.

Notre région devrait se positionner, à l'image du Limousin, pour accueillir de nouvelles populations actives et non-actives.

orientations

Mettre en place une offre diversifiée de logements et développer les équipements et les services adaptés à l'accueil de ces nouvelles populations.

La Région conduira dans ce cadre une réflexion particulière avec les territoires du sud de notre région.

- Enfin elle favorisera dans le cadre des contrats territoriaux :
 - La mise en place d'une offre diversifiée de logements à travers la remise sur le marché de logements anciens ou la production de logements sociaux (individuels et petits collectifs),
 - Le développement d'équipements et de services (scolaires, santé, culturels, sportifs, sociaux) adaptés à l'accueil de ces nouvelles populations.

III.9 DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ DE LA RÉGION

Dans ce domaine, la grande qualité des infrastructures figure parmi les atouts les plus significatifs de l'attractivité de la région Centre.

Elles ont été porteuses de développement par le passé, en permettant à la région de bénéficier plus tôt que d'autres des facilités de relations avec l'Île-de-France, son principal moteur de développement pendant des années.

Cependant, aujourd'hui plus que jamais, dans un contexte de mondialisation des échanges et des activités touristiques, l'accès aux grands aéroports internationaux doit constituer une priorité, de même que l'accès aux grands ports de l'ouest ou de l'est de la France.

Dans ce cadre, la région possède 2 aéroports dont les vocations actuelles sont le transport de voyageurs pour Tours et le fret pour Châteauroux-Déols.

Ils présentent un intérêt économique évident en tant que vecteur d'attractivité pour notre territoire et générateur d'activités autour notamment de la déconstruction, de la formation et du tourisme et méritent dans ce sens un soutien privilégié de la Région.

Par ailleurs, et afin de rendre acceptable le développement de ces échanges, tout devra être fait par la Région, même si elle n'en a pas la responsabilité, pour peser dans le développement du fret ferroviaire.

Plus globalement, les décisions en matière d'infrastructures de transport n'appartiennent pas à la Région. Elles sont de la responsabilité de l'État, des Départements qui se sont vus confier des responsabilités nouvelles dans ce domaine, ou encore des Agglomérations.

Le souhait de la Région sera de parvenir à définir une stratégie de développement partagée avec les principaux acteurs concernés, qu'elle propose de réaliser à travers le futur Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) et le futur Schéma Régional d'Infrastructures et de transport (SRIT) qu'elle lancera en 2006.

On peut toutefois retenir des débats des différents forums plusieurs orientations qui pourraient constituer les bases des grands objectifs d'une politique d'infrastructures et de transport.

orientations

- Renforcer l'accessibilité de la région aux aéroports de Roissy et d'Orly par le fer et notamment par le réseau TGV.
- Soutenir l'aéroport de Châteauroux-Déols comme support de développement d'activités (notamment la déconstruction) et conditionner les aides régionales à l'aéroport de Tours en fonction des critères sociaux et environnementaux.
- Renforcer l'accès à la vallée du Rhône et à l'Est de l'Europe, dans le cadre du développement d'une transversale Alpes - Atlantique.
- Faciliter l'accès aux ports de Rouen et du Havre.
- Soutenir le développement du fret ferroviaire.
- Faciliter les liens entre les principales villes de la région en favorisant l'usage des transports ferroviaires.

III.10 PERMETTRE L'ACCÈS AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION SUR TOUT LE TERRITOIRE

Le débat aujourd'hui ne se limite plus seulement à l'accès aux infrastructures routières et ferroviaires mais aux infrastructures permettant l'accès des entreprises à l'information à travers l'Internet à très haut débit ; l'absence d'accès pouvant conduire certaines entreprises ou territoires à une forme d'exclusion économique.

L'Internet est aujourd'hui un outil de travail quotidien pour la plupart des entreprises, qu'elles soient industrielles, de services, agricoles ou touristiques. Pour certaines d'entre elles l'accès constitue une condition de survie de la même manière qu'aujourd'hui l'accès à Internet haut débit, voire très haut débit, constitue une des conditions d'implantation des entreprises.

L'enjeu pour le territoire régional sera d'être en capacité d'offrir rapidement un accès à haut (voire très haut) débit pour l'ensemble des entreprises de son territoire.

Ces dernières années, de nombreuses collectivités ont pris des initiatives en région Centre pour développer l'accès à Internet, des habitants ou des entreprises.

orientations

- S'appuyer sur les états des lieux des différents chantiers en cours.
- Rendre compatibles les différentes initiatives entre elles
- Apporter des solutions aux territoires orphelins en portant, notamment, une candidature régionale pour l'obtention d'une licence WiMax.
- Agir pour favoriser l'accès à Internet pour tous dans le cadre du Service Universel.

Agir pour favoriser l'accès à Internet pour tous dans le cadre du Service Universel.

LE PILOTAGE

La mise en œuvre du SRDES devrait se traduire par la signature d'une convention entre l'État et la Région sur les modalités de transfert des aides économiques auparavant gérées par l'État.

L'enjeu sera de rendre plus lisibles et plus cohérentes les interventions économiques régionales.

Plus globalement, la réussite de ce schéma dépendra pour beaucoup de la manière dont tous les acteurs économiques et sociaux de la région seront en capacité de travailler ensemble pour mettre en œuvre les actions préconisées.

Dans ce cadre, la Région aura un rôle de coordinateur et non d'acteur économique unique.

La volonté de la Région de travailler en partenariat se traduira par la mise en place de conventions, notamment avec :

- Les Départements,
- Les Agglomérations,
- La Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie,
- La Chambre Régionale d'Agriculture,
- La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat.

Elles auront pour objectifs de préciser les modalités de mise en œuvre des aides économiques et le rôle des uns et des autres dans la mise en œuvre des différentes actions proposées dans le SRDES.

Parallèlement, la Chambre régionale d'économie sociale, les associations de consommateurs et les associations de défense de l'environnement seront associées à la mise en œuvre des actions proposées dans le SRDES.

Par ailleurs, afin de poursuivre le travail de concertation engagé, de s'assurer de la bonne exécution et de la cohérence des actions qui seront engagées et de leur évaluation le moment venu, il sera proposé la mise en place :

- D'une conférence régionale du développement économique et de l'emploi,
- D'un comité des organisations syndicales de salariés,
- D'une conférence des exécutifs avec les Départements et les Agglomérations.

Ils se réuniront au moins une fois par an pour faire le point sur l'avancement du SRDES à travers un rapport annuel d'exécution. Ils pourront proposer d'éventuelles adaptations et un ou des thèmes d'évaluation pour l'année à venir.

CONCLUSION

Les sujets touchant à l'emploi et à l'économie sont les principaux sujets de préoccupation des habitants de notre région.

Le SRDES doit être un document de référence, fédérateur des réponses à apporter à la situation de l'emploi par l'ensemble des acteurs socio-économiques de la région.

Dans ce cadre, la Région réalisera un agenda 21 en 2006 - 2007.

Le SRDES constitue, par ailleurs, une étape importante vers la construction du schéma régional de développement et d'aménagement du territoire (SRADT) qui sera lancé début 2006.

Celui-ci doit permettre d'aboutir à un projet global de développement intégrant les schémas existants comme le Plan régional de développement des formations professionnelles ou à venir comme le schéma régional des infrastructures et des transports qui sera élaboré parallèlement au SRADT.

ANNEXES

Annexe 1

LISTE DES CONTRIBUTIONS REÇUES AU 30 SEPTEMBRE 2005

- Association des Maires de l'Indre
- Centre réseau économie solidaire (CRE SOL)
- Chambre d'Agriculture de l'Indre
- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Loir-et-Cher
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Indre
- Chambre Régionale d'Agriculture (CRA)
- Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI)
- Chambre Régionale d'Économie Sociale (CRES)
- Chambre Régionale de Métiers (CRM)
- Chartres Métropole
- Communauté d'Agglomération Castelroussine
- Communauté d'Agglomération de Tours (Tour(s) Plus)
- Communauté de l'Agglomération Orléanaise (CAO)
- Confédération Générale du Travail du Centre (CGT)
- Confédération Paysanne
- Conseil Économique et Social Régional (CESR)
- Conseil général d'Eure-et-Loir
- Conseil général de l'Indre
- Conseil général d'Indre-et-Loire
- Conseil général du Cher
- Conseil général du Loiret
- Conseil général du Loir-et-Cher
- MEDEF
- Nature Centre
- Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)
- Union des Industries et Métiers de la Métallurgie du Loiret (UIMM)
- Union Nationale des Associations de Professions Libérales (UNAPL)
- Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)
- Union Régionale des Associations Familiales (URAF CENTRE)
- Union Régionale des Entreprises d'Insertion de la région Centre (UREI)

Annexe 2
CHARTRE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DÉCEMBRE 2003

PRÉAMBULE

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION CENTRE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

A - Un territoire solidaire, garant d'une cohésion sociale :

1. Assurer les conditions d'une éducation et d'une culture pour tous.
2. Développer la prise de conscience des habitants.
3. Promouvoir la solidarité territoriale.
4. Développer la solidarité internationale.

B - Un territoire équilibré, respectueux du patrimoine régional :

5. Mieux connaître et faire connaître les patrimoines.
6. Mieux gérer et valoriser les ressources naturelles.
7. Améliorer la gestion des risques.

C - Un territoire attractif, support d'un développement économique :

8. Sensibiliser et mobiliser les acteurs économiques.
9. Favoriser l'innovation technologique et la recherche.
10. Renforcer l'attractivité des territoires.
11. Améliorer les infrastructures et l'offre de déplacement.
12. Promouvoir des partenariats interrégionaux.

**D - Ancrer le développement durable dans le quotidien de l'institution régionale :
une méthode de travail au service du développement durable :**

13. Impliquer les habitants.
14. Partager la connaissance des besoins.
15. Consolider les partenariats.
16. Optimiser les moyens.
17. Intégrer de nouveaux critères d'éligibilité et d'analyse.
18. Développer les démarches d'évaluation.

PRÉAMBULE

La notion de développement durable a été popularisée par le rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, Commission dite Brundtland, du nom de sa présidente (1987). C'est dans ce rapport Brundtland, "Notre Avenir à tous", qu'est proposée la définition la plus communément admise du développement durable : "un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs". Cinq ans après, les nations se retrouveront autour de ce concept lors du Sommet de la Terre de Rio, en juin 1992.

Le développement durable recouvre les champs de nombreuses politiques. Il est aujourd'hui intégré aux objectifs des politiques de l'Union européenne. Le traité d'Amsterdam (octobre 1997) dispose en effet que "La Communauté a pour mission (...) de promouvoir, dans l'ensemble de la Communauté, un développement harmonieux, équilibré et durable des activités économiques..., une croissance durable et non inflationniste..., un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement, le relèvement du niveau et de la qualité de vie".

L'État, quant à lui, souhaite inscrire dans la constitution quelques-uns des principes du développement durable. Il a par ailleurs arrêté en juin 2003 sa stratégie d'intervention en la matière.

L'ensemble de ces manifestations et textes internationaux ou nationaux ont, comme le récent Sommet de Johannesburg en 2002, consacré le rôle des collectivités locales dans la mise en œuvre pratique des principes du développement durable.

La Région Centre a donc pris le parti de s'engager concrètement, au nom de la solidarité entre les générations, en élaborant une Charte de développement durable.

Adossée au Projet régional 2000-2010 porteur de cette vision politique, dont elle se veut le prolongement naturel en tentant de préciser, dans une même orientation stratégique, la nécessité de conjuguer la solidarité des territoires, leur équilibre et leur attractivité, la Charte de développement durable est aussi une nouvelle manière de "construire" et d'évaluer les politiques régionales. Par la consolidation ou le développement de méthodes de travail cherchant à mobiliser les habitants de notre région, à partager la connaissance des besoins, à optimiser les partenariats, cette Charte de développement durable est donc un document volontairement ouvert et didactique.

Alors que s'ouvre une nouvelle étape de la décentralisation, la Région Centre propose désormais aux habitants de s'approprier cette Charte de développement durable au nom des générations actuelles et futures et de la lutte contre tous types de discrimination.

LES ENGAGEMENTS DE LA RÉGION CENTRE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

A - Un territoire solidaire, garant d'une cohésion sociale

1 - Assurer les conditions d'une éducation et d'une culture pour tous

Le développement des potentiels humains suppose la **formation de tous** dans les meilleures conditions de confort, de sécurité, en visant à faciliter l'insertion, à valoriser les acquis par l'expérience, à lutter contre l'exclusion, à développer la citoyenneté et l'égalité homme-femme.

Ainsi, la Région Centre propose des actions favorisant l'ouverture des lycées vers l'extérieur. Par ailleurs, elle s'engage à poursuivre et à renforcer, dans le cadre du Plan régional de développement de la formation professionnelle, son action en faveur d'une promotion et d'un développement de la qualification des personnes grâce à :

- la formation, tout au long de la vie, comme garante de l'épanouissement individuel et de la capacité à s'adapter aux évolutions socio-économiques,
- l'acquisition des savoirs de base, avec un dispositif de lutte contre l'illettrisme, l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication, et l'initiation, sous forme de modules intégrés aux formations, aux bonnes pratiques environnementales dans les différents secteurs professionnels, après définition de référentiels dans toutes les branches.

Chaque habitant de la région Centre, vivant en monde rural ou urbain, doit être en mesure de se déplacer pour accéder aux formations dont il a besoin.

Le développement individuel de la personne se construit également par **l'accès pour tous à la culture**. La Région Centre entend poursuivre son action dans ce domaine pour l'ensemble des habitants.

2 - Développer la prise de conscience des habitants

Le développement durable s'appuie également sur **le développement de la prise de conscience individuelle**.

Ainsi, la Région Centre favorise la connaissance des impacts environnementaux et sociaux des activités professionnelles et personnelles.

Au-delà de l'implication individuelle, le développement durable suppose une mobilisation collective des habitants dans un esprit de dialogue et de construction avec les pouvoirs publics. Cette mobilisation s'exprime déjà dans divers lieux de concertation, qu'il convient d'étendre et de pérenniser au travers notamment des activités associatives soutenues par la Région.

3 - Promouvoir la solidarité territoriale

L'aménagement du territoire régional doit s'appuyer sur le principe de **solidarité territoriale** afin de construire **un ensemble cohérent et équilibré**.

Aussi, la Région s'engage à poursuivre la prise en compte des particularités de son territoire et notamment les difficultés rencontrées au sud et au nord de la région, ainsi que la dynamique de l'axe ligérien.

4 - Développer la solidarité internationale

Le développement durable ne s'arrête pas aux frontières régionales.

La solidarité internationale pour la Région Centre revêt différentes formes. Elle se traduit par :

- Le renforcement de son action en faveur de la **coopération décentralisée**, afin d'assurer un soutien au développement dans les pays du sud notamment,
- L'appui aux **échanges internationaux** et notamment européens,

La Région conduit également des actions directement sur son territoire avec :

- Le soutien à l'émergence de véritables filières de **commerce équitable**,
- La poursuite des actions de **lutte contre l'effet de serre** (énergies renouvelables, maîtrise de la consommation énergétique...),
- La mise en place d'actions de sensibilisation afin de mobiliser les habitants.

B - Un territoire équilibré, respectueux du patrimoine régional

5 - Mieux connaître et faire connaître les patrimoines

La Région s'engage à poursuivre, dans le cadre d'actions concertées, l'acquisition et la diffusion des connaissances pour que chaque citoyen soit conscient de la richesse des patrimoines naturels, culturels et des savoir-faire présents dans notre région.

6 - Mieux gérer et valoriser les ressources naturelles

C'est la géographie qui dicte les solidarités nécessaires de la gestion de l'eau. La Région poursuit, à ce titre, sa politique actuelle fondée sur ce constat. La Région favorise également la gestion intégrée des ressources, des espaces et des espèces dans un souci de préserver la biodiversité.

Indissociable de la diversification des ressources, de l'amélioration de la qualité de l'air et de la promotion des énergies renouvelables, la maîtrise des consommations constitue une priorité de la politique "énergie" de la Région.

Le développement d'une économie basée sur les ressources naturelles est un enjeu à la fois économique et écologique. Dans ce cadre, la Région accompagne certains secteurs d'activités comme le tourisme nature, la filière bois, l'agriculture respectueuse de l'environnement...

7 - Améliorer la gestion des risques

Dans le respect des compétences des pouvoirs publics et notamment de l'État, la gestion des risques naturels, sanitaires et technologiques doit minimiser l'ampleur et l'irréversibilité de dommages potentiels sur les personnes, les biens et les équilibres environnementaux.

Aussi, la Région s'engage à poursuivre et à amplifier son effort en matière d'acquisition de connaissances et de leur diffusion, afin de développer les outils de **prévision**. Elle accompagne également la mise en place d'outils de gestion en cas de crise (plan de secours "inondation"...).

En s'appuyant sur les outils et démarches réglementaires ou contractuels, la Région participe à l'information et à la sensibilisation des acteurs économiques, des associations et des habitants, et ce, afin de promouvoir une véritable "conscience et culture du risque".

La mise en place de modules spécifiques au sein des formations professionnelles et d'apprentissage contribue également à cet objectif de **prévention**.

La Région poursuit, par ailleurs, son soutien aux aménagements, en matière de **protection** contre les inondations notamment.

Le principe de précaution doit également être pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques régionales.

C - Un territoire attrayant, support d'un développement économique

8 - Sensibiliser et mobiliser les acteurs économiques

La Région Centre s'engage à poursuivre et à renforcer ses actions en faveur d'une amélioration des performances environnementales et sociales du système économique et productif de la région, au travers d'opérations individuelles et collectives.

La Région entend donc inciter à la prise en compte des critères de développement durable, comme éléments de la stratégie des entreprises, quel que soit le secteur d'activité (artisanat, services, industrie, agriculture).

La Région s'engage également à développer et à renforcer son soutien, à la Chambre régionale d'économie sociale, aux associations de consommateurs en accompagnant notamment le monde associatif, créateur d'emplois et d'activités nouvelles, répondant aux évolutions structurelles de notre société, aux besoins émergents de nouveaux métiers.

9 - Favoriser l'innovation technologique et la recherche

La Région incite et conforte son soutien à l'innovation technologique, soucieuse du développement durable pour :

- Améliorer les processus de production de demain (plus propres),
- Promouvoir le développement d'une économie fondée sur l'exploitation des ressources naturelles respectueuse de l'environnement,
- Maintenir et développer les activités économiques et l'emploi en région Centre.

En amont, la Région contribue au développement d'une recherche scientifique, au service du développement durable, tant dans le domaine technique ou technologique, que dans le domaine socio-économique, dans le respect du principe de précaution.

10 - Renforcer l'attractivité des territoires

L'attractivité du territoire régional s'appuie notamment sur l'amélioration de son accessibilité et sur la qualité des services offerts à la population et aux entreprises.

La Région s'engage donc à poursuivre ses actions en matière d'offre de logement, de déplacement et de transport, à favoriser la création ou la requalification de zones d'activités à forte qualité environnementale.

Elle veillera également à poursuivre sa politique en matière d'usages des technologies de l'information et de la communication, au bénéfice des entreprises et des particuliers.

11 - Améliorer les infrastructures et l'offre de déplacements

Une meilleure accessibilité du territoire régional repose sur la recherche d'un maillage plus équilibré des réseaux d'infrastructures et sur la possibilité d'offrir un choix entre les différents modes de déplacements.

La Région s'engage à poursuivre ses actions de modernisation et de mise en sécurité des infrastructures routières et ferroviaires, à privilégier la multimodalité et l'intermodalité pour les déplacements des personnes et des marchandises et à promouvoir auprès de ses partenaires la nécessité de réduire les nuisances environnementales.

Elle veillera à poursuivre son effort en faveur d'un meilleur équilibre entre le rail et la route dans ses interventions.

12 - Promouvoir des partenariats interrégionaux

Le développement d'une coopération interrégionale doit permettre de **gérer l'interdépendance, de capitaliser, de mutualiser les expériences et bonnes pratiques entre les territoires.**

Cette coopération apparaît de façon évidente et nécessaire sur des sujets tels que :

- Le traitement des déchets toxiques, du fait de l'absence de sites de traitement en région Centre,
- La pollution de l'air par l'ozone, et la gestion rationnelle des matériaux minéraux du fait de l'influence de l'Île-de-France,
- Les déplacements et les transports.

D - Ancrer le développement durable dans le quotidien de l'institution régionale : une méthode de travail au service du développement durable

La mise en œuvre d'une politique régionale au service du développement durable demande l'implication de l'ensemble des acteurs concernés : élus, services et partenaires.

Cette implication se traduit par une évolution des comportements et méthodes de travail de chacun. L'institution régionale doit, à ce titre, **développer une politique d'exemplarité** (pratiques internes et actions sous maîtrise d'ouvrage notamment).

13 - Impliquer les habitants

Une politique au service du développement durable demande **une implication des habitants** dans l'élaboration des politiques régionales.

Elle requiert une prise de conscience de la responsabilité de chaque citoyen à s'impliquer dans les choix publics, et à être sensible aux enjeux de développement durable.

14 - Partager la connaissance des besoins

Le développement durable implique de répondre aux besoins, avant d'élargir une offre de biens, de services, d'activités toujours plus grande. Il implique donc de connaître et d'apprécier les besoins d'aujourd'hui, mais aussi d'anticiper sur ceux de demain, ce qui requiert la confrontation de points de vue divers : la Région pose comme préalable à ses politiques, **la connaissance des besoins au travers de diagnostics** partagés à différentes échelles territoriales.

15 - Consolider les partenariats

Les politiques régionales doivent se construire dans le **cadre de partenariats consolidés** avec les acteurs régionaux, dans une volonté de respect des positions, des connaissances et des expertises de chacun, et dans un souci **d'écoute et d'échange avec l'ensemble des parties intéressées**.

Ainsi, la Région continue à privilégier la contractualisation des aides sur des objectifs partagés avec les acteurs locaux.

16 - Optimiser les moyens

Le développement durable impose une **optimisation et une rationalisation des moyens**, notamment financiers. Il nécessite également de mieux utiliser les capacités de son personnel et d'offrir à chacun les moyens d'améliorer son expertise et ses connaissances au service du développement durable.

L'administration régionale doit favoriser les **collaborations** interadministrations permettant des expertises et analyses croisées des dossiers.

17 - Intégrer de nouveaux critères d'éligibilité et d'analyse

L'intégration "environnement / social / économie" passe notamment par une vigilance sur **l'intégration de l'environnement dans les politiques régionales**.

Cette démarche concerne les projets portés par les bénéficiaires de la Région, mais également les pratiques internes des organismes ou structures bénéficiaires des aides régionales (comme les organismes culturels et sportifs, de formation et d'enseignement, de recherche, les entreprises privées ou les structures publiques).

Elle entend également développer la culture et les outils permettant d'intégrer dans l'examen des dossiers, les éléments allant vers des analyses en coût global (investissements, coûts de fonctionnement, de maintenance et de fin de vie).

18 - Développer les démarches d'évaluation

S'engager pour un développement durable, c'est s'inscrire dans une démarche **d'amélioration continue**, qui se construit progressivement au fil des étapes d'évaluation.

Une évaluation périodique des politiques régionales au regard de leurs effets et de la prise en compte de critères de développement durable est construite de manière transversale et participative. Cette évaluation permet de mesurer le respect des engagements pris par la Région au titre de la présente Charte.

SIGLES

LISTE DES SIGLES

- **ADEL** Agence de développement économique du Loiret
- **AFII** Agence française pour les investissements internationaux
- **ANVAR** Agence nationale de valorisation de la recherche
- **ARI** Aide régionale à l'innovation
- **ARITT** Agence régionale pour l'innovation et le transfert de technologie
- **BRGM** Bureau de recherches géologiques et minières
- **CCC** Création croissance Centre
- **CCD** Centre capital développement
- **CCI** Chambre de commerce et d'industrie
- **CDT** Comité départemental du tourisme
- **CEA** Commissariat à l'énergie atomique
- **CEMAGREF** Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement
- **CEREQ** Centre d'études et de recherches sur les qualifications
- **CESR** Conseil économique et social régional
- **CFA** Centre de formation d'apprentis
- **CGT** Confédération générale du travail
- **CIADT** Comité interministériel de l'aménagement du territoire
- **CM** Chambre de métiers
- **CNRI** Centre National des Risques Industriels
- **CNRS** Centre national de la recherche scientifique
- **CNRT** Centre national de recherche technologique
- **CORDEX** Contrat régional de développement à l'exportation
- **CPCA** Conférence permanente des coordinations associatives
- **CRA** Chambre régionale d'agriculture
- **CRCI** Chambre régionale de commerce et d'industrie
- **CRES** Chambre régionale d'économie sociale
- **CRE-SOL** Centre réseau économie solidaire
- **CRITT** Centre régional d'innovation et de transfert de technologie
- **CRM** Chambre régionale de métiers et de l'artisanat
- **CTP** Compétences en temps partagé
- **CRT** Centre de ressources technologiques
- **CRT** Comité régional du tourisme
- **CSTB** Centre scientifique et technique du bâtiment
- **DIF** Droit individuel à la formation
- **DIRD** Dépense intérieure de recherche - développement
- **DIRDA** Dépense intérieure de recherche - développement des administrations
- **DIRDE** Dépense intérieure de recherche - développement des entreprises
- **DRAF** Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
- **DRIRE** Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
- **ENSI** Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs
- **EPIC** Établissement public à caractère industriel et commercial
- **EPST** Établissement public à caractère scientifique et technologique
- **FERI** Fonds économique régional d'intervention
- **FRAEX** Fonds régional d'aide à l'exportation
- **FROTSI** Fédération régionale des offices de tourisme et syndicats d'initiative
- **GIS** Groupement d'intérêt scientifique
- **IFEN** Institut français de l'environnement
- **IFR** Institut fédératif de recherche
- **INRA** Institut national de la recherche agronomique
- **INSEE** Institut national de la statistique et des études économiques
- **INSERM** Institut national de santé et de recherche médicale
- **IRD** Institut de recherche pour le développement
- **LMD** Licence master doctorat
- **MNHN** Muséum national d'histoire naturelle
- **OPCA** Organismes paritaires collecteurs agréés
- **ORFE** Observatoire régional de la formation et de l'emploi
- **PAC** Politique agricole commune
- **PAGE** Programme d'appui global à l'entreprise
- **PFT** Plates-formes technologiques
- **PIB** Produit intérieur brut
- **PME** Petites et moyennes entreprises
- **PPR** Prêt participatif régional
- **PRDFP** Plan régional de développement des formations professionnelles

- **PRE** Prime régionale à l'emploi
- **R&D** Recherche et développement
- **SAU** Surface agricole utile
- **SCIC** Sociétés coopératives d'intérêt collectif
- **SRADT** Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire
- **SRIT** Schéma régional d'infrastructures et de transport
- **TIC** Techniques de l'information et de la communication
- **UNESCO** Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
- **UNSA** Union nationale des syndicats autonomes
- **UREI** Union régionale des entreprises d'insertion
- **VAE** Validation des acquis de l'expérience